

Ensemble Together



**L'impact du plan d'inclusion
économique et sociale
du Nouveau-Brunswick
2009-2014**

Table des matières

Message des coprésidents	1
Message des anciens présidents.	2
Résumé	4
Introduction	10
Points saillants et sommaire du plan d'action et des 22 actions prioritaires.	15
Leadership de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS)	26
Réseaux d'inclusion communautaire	32
Indicateurs de rendement	68
Annexe A – Historique de Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1).	90
Annexe B – Comités aviseurs	92
Annexe C - Structure opérationnelle de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS).	101
Annexe D – Faits saillants des activités de EVP1	102
Annexe E – Sources statistiques	104
Annexe F – Mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)	106
Annexe G – Définitions des mesures de revenu	107
Annexe H – Progrès des 22 actions prioritaires.	108
Annexe I – Pauvreté et pauvreté extrême par réseau d'inclusion communautaire, d'après la MFR	118

Juin 2015

**L'impact du plan d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick 2009-2014**

Publié par :

Société d'inclusion économique et sociale

ISBN 978-1-4605-0873-2 (print edition)

ISBN 978-1-4605-0875-6 (édition imprimée)

ISBN 978-1-4605-0874-9 (PDF: English)

ISBN 978-1-4605-0876-3 (PDF: française)

10003



Message des coprésidents

Voilà plus de cinq ans qui se sont écoulés depuis l'adoption d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1) à la suite d'un processus d'engagement public innovateur.

L'intention initiale, qui était de réunir quatre secteurs, a été respectée au cours de l'élaboration du plan et, plus important encore, pendant la mise en œuvre de ce dernier.

Au cours de ces années, nous avons remarqué que, grâce à cette initiative, des améliorations importantes ont eu lieu dans la vie de milliers de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Le caractère unique du plan, combiné aux efforts inlassables de tous les participants concernés, a fait de cette stratégie un modèle qui est considéré dans d'autres administrations.

Un autre objectif d'EVP1 est de favoriser un mouvement provincial en matière de mobilisation et de participation des citoyens à l'inclusion économique et sociale des collectivités. Il suffit de prendre quelques instants pour se familiariser avec les histoires de réussite de projets découlant de ce plan pour constater les avantages de cette initiative.

À titre de coprésidents du conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) et provenant des quatre secteurs, nous sommes heureux de constater un changement de culture dans la façon dont la pauvreté est abordée dans la province. La mobilisation se fait à tous les niveaux : local, régional et provincial. L'approche adoptée vis-à-vis de la réduction de la pauvreté a été établie d'une façon organique et utilise une approche ascendante. EVP1 continue d'offrir un soutien respectueux et actif aux collectivités ainsi qu'aux personnes afin qu'elles puissent prendre leur vie en main et parfaire leurs compétences.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, les organismes de bénévoles, le gouvernement, les gens d'affaires et les autres intervenants qui ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'EVP1. Grâce à votre dévouement, le Nouveau-Brunswick a réalisé des progrès importants dans l'amélioration de la vie de ses citoyens.



Monique Richard
Coprésidente
Citoyens



Derek Oland
Coprésident
Affaires



Honorable Ed Doherty
Coprésident
Gouvernement



Roger Martin
Coprésident
Organismes sans
but lucratif

Message des anciens présidents



James Hughes

À titre de premier président de la Société d'inclusion économique et sociale de 2010 à 2011 (SIÉS), je tiens à féliciter la population du Nouveau-Brunswick pour sa participation exceptionnelle dans la mise en œuvre de l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1)*.

Dès le début, l'objectif était la mise en œuvre du plan de façon tout aussi inclusive et mobilisatrice qu'à la première élaboration grâce à un processus exhaustif d'engagement du public. Ce processus mettait l'accent sur la capacité et le désir des collectivités, des entreprises et des personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté de contribuer à la création d'un plan de classe mondiale.

Le fait de s'assurer que ces groupes – qui en général ne trouvent pas leur place dans les politiques de réduction de la pauvreté – participent à toutes les étapes de gouvernance et de prise de décisions relatives au plan EVP1 a créé un sentiment de légitimité, d'enthousiasme et d'efficacité, sentiment qui se voit rarement dans ces milieux.

Le plan était axé sur l'inclusion de tous les Néo-Brunswickois dans l'économie. L'une de ses forces est de mettre un véritable accent sur une meilleure formation, l'amélioration des liens vers l'emploi, de meilleures conditions d'emploi et sur un développement social et économique accru dans la collectivité. Voilà pourquoi l'initiative est une réussite.

Ce qui est également remarquable est le fait qu'au cours du processus, les partis politiques ont réussi à travailler ensemble de façon bipartite afin d'élaborer le plan et d'assurer sa mise en œuvre. L'exécution du plan n'a pas ralenti et se poursuit grâce à la collaboration entendue des trois derniers gouvernements.

Ce fut pour moi une expérience formidable. J'ai eu le privilège de travailler sur cet enjeu avec des Néo-Brunswickois extraordinaires et dévoués, venant de tous horizons.

Je souhaite aux Néo-Brunswickois beaucoup de succès dans la mise en œuvre de l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale pour le Nouveau-Brunswick 2014-2019 (EVP2)*.

James Hughes
Président (2010-2011)



Léo-Paul Pinet

Il ne fait aucun doute que depuis la mise en œuvre du plan, l'élément principal qui a attiré mon attention est le modèle unique de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS). Le fait que le secteur des affaires, les organismes sans but lucratif et le gouvernement s'associent aux citoyens pour créer, peaufiner et mettre en œuvre une véritable stratégie populaire de réduction de la pauvreté à l'échelle provinciale représente, pour moi, un exploit qui vaut la peine d'être répété dans bien d'autres initiatives.

Notre société doit d'abord reconnaître qu'il est nécessaire que nous unissions nos forces et que nous travaillions ensemble en vue de renforcer les capacités de tout un chacun. Il est important de maintenir et de solidifier la relation de confiance établie entre tous les intervenants. Les douze réseaux d'inclusion communautaire (RIC), qui ont été créés dans le cadre du plan, jouent sans aucun doute un rôle essentiel dans le renforcement de cette capacité. Bien des progrès ont été réalisés depuis les débuts du plan de réduction de la pauvreté. Une participation accrue des citoyens se fait ressentir dans l'ensemble de la province.

Bien sûr, il reste encore du travail à faire pour atteindre les objectifs réalistes rattachés à la réduction de la pauvreté et à l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Heureusement, la SIÉS est devenue la pierre angulaire du changement et de la volonté des intervenants à changer les choses. Il est important de garder à l'esprit que, finalement, tous les participants du partenariat ont à cœur la création d'une province équitable et inclusive. D'une part, il faudra faire preuve d'une grande volonté politique et d'autre part, il faudra un engagement ferme des secteurs privé et sans but lucratif. Les Néo-Brunswickois se mobilisent quand il existe une volonté collective.

Je tiens à remercier le dévouement de l'équipe de bénévoles et d'employés de la SIÉS. Cette équipe se fait entendre et s'efforce d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick.

Léo-Paul Pinet
Président (2011-2014)

Résumé



Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (EVP1) était un plan original et coopératif qui a rassemblé un échantillon représentatif de Néo-Brunswickois, y compris des citoyens qui vivent dans la pauvreté, le secteur des organismes à but non lucratif, le secteur des affaires et le secteur gouvernemental dans le but d'élaborer et d'adopter un plan provincial de réduction de la pauvreté. EVP1 décrit une démarche exhaustive et globale pour vaincre la pauvreté qui est basée sur une initiative de mobilisation de la population qui a été lancée en octobre 2008.

« EVP1 se voulait être un effort de collaboration avec une portée plus étendue qui regroupait les secteurs communautaire, des affaires, des citoyens et du gouvernement. Le simple fait de rassembler tous ces groupes a représenté un défi; il s'agit là toutefois de l'une des plus grandes réalisations de EVP1. Grâce à leur participation aux conseils d'administration des réseaux d'inclusion communautaires (RIC) et de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS), des personnes qui ne se seraient autrement pas rencontrées ont pu établir des relations et des partenariats et créer de la synergie. »

**Sue Rickards, participante
à la table ronde**

En novembre 2009, EVP1 a été lancé. Le processus a réussi à garder le cap comme exercice non partisan. Dans le cadre d'EVP1, 22 actions prioritaires (section - Évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires) ont été cernées comme activités clés pour vaincre la pauvreté au Nouveau-Brunswick et pour atteindre l'objectif suivant :

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 % et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

En décembre 2014, 95% des actions étaient complétées ou en cours, et 5% se poursuivaient. 21 des 22 actions prioritaires ont été mises en œuvre ou sont en cours, et une se poursuit.

Parmi ces 22 actions prioritaires, sept visaient directement à réduire la pauvreté monétaire et deux avaient spécifiquement pour but de réduire la pauvreté extrême. En tout, sept actions prioritaires avaient pour objectif d'atteindre les deux cibles, et six concernaient des éléments fondamentaux qui entrent en ligne de compte dans les activités de prestation et de responsabilisation.

Indicateurs de rendement

Afin de mesurer les efforts collectifs animés et coordonnés par la SIÉS pour atteindre l'objectif de réduire la pauvreté de 25 % et la pauvreté extrême de 50 %, douze indicateurs de rendement ont été sélectionnés (section – Indicateurs de rendement). Pour une compréhension et une analyse communes, voici les définitions convenues des termes « pauvreté » et « pauvreté extrême ».

- « **Pauvreté** » La situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif. Source : *Loi sur l'inclusion économique et sociale*.

- « **Pauvreté extrême** » La situation dans laquelle se trouve une personne dont le revenu est inférieur à 50 % de la mesure de faible revenu. Source : *SIÉS*.

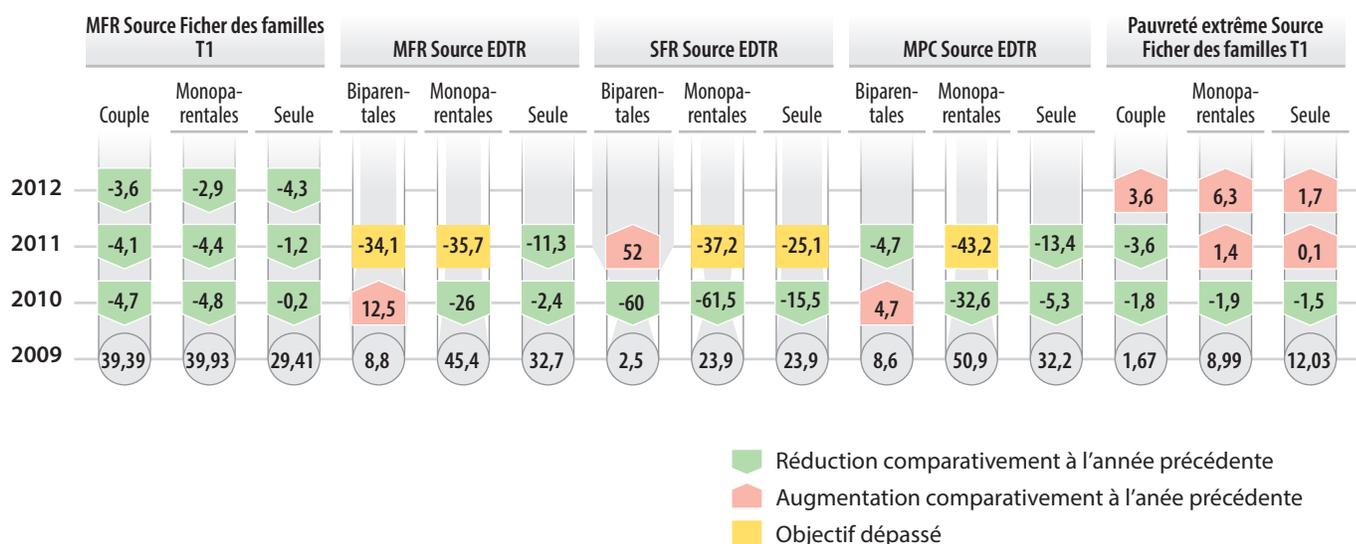
Bien que ce rapport évalue l'impact d'EVP1 pendant la période allant de 2009 à 2014, les données de mesure du revenu ne sont disponibles que jusqu'en 2012, en raison du nombre réduit de dates de parution des statistiques. Il importe de noter que l'information statistique disponible précède le début de la plupart des actions prioritaires et des projets des RIC.

Toutes les provinces et territoires du pays sont assujettis aux mêmes contraintes de parution des données. Voici quelques renseignements qui permettront de mieux comprendre la situation :

- Les données sur le revenu (fichier T1 sur les familles) sont publiées avec un intervalle de 18 mois à deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles à la fin de 2015, et les données de 2014 ne seront disponibles qu'en 2016
- Les données de sondage (Enquête canadienne sur le revenu) sont publiées avec un intervalle d'environ deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles en 2015, et celles de 2014 seront disponibles en 2016.

Selon les données les plus récentes de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* pour la période allant de 2009 à 2011 et du *Fichier T1 sur les familles* pour la période allant de 2009 à 2012 (section des indicateurs de rendement), toutes les mesures de faible revenu font état d'une réduction des cas de personnes vivant dans la pauvreté dans la province, à l'exception du seuil de faible revenu (SFR) après impôt des familles biparentales (source : *EDTR*) et la mesure de faible revenu (MFR) avant impôt (source : *Fichier T1 sur les familles*).

Figure 1 – Incidence de faible revenu au Nouveau-Brunswick (annexe G - définitions de la mesure du revenu)
 Source : *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 – Inactif*
 Source : *Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105*



Selon certains indicateurs, l'objectif de réduire la pauvreté de 25 % a été atteint :

- Les familles monoparentales dont le chef est une femme, pour lesquelles l'incidence de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 43 %** entre 2009 et 2011 de la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (PPC);
 - **une réduction de 36 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt;
 - **une réduction de 37 %** entre 2009 et 2011 du SFR après impôt;
- Familles biparentales, pour lesquelles l'incidence de de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 34 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt
- Les célibataires, pour lesquels l'incidence de la pauvreté a connu :
 - **une réduction de 25 %** entre 2009 et 2011 de la MFR après impôt.

Les efforts en vue de réduire la pauvreté extrême de 50 % n'ont pas mené aux mêmes résultats de réduction que ceux visant à réduire la pauvreté monétaire; cet indicateur a en fait affiché une légère hausse. Selon le *Fichier T1 sur les familles* pour la période allant de 2009 à 2012, l'incidence de la MFR avant et après impôt a augmenté légèrement chez les familles de tous les types, comme l'illustre la figure 1 ci-dessus (section des indicateurs de rendement).

Points saillants d'EVP1

Indépendamment des 22 actions prioritaires, la SIÉS a joué un rôle de chef de file dans de nombreuses activités destinées à accroître l'inclusion économique et sociale pour tous les Néo-Brunswickois. Voici un aperçu de ces activités clés.

RIC

L'un des principaux facteurs de réussite d'EVP1 a été la capacité de la SIÉS d'animer et d'encourager les collectivités du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent s'appuyer sur leurs compétences et leurs capacités dans le but de relever les défis que présente l'inclusion économique et sociale régionale. Le plan a pour objectif fondamental de bâtir la capacité dans la communauté par la mise sur pied des RIC. À la fin de juin 2011, douze réseaux RIC avaient été mis sur pied.

Les RIC ont établi des partenariats avec de nombreux groupes et organismes communautaires et ont eu une influence tangible dans leurs communautés. Le tableau ci-dessous fait ressortir les retombées des RIC en date du 1^{er} décembre 2014.

- Participation communautaire : 44 027 participants
- Projets communautaires : 212
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 2 445 902 \$
- Investissement de la communauté dans les projets : 8 259 057 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3,40 \$ pour chaque dollar

Comités aviseurs

Le conseil d'administration de la SIÉS a constitué plusieurs comités aviseurs pour donner suite aux actions prioritaires plus complexes. Les comités ont créé le milieu et l'impulsion nécessaires aux changements du régime d'aide sociale et de la couverture en matière de médicaments sur ordonnance qui avaient été soulevés lors du processus d'engagement public. Le comité aviseur sur l'entreprise sociale a permis d'**élargir le dialogue sur le potentiel économique** des entreprises sociales pour nos collectivités. Voici une description et quelques points importants des comités aviseurs créés dans le cadre de EVP1 (annexe B).

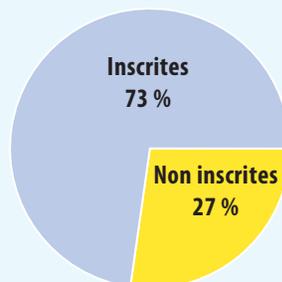
Comité aviseur sur les bénéfices de santé

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité consultatif sur les prestations de maladie (annexe B) afin de mettre au point un mécanisme pour procurer un régime d'assurance médicaments à tous les citoyens non assurés du Nouveau-Brunswick et pour élaborer une vision et un régime de soins dentaires destiné à tous les enfants à faible revenu du Nouveau-Brunswick.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Depuis le 1^{er} mai 2014, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance sur les médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés dans le cadre d'un régime à participation volontaire. Avant l'établissement du régime, de nombreux résidents ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou du fait qu'ils ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance-médicaments privée.

En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime. La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans la tranche la moins élevée de revenu. Cela démontre que les personnes à faible revenu adhèrent au régime, justifiant ainsi sa mise œuvre.



« Le régime médicaments obtient des résultats positifs pour les Néo-Brunswickois aux prises avec des problèmes de santé et vivant et avec des ressources financières limitées. À mon avis, ce régime constitue la plus importante mesure sociale publique pour les Néo-Brunswickois depuis la création de l'Assurance-maladie et du programme Chances égales pour tous. »

**Dr Dennis J. Furlong, médecin,
président du comité aviseur et
ancien ministre de la Santé**

De beaux sourires et une bonne vision

Le 1^{er} septembre 2012, le régime de soins dentaires et de soins de la vue *De beaux sourires et une bonne vision* est entré en vigueur afin de procurer la protection nécessaire sous forme de prestations de soins dentaires et de soins de la vue aux enfants âgés de 18 ans et moins des familles à faible revenu.

En date de décembre 2014, 2 498 enfants du Nouveau-Brunswick avaient accès au programme (source : ministère du Développement social).

Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale (annexe B) pour donner des conseils et de l'information au ministère du Développement social dans la réforme du programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick. Voici quelques points saillants de certains des nombreux changements découlant de la réforme de l'aide sociale afin de la faire passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats (annexe B) :

- Augmentations des taux d'aide sociale;
- Changements aux exemptions salariales;
- Changements à politique sur la carte d'assistance médicale;
- Changements à la politique sur le revenu des ménages; et
- Protection des locataires de chambre et des pensionnaires.

Comité avisur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC)

Le conseil d'administration de la SIÉS a également mis sur pied le Comité avisur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) (annexe B) en janvier 2011. Le Comité avait pour mandat d'élaborer un cadre stratégique pour l'ESFIC.

En 2013-2014, la SIÉS a travaillé avec le ministère des Finances et le ministère des Communautés saines et inclusives afin d'élaborer de nouveaux programmes de soutien, y compris la création d'un fonds commun de capital (FCC), pour permettre aux investisseurs particuliers et sociaux d'investir dans un fonds communautaire local enregistré; des améliorations ont également été apportées au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Ces mesures élargissent l'accès à des capitaux pour les petites.

Avec l'aide de la SIÉS, les RIC acquièrent les aptitudes et les compétences nécessaires pour accroître ce secteur qui est en croissance à l'échelle mondiale. La valeur totale des projets d'ESFIC au sein des RIC se chiffre à 455 183 \$, et plus de 1 500 personnes y participent.



Co-opérative Open-Sky, Sackville

Transport

Une grande partie du territoire de la province n'est pas desservie par un service de transport communautaire ou public, parce qu'il n'y en a aucun de disponible ou parce que c'est trop coûteux. Compte tenu de cette réalité, la SIÉS a appuyé de nombreux projets de transport.

Au 1^{er} décembre 2014, les collectivités avaient investi 2 202 092 \$ dans les projets de transport des RIC tandis que la SIÉS avait investi 890 066 \$. L'investissement communautaire s'établit donc à 2,50 \$ pour chaque dollar investi par la SIÉS.

Entre 2010 et le 31 décembre 2014, 47 projets communautaires inclusifs de transport ont été mis sur pied dans les collectivités des douze RIC et procurent un service de transport absolument nécessaire pour plus de 5 800 citoyens.

Leadership de la SIÉS

À titre de chef de file du mouvement de réduction de la pauvreté, la SIÉS a les bons outils pour trouver les nouveaux débouchés afin d'accroître l'inclusion économique et sociale au sein de la population du Nouveau-Brunswick. Pour y parvenir, la SIÉS a mené et soutenu de nombreux projets qui cadrent avec l'esprit de EVP1, en sus des 22 mesures prioritaires. Voici quelques exemples d'activités clés dans lesquelles la SIÉS a joué un rôle de chef de file :

- « Prenez votre part du gâteau en argent comptant », le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt du Nouveau-Brunswick;
- Littératie financière en partenariat avec Prosper Canada;
- Conversation provinciale sur le transport 2012;
- Série des maîtres du Développement communautaire basé sur les acquis (DCBA);
- Bâtir de meilleurs connecteurs – perfectionnement professionnel pour les bâtisseurs communautaires du Nouveau-Brunswick; et
- Soutenir l'entreprise sociale.

Introduction



En octobre 2008, une initiative de mobilisation publique a été lancée visant à créer et à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Cette démarche a été adoptée afin de s'assurer que la réduction de la pauvreté soit un effort collectif : les personnes vivant dans la pauvreté, le secteur communautaire sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement.

En novembre 2009, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1) a été lancé. Le plan a réussi à garder le cap comme exercice non partisan, étant donné le fait que les participants des quatre secteurs au Forum final ont convenu que la mise en œuvre d'un plan de réduction de la pauvreté pourrait jouer un rôle essentiel dans l'inclusion économique et sociale de l'ensemble des Néo-Brunswickois.

L'une des premières mesures qui ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de réduction de la pauvreté a été l'adoption en avril 2010 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick ainsi que l'établissement de la SIÉS. Ces éléments ont procuré le cadre nécessaire au lancement et à la poursuite du plan en tant qu'exercice non partisan.

La SIÉS est une société de la couronne qui est chargée de coordonner et de mettre en œuvre le plan et de servir de catalyseur de changement (annexe C – Structure opérationnelle de la SIÉS). La SIÉS rassemble les quatre secteurs pour faire en sorte que l'inclusion économique et sociale demeure à l'avant-scène des priorités de la province, peu importe le gouvernement au pouvoir (section Leadership de la SIÉS pour les responsabilités de la SIÉS).

« Nous voulions mettre en œuvre le plan d'une manière mobilisatrice et inclusive. Il a été élaboré dans le cadre d'un processus global de mobilisation qui a mis en valeur la capacité et le désir des collectivités, des entreprises et des particuliers qui ont fait l'expérience de la pauvreté de contribuer à l'élaboration d'un plan de classe mondiale. Le fait de s'assurer que ces groupes – qui en général ne trouvent pas leur place dans les politiques de réduction de la pauvreté – participent à tous les niveaux de gouvernance et de prise de décisions relatives à EVP1 a créé un sentiment de légitimité, d'enthousiasme et d'efficacité, sentiment qui se voit rarement dans ces milieux. »

**James Hughes, président,
Société d'inclusion économique
et sociale(SIÉS), 2010-2011**

Mandat

Élaborer, superviser, coordonner et instaurer des initiatives et des plans stratégiques pour réduire la pauvreté et aider des milliers de NéoBrunswickois à devenir plus autonomes.

Vision

Grâce à la collaboration des gouvernements, du milieu des affaires et du secteur des organismes à but non lucratif, de personnes qui vivent dans la pauvreté et d'autres particuliers, tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants du Nouveau-Brunswick auront les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux et pour vivre en dignité, en sécurité et en bonne santé. De plus, l'ensemble des Néo-Brunswickois seront inclus comme citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de perfectionnement personnel et d'engagement dans la collectivité.

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 %, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale durable.

Dans le cadre d'EVP1, 22 actions prioritaires ont été cernées comme activités clés pour vaincre la pauvreté. Le milieu des affaires, les organismes à but non lucratif et le secteur gouvernemental, de concert avec les citoyens, ont convenu de mettre en œuvre ces 22 actions prioritaires (voir la section Évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires pour une ventilation détaillée et l'état d'avancement de chaque action prioritaire) sous les catégories suivantes :

- Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux);
- Occasions de devenir (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences);
- Occasions d'appartenance (participation communautaire); et
- Prestation et reddition de comptes.

EVP1 a été un élément clé du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick afin de créer un espace où l'ensemble des citoyens, des groupes, des communautés et des intervenants sont mobilisés et font partie intégrante de la solution qui permettra à la province d'aller de l'avant. Cette démarche a été un exercice populaire et non partisan qui s'est révélé productif et efficace. Il est essentiel pour notre réussite collective comme province et pour l'avenir de nos communautés d'atteindre l'inclusion économique et sociale pour tous les Néo-Brunswickois.

Grâce au leadership de la SIÉS et au dévouement des RIC, le Nouveau-Brunswick accumule des résultats positifs en ce qui concerne l'inclusion économique et sociale. La démarche novatrice et globale qui a été empruntée pour vaincre la pauvreté a été d'une aide cruciale à l'amélioration de la qualité de vie des Néo-Brunswickois. Bien que des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup de travail à faire, comme on le constate à la lecture d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019* (EVP2) de la SIÉS (annexe D Faits saillants EVP2). En partenariat avec les intervenants, la SIÉS continuera d'assurer le leadership des efforts déployés par notre province pour atteindre son objectif de réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté extrême de 50 %.

« J'étais un novice en matière de pauvreté et j'ai été stimulé par l'immense possibilité d'apprentissage. J'ai été frappé par la complexité de toutes les solutions et par la quantité énorme d'efforts qui est exigée de tous les segments de la société. J'ai vraiment été privilégié de siéger au conseil d'administration de la SIÉS. »

Gerry Pond, membre du conseil d'administration et co-président du secteur des affaires, 2009-2014

Évolution globale de l'inclusion économique et sociale

En tenant compte de la stratégie de réduction de la pauvreté et de ses 22 actions prioritaires (section Évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires) qui sont décrites dans EVP1, la SIÉS a établi 12 indicateurs de rendement (section Indicateurs de rendement) pour surveiller et mesurer, avec le temps, les répercussions de cette démarche intégrée et coopérative en matière d'inclusion économique et sociale.

Pauvreté

Selon les données les plus récentes de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour la période allant de 2009 à 2011 et les données fiscales relevées sur les T1 des familles au cours de la période de 2009 à 2012, on constate une baisse du pourcentage des personnes qui vivent dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick, sauf de celles qui vivent dans la pauvreté extrême.

Selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu :

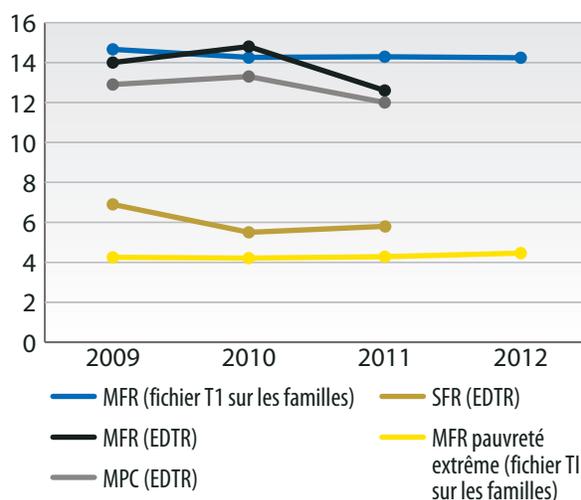
- **Réduction de 16 %** entre 2009 et 2011 du seuil de faible revenu (SFR) après impôt;
- **Réduction de 7 %** entre 2009 et 2011 des mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation (MPC); et
- **Réduction de 2,5 %** entre 2009 et 2011 de la mesure de faible revenu après impôt (MFR).

Selon les estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) :

- **Réduction de 10 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu (MFR) après impôt; et
- **Augmentation de 4,9 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême après impôt (MFR).

Figure 2 – Incidence globale de faible revenu au Nouveau-Brunswick

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 (inactif) et Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105



Pauvreté extrême

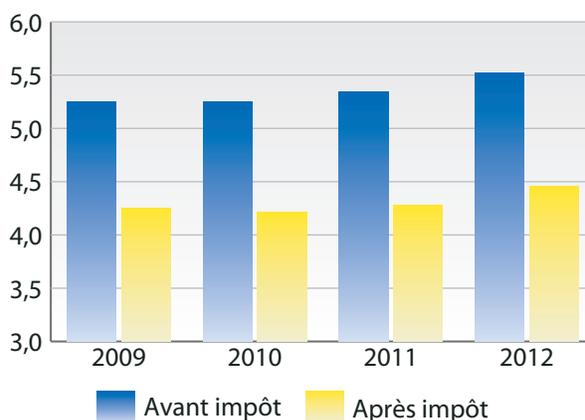
Les citoyens qui vivent dans une pauvreté extrême sont parmi les plus vulnérables de la société. Les personnes dont le revenu est inférieur à 50 % de la mesure de faible revenu sont considérées comme vivant dans la pauvreté extrême. Là encore, les ajustements en fonction de la taille de la famille tiennent compte du fait que les besoins d'une famille croissent à mesure que le nombre de ses membres augmente. Dans le même ordre d'idées, la MFR tient compte du fait qu'il coûte plus cher de nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants (source : Statistique Canada).

Comme le montre la figure 3, l'incidence de la pauvreté extrême après impôt pour tous les types de familles a légèrement augmenté entre 2009 et 2012 selon les estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles). De nombreux facteurs influencent une personne qui vit dans la pauvreté; toutefois, ces facteurs ont de plus grandes répercussions sur les personnes qui vivent en extrême pauvreté (annexe F – Mesure de faible revenu avant et après impôt).

- **Augmentation de 5,1 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême avant impôt (MFR) ; et
- **Augmentation de 4,9 %** entre 2009 et 2012 de la mesure de faible revenu extrême après impôt (MFR).

Figure 3 – Pourcentage des Néo-Brunswickois qui vivent dans la pauvreté extrême pour tous les types de familles – Avant et après impôt

Source : Estimations annuelles relatives aux familles et aux particuliers (fichier T1 sur les familles) – Programme 4105



Besoins impérieux en matière de logement

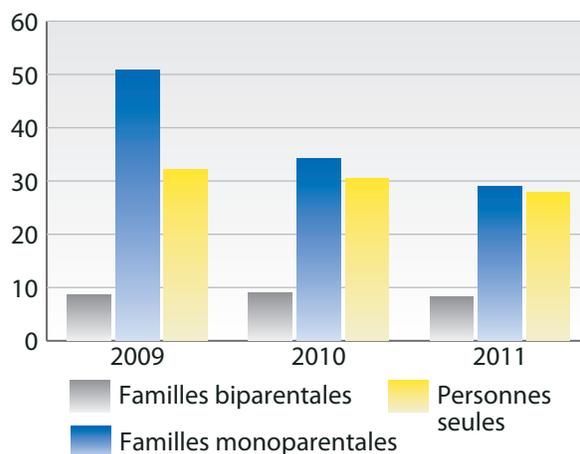
Les personnes qui ont des besoins impérieux en matière de logement sont un indicateur de la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Comme l'illustre la figure 4, l'incidence des Néo-Brunswickois qui ont des besoins impérieux en matière de logement par type de famille a constaté les tendances ci-dessous, selon le *Recensement du Canada*, l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) et l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

- **Réduction de 9,9 %** entre 2009 et 2012 des enfants de familles monoparentales;
- **Augmentation de 5,5 %** entre 2009 et 2012 des enfants de familles biparentales;
- **Augmentation de 16,4 %** entre 2009 et 2012 des personnes sans famille.

Figure 4 – Pourcentage des Néo-Brunswickois qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon le type de famille

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada*, *Enquête nationale auprès des ménages* et *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.



Points saillants et sommaire du plan d'action et des 22 actions prioritaires



EVP1 était un plan original et coopératif qui a réuni un échantillon représentatif de Néo-Brunswickois, y compris des citoyens qui vivent dans la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le secteur des affaires et le gouvernement, dans le but d'élaborer et d'adopter un plan provincial de réduction de la pauvreté. EVP1 a décrit une démarche exhaustive et globale pour vaincre la pauvreté à l'aide de l'initiative de mobilisation de la population qui a été lancée en octobre 2008.

Dans le cadre d'EVP1, 22 actions prioritaires ont été désignées comme activités clés pour vaincre la pauvreté au Nouveau-Brunswick et atteindre l'objectif suivant :

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 % et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

Compte tenu de l'objectif susmentionné, les actions prioritaires déterminées dans EVP1 ont contribué directement à atteindre ce but. Parmi les 22 actions prioritaires, sept visaient directement à réduire la pauvreté monétaire et deux étaient spécialement destinées à réduire la pauvreté monétaire extrême. En tout, sept des actions prioritaires visaient à atteindre ces deux cibles, tandis que six d'entre elles étaient des actions touchant la prestation et la reddition de comptes, comme l'établissement de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS), l'adoption de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et la création des réseaux d'inclusion communautaire (RIC).

En date de décembre 2014, 95 % des 22 actions avaient été menées à terme ou se poursuivaient et 5 % étaient en cours. Ces 5 % représentent la *Loi sur les garderies éducatives*, qui a reçu la sanction royale le 13 décembre 2013. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continue de travailler sur les commentaires qu'il a reçus pendant l'étude publique des règlements.

La section sur l'évolution du plan d'action et des 22 actions prioritaires présente les points saillants qui ont influé de manière importante sur l'inclusion économique et sociale dans la province, et elle donne une mise à jour sur chacune des 22 actions prioritaires.

Points saillants

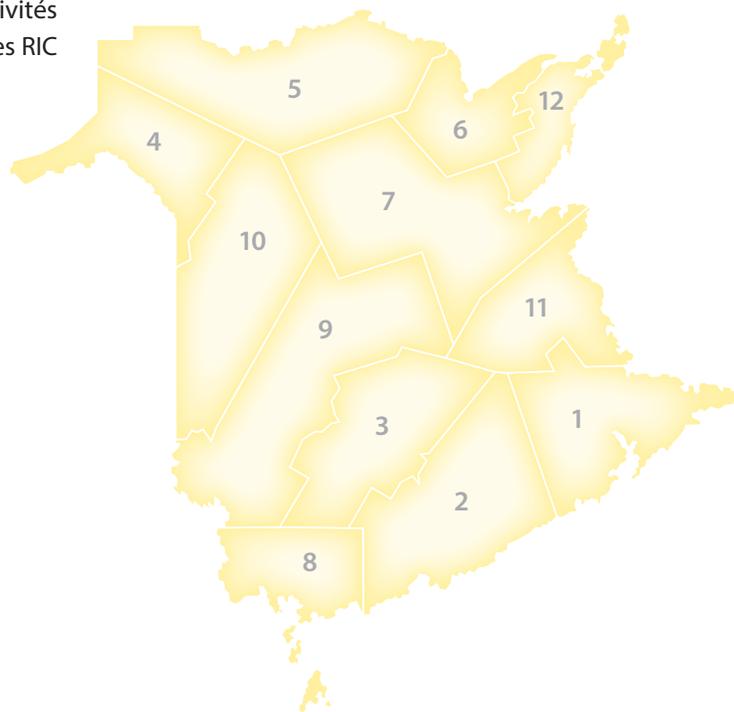
La SIÉS a choisi de mettre en évidence les actions prioritaires ci-dessous en raison des effets importants qu'elles ont eus sur l'atteinte de l'inclusion économique et sociale pour les personnes les plus vulnérables.

Réseaux d'inclusion communautaire

L'un des principaux facteurs de réussite d'EVP1 a été la capacité de la SIÉS d'animer et de stimuler les communautés du Nouveau-Brunswick afin qu'elles tirent profit de leurs compétences et de leurs capacités pour relever les défis régionaux en matière d'inclusion économique et sociale. Le plan a comme principe fondamental de bâtir la capacité dans la collectivité grâce à la mise sur pied des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et du travail qu'ils accomplissent.

À la suite de l'invitation lancée par la SIÉS en novembre 2010 aux parties désirant organiser douze RIC, des groupes et des particuliers de tous les secteurs qui s'occupent entre autres de promouvoir l'inclusion socio-économique se sont réunis pour établir un RIC dans leurs régions respectives. À la fin de 2011, douze RIC avaient été mis sur pied. Par définition, un RIC est un groupe reconnu par la SIÉS qui a pour objet de mettre en œuvre, dans une région géographique prescrite, les objectifs du plan provincial qui sont également énoncés dans son plan régional, tel que défini par la SIÉS.

Les objectifs des RIC sont de cerner, dans le cadre d'une démarche coopérative, les enjeux et les priorités régionaux en matière de pauvreté, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté qui est en harmonie avec EVP1. La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* établit un cadre qui permet la création des RIC de façon indépendante ou avec l'aide d'organismes communautaires déjà présents dans le milieu. Calqué sur la structure de la SIÉS, le conseil d'administration des RIC, qui se compose de représentants du milieu des affaires, du gouvernement, des secteurs sans but lucratif, des citoyens ainsi que de gens qui se préoccupent du développement et du bien-être de leur collectivité, chapeaute les activités de chaque RIC. Le tableau ci-dessous donne la liste des RIC qui ont été établis.



Région 1 – Coopérative Réseau d'inclusion communautaire Westmorland Albert Itée
Grand Moncton, comté de Westmorland et comté d'Albert

Région 2 – Vibrant Communities Saint John et Sussex
Grand Saint John, Sussex, Queens Est et Kings Est

Région 3 – Réseau d'inclusion communautaire de la région de Fredericton
Fredericton, York Sud, Tracy, Oromocto, Gagetown, comté de Sunbury, Queens Nord, Minto et Chipman

Région 4 – Réseau d'inclusion communautaire Nord-Ouest
Edmundston et Grand-Sault

Région 5 – Réseau d'inclusion communautaire Restigouche
Comté de Restigouche

Région 6 – Réseau d'inclusion communautaire Chaleur
Bathurst et les environs

Région 7 – Réseau d'inclusion communautaire Northumberland
Miramichi et les environs

Région 8 – Vibrant Community Réseau d'inclusion communautaire – comté de Charlotte
Comté de Charlotte

Région 9 – Réseau d'inclusion communautaire centre du Nouveau-Brunswick
Doaktown, Harvey, McAdam et Nackawic

Région 10 – Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria
Comtés de Carleton et de Victoria

Région 11 – Réseau d'inclusion communautaire de Kent
Comté de Kent

Région 12 – Réseau d'inclusion communautaire Péninsule acadienne
Péninsule acadienne

La SIÉS travaille en étroite collaboration avec les RIC, et elle leur fournit les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de leurs plans régionaux. Les RIC ont accès à de nombreuses activités de formation offertes par la SIÉS et d'autres organismes. La SIÉS offre également des ressources et de l'aide financière afin d'appuyer les RIC. La SIÉS octroie 62 500 \$ par année à chaque RIC pour qu'il acquitte ses dépenses de fonctionnement, qui peuvent comprendre les salaires, le loyer, les fournitures, les frais de déplacement, etc.

Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation à une échelle collective et de collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC organisent régulièrement des rencontres avec les différents intervenants de leurs régions pour rassembler leurs partenaires et pour mobiliser les membres de leur communauté autour de l'inclusion économique et sociale. Grâce à leur présence dans les régions, les RIC tirent profit des actifs et des forces locaux pour bâtir leurs collectivités. Cette collaboration va au-delà des limites de chaque réseau. Les RIC ont établi leurs propres réseaux d'information et de mise en commun des ressources. Le partage de leurs expériences renforce les liens et les affinités entre toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Les RIC deviennent un point de contact central dans leur région entre les groupes et initiatives communautaires axés sur la réduction de la pauvreté.

Depuis leur création, les RIC ont établi des partenariats avec de nombreux groupes et organismes communautaires et ils ont eu une influence tangible sur leurs communautés. Voici les points saillants des réalisations des douze RIC en date du 1^{er} décembre 2014.

- Participation communautaire : 44 027 participants
- Projets des RIC : 212
- Investissements de la SIÉS dans les projets : 2 445 902 \$
- Investissements communautaires dans les projets : 8 259 057 \$
- Investissements communautaires par rapport à un dollar investi par la SIÉS : 3,40 \$ pour 1 \$

Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIÉS, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. La SIÉS a pour rôle d'appuyer les RIC et leurs collectivités en les accompagnant sur la route de l'inclusion économique et sociale. Ceci est rendu possible grâce aux RIC, car ils répondent aux réalités propres à leur région pour faire en



Première rencontre entre employés du SIÉS, coordinateurs des RIC et membres

sorte que les programmes dispensés aient des effets significatifs les capacités d'être, de devenir et d'appartenir de tous les Néo-Brunswickois. La capacité qu'ont les RIC de s'appuyer sur les forces communautaires est la clé du travail de mobilisation et de prise en main qui permettra aux Néo-Brunswickois de faire partie de la solution.

Comités aviseurs

Le conseil d'administration de la SIÉS a constitué plusieurs comités aviseurs pour donner suite aux actions prioritaires plus complexes. Les comités ont créé le milieu et l'impulsion nécessaires aux changements au *régime d'aide sociale et de la couverture en matière de médicaments sur ordonnance qui avaient été soulevés lors du processus d'engagement public*. Le comité aviseur sur l'entreprise sociale a permis d'élargir le dialogue sur le potentiel économique des entreprises sociales pour les collectivités. Voici une description et quelques points importants des comités aviseurs créés dans le cadre d'EVP1 (annexe B).

Comité aviseur sur les bénéfiques de santé

Le conseil d'administration de la SIÉS a mis sur pied le Comité aviseur sur les bénéfiques de santé (annexe B) pour élaborer un mécanisme afin d'offrir un régime d'assurance-médicaments à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés ainsi que d'élaborer une vision et un régime de soins dentaires pour tous les enfants membres de familles à faible revenu au Nouveau-Brunswick. À ses débuts en janvier 2011, le Comité aviseur a commencé par élaborer un régime de soins dentaires et de la vision, et par la suite en juillet 2011, un régime médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés. Afin de s'assurer que tous les intérêts soient représentés, le comité a consulté les intervenants dans la préparation de ces deux programmes.

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Le Comité aviseur sur les bénéfiques de santé a tenu des consultations entre mars et mai 2012. Des séances de consultation en personne ont eu lieu avec des intervenants clés, y compris des groupes de défense des droits des patients, des associations de professionnels de la santé, des assureurs de soins médicaux privés et le milieu d'affaires. Le Comité a également élaboré de la documentation et lancé un site Web sur lequel les Néo-Brunswickois ainsi que les intervenants avaient la possibilité de faire connaître leurs points de vue en ligne.

Le rapport du Comité, *Un régime d'assurance-médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés*, a été approuvé par le conseil d'administration de la SIÉS et a été déposé à l'Assemblée législative le 18 décembre 2012. Les recommandations du rapport ont été à la base du régime d'assurance-médicaments qui aide les Néo-Brunswickois à éviter de subir des difficultés financières en raison du coût des médicaments sur ordonnance. Le ministère de la Santé a dirigé la conception et la mise en œuvre du régime.

régime médicaments du Nouveau-Brunswick

« Lorsque j'ai pris connaissance des programmes qui existent dans d'autres provinces, j'ai compris que le régime élaboré par le comité serait le meilleur régime que le Nouveau-Brunswick pouvait se permettre à ce moment. J'ai réalisé que le Nouveau-Brunswick est en bien meilleure posture que les autres provinces. L'intention du comité était d'offrir aux Néo-Brunswickois le meilleur régime de soins dentaires et de la vue, ainsi qu'un régime d'assurance santé pour toutes les personnes vivant dans la pauvreté ainsi que les travailleurs à faible revenu. »

Juanita Black, membre du conseil
d'administration de la SIÉS et membre du
Comité aviseur sur les bénéfiques de santé

Tous les citoyens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés peuvent se prévaloir du régime. Avant que le régime soit lancé, 70 000 familles n'avaient pas d'assurance-médicaments.

Depuis le 1^{er} mai 2014, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick a donné accès à une couverture aux Néo-Brunswickois non assurés sous forme de régime à adhésion volontaire. Avant l'arrivée du régime, de nombreux résidents ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance-médicaments privée.

Dans *Un nouveau Nouveau-Brunswick en marche*, le gouvernement provincial s'est engagé à réexaminer le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les coûts aux individus soient raisonnables, que la couverture soit suffisante et que les petites entreprises ne soient pas tenues d'offrir le programme à leurs employés.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* le 9 décembre 2014 afin d'apporter certains changements de fond au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Ces modifications ont supprimé les exigences obligatoires qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2015. Cela signifie qu'il ne sera pas obligatoire pour les Néo-Brunswickois de souscrire une assurance médicaments sur ordonnance ni pour les régimes collectifs privés d'assurance-médicaments d'atteindre des normes de couverture minimale. De plus, le gouvernement provincial n'a pas l'intention d'imposer des cotisations obligatoires aux employeurs.

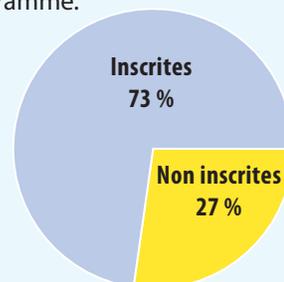
Le régime continuera d'être un régime volontaire jusqu'à ce que l'examen soit terminé. Le 1^{er} avril 2015, deux nouvelles primes seront mises en place afin que le régime soit plus abordable pour les personnes à faible revenu. Le taux de la quote-part demeure à 30 %, mais la quote-part maximale par ordonnance variera entre 5 \$ et 30 \$ en fonction du revenu.

De beaux sourires et une bonne vision

Le 1^{er} septembre 2012, le régime d'assurance de soins dentaires et de la vue *De beaux sourires et une bonne vision* est entré en vigueur afin de procurer la protection nécessaire, sous forme de prestations particulières pour les soins dentaires et de la vue, aux enfants âgés d'au plus 18 ans de familles à faible revenu.

Le programme de soins de la vue couvre les services de base comme les examens annuels ainsi que les lentilles et les montures, jusqu'à concurrence de 220 \$ tous les deux ans. Le programme de soins dentaires couvre les

En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime (source : ministère de la Santé). La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans le palier de revenu le plus bas. Ces chiffres démontrent que les personnes qui gagnent un faible revenu s'inscrivent au régime, ce qui justifie la nécessité de ce programme.



New Brunswick

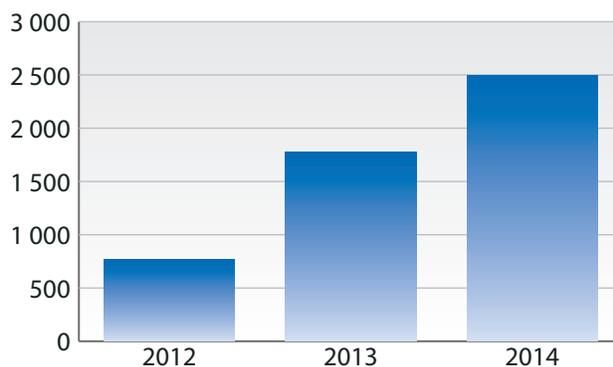
Un régime de soins dentaires et de la vision pour les enfants de familles à faible revenu

services de base, y compris les examens habituels, les radiographies, les extractions et certains traitements préventifs, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année.

Les enfants qui sont inscrits au ministère du Développement social sont automatiquement inscrits au programme. Les enfants de familles à faible revenu pourraient également bénéficier de ce programme, dont la promotion a été faite à grande échelle dans tout le réseau scolaire, par l'intermédiaire des RIC et d'autres organismes concernés.

En date de décembre 2014, 2 498 enfants du Nouveau-Brunswick étaient inscrits au programme De beaux sourires et une bonne vision (source : ministère du Développement social).

Le schéma ci-dessous montre le nombre de demandeurs au programme *De beaux sourires et une bonne vision* entre septembre 2012 et décembre 2014.



Source : ministère du Développement social

Comité adviseur sur l'entreprise sociale et fonds d'investissement communautaires (ESFIC)

Le conseil d'administration de la SIÉS a mis sur pied le Comité adviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) (annexe B) en janvier 2010. Le comité avait pour mandat d'élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires. Une entreprise sociale (ES) est une forme d'entreprise qui occupe dans le spectre de l'activité économique l'espace situé entre le secteur sans but lucratif et le secteur à but lucratif. C'est un terrain propice à l'innovation. L'ES comble une lacune entrepreneuriale; les organismes sans but lucratif se tournent vers l'activité commerciale pour générer un revenu pour leurs objectifs sociaux, tandis que les entreprises reconnaissent que c'est le secteur sans but lucratif qui crée le fondement humain d'une économie forte.

Le Comité adviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires définit l'entreprise sociale ainsi : entreprises ou organismes (organismes à but lucratif et sans but lucratif, coopératives, caisses populaires) qui :

- vendent des produits ou des services sur le marché;
- visent principalement à créer une valeur sociale, environnementale ou culturelle;
- utilisent au moins 51 % de tout profit pour rehausser les programmes ou les services destinés à améliorer nos collectivités;
- font preuve des éléments susmentionnés.

En vertu d'EVP1, l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires faisaient partie des démarches les plus prometteuses afin d'aider le gouvernement provincial à faire face aux problèmes multidimensionnels qui découlent de la pauvreté. Pour la SIÉS, cette démarche était un outil essentiel permettant de catalyser ceux qui sont déconnectés, de promouvoir l'entrepreneuriat, d'accroître l'emploi, de former les travailleurs et d'occuper des créneaux économiques.



Resnet – recyclage d'ordinateurs
Entreprise sociale à Edmundston

Le Comité consultatif sur l'ESFIC a commencé par examiner et inventorier de nombreuses entreprises sociales et les pratiques exemplaires dans la province. Grâce à ce processus, il a pu définir l'emplacement, l'objet, les défis et les activités des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

Au cours du printemps 2012, le Comité a réalisé une enquête comparative sur l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick, qui a alimenté la construction d'un cadre progressif pour l'entreprise sociale dans la province. Le Comité a présenté au conseil d'administration de la SIÉS son rapport final intitulé *L'apprentissage et l'activité rémunérée : Élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale*, et il a présenté ses conclusions au gouvernement provincial.

En juin 2013, un groupe de travail composé de quatre sous-comités a été mis sur pied afin d'examiner s'il serait pertinent et pratique d'adapter au contexte du Nouveau-Brunswick certaines mesures gouvernementales décrites dans le rapport, et de créer un cadre stratégique à long terme comportant des objectifs, des mesures et un échéancier bien définis pour mettre en place un environnement propice au développement des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, la SIÉS a travaillé avec le ministère des Finances et le ministère des Communautés saines et inclusives afin d'élaborer de nouveaux programmes de soutien, y compris la création d'un fonds commun de capital (FCC). L'impulsion était donnée et, dans son discours du budget 2014-2015, le gouvernement provincial a annoncé la création d'un programme de FCC et des changements au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick afin de rendre admissibles les participants aux entreprises sociales et aux coopératives qui touchent des revenus d'une entreprise active.

De plus, ce programme permet aux investisseurs particuliers et sociaux d'investir dans un fonds communautaire local enregistré, ce qui renforce l'économie locale. Cette mesure élargit également l'accès à des capitaux pour les petites entreprises, crée de nouveaux moyens de financement pour la province et aider les communautés à élaborer de nouveaux projets rentables.

De nombreux RIC ont déjà participé à la mise sur pied de projets d'entreprises sociales. Avec l'aide de la SIÉS, les RIC acquièrent les aptitudes et les compétences nécessaires pour mettre en valeur ce secteur qui est en croissance à l'échelle mondiale.

La valeur totale des projets d'entreprises sociales et d'investissements communautaires au sein des RIC se chiffre à 455 183 \$, et ceux-ci mobilisent plus de 1 500 personnes.

S'appuyant sur les travaux du Comité consultatif et du groupe de travail, la SIÉS continuera de collaborer avec les organismes gouvernementaux et les intervenants afin de créer des débouchés pour le secteur à but non lucratif et pour les gens sur le terrain et de travailler avec les RIC et les organismes communautaires dans le but d'établir des partenariats et d'élaborer de nouveaux projets.

Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Le conseil d'administration de la SIÉS a établi le Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale (annexe B) pour donner des conseils et de l'information au ministère du Développement social pendant dans la réforme du programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick. Voici quelques points saillants de certains des nombreux changements découlant de la réforme de l'aide sociale afin de la faire passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats (annexe B) :

Augmentation des taux d'aide sociale

Les prestations d'aide sociale de base sont majorées de sept pour cent sur une période de six mois : quatre pour cent en octobre 2013 et trois pour cent en avril 2014.

Les prestataires célibataires aptes au travail qui n'ont pas d'obstacles à l'emploi n'ont pas eu droit à ces augmentations. En 2010, ce groupe de prestataires a bénéficié d'une augmentation de 82 pour cent au moment de l'abolition du taux d'aide intérimaire.

Un grand nombre de prestataires de l'aide sociale sont capables de réintégrer le marché du travail avec l'assistance et le soutien appropriés. En plus des prestations mensuelles d'aide sociale, ces clients ont accès à du soutien et à des conseils pour les aider à trouver un emploi.

La structure des taux d'aide sociale a été simplifiée en fusionnant les deux grilles tarifaires existantes en une seule. Cela s'est traduit par une augmentation supplémentaire de deux pour cent pour les familles aux prises avec des frais de logement élevés.

« Un des éléments clés a été la volonté de collaboration de chacun pour déterminer comment le comité pouvait avoir un impact positif. Repenser la façon dont on fait les choses représente un défi, et chaque membre du comité a compris l'importance d'y parvenir avec succès. J'ai aussi apprécié la participation des personnes qui vivent dans la pauvreté. Elles avaient une expérience concrète des politiques en place qui créent des obstacles. Leur passion à améliorer le système a permis de faire avancer les travaux du comité. »

Brenda Murphy, membre du conseil d'administration de la SIÉS et membre du Comité avisur sur la réforme de l'aide sociale



Réunion du comité avisur sur la réforme de l'aide sociale

Changements à la politique sur les exemptions salariales

La révision de la politique sur les exemptions salariales, qui permettra aux prestataires qui auront trouvé un emploi de conserver une plus grande part de leurs revenus, constitue l'amélioration la plus importante de la réforme de l'aide sociale. Les prestations des clients sont maintenant réduites de 0,70 \$ pour chaque dollar additionnel gagné au-delà du montant totalement exempté. La politique précédente réduisait les prestations des clients d'un dollar pour chaque dollar gagné.

Réforme de la carte d'assistance médicale

En décembre 2009, le gouvernement provincial a prolongé la validité de la carte d'assistance médicale fournie aux bénéficiaires de l'aide sociale d'au plus trois ans après qu'ils ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi. La prestation était auparavant offerte pendant au plus 12 mois aux bénéficiaires qui quittaient l'aide sociale. Les clients peuvent maintenant renouveler leurs prestations pendant un maximum de 36 mois.

Changements à la politique sur le revenu des ménages

En février 2010, le gouvernement a amélioré la politique sur le revenu des ménages dans le programme de l'aide sociale. Ces améliorations permettent aux bénéficiaires de l'aide sociale qui vivent dans une relation non conjugale de partager un logement avec des bénéficiaires et des non-bénéficiaires tout en recevant des chèques distincts.

Protection des locataires de chambre et des pensionnaires

En avril 2010, des modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* sont entrées en vigueur. Ces modifications protègent les locataires de chambre et les pensionnaires en faisant en sorte que ces locataires aient des droits et des responsabilités identiques à ceux des locataires d'autres locaux d'habitation.

Transport

Une grande partie du territoire de la province n'est pas desservie par un service de transport communautaire ou public, parce qu'il n'y en a aucun de disponible ou parce que c'est trop coûteux. Cette situation crée des obstacles à l'inclusion économique et sociale. Compte tenu de cette réalité, la SIÉS a appuyé de nombreux projets de transport.



Projet de transport communautaire, McAdam

Beaucoup de communautés ont réfléchi sérieusement à la possibilité d'établir un service de transport public qui répond aux besoins propres à leur région. De nombreux intervenants, y compris ceux qui s'occupent actuellement de transport, ainsi que des experts en transport collaborent pour trouver des solutions pratiques, globales et peu coûteuses afin de créer des possibilités de transport dans ces collectivités.

Les besoins et les capacités en matière de transport varient d'une région à l'autre et même entre des collectivités de la même région. C'est la raison pour laquelle chaque RIC a établi ses propres priorités en matière de transport. Certaines régions disposent déjà de ce type de service, tandis que d'autres sont rendues aux dernières étapes de sa conception. Consultez la section des RIC du présent rapport pour des exemples particuliers de projets de transport qui se déroulent partout dans la province.

En date du 31 décembre 2014, 47 projets communautaires de transport ciblant les personnes qui vivent dans la pauvreté avaient été mis sur pied dans des collectivités de tout le Nouveau-Brunswick. Ces projets ont permis à plus de 5845 personnes dans le besoin de profiter de services de transport.

Au 1^{er} décembre 2014, les collectivités avaient investi 2 202 092 \$ dans les projets de transport des RIC tandis que la SIÉS avait investi 890 066 \$. L'investissement communautaire s'établit donc à 2,50 \$ pour chaque dollar investi par la SIÉS.

Progrès des 22 actions prioritaires

Le tableau suivant offre une mise à jour des 22 actions prioritaires qui font parties d'EVP1.

22 ACTIONS PRIORITAIRES	ÉTAT
OCCASIONS D'ÊTRE (répondre aux besoins fondamentaux)	
Réformer l'aide sociale au Nouveau-Brunswick.	Terminé
Créer un programme de médicaments sur ordonnance pour les citoyens qui ne sont pas assurés.	Terminé
Augmenter le salaire minimum.	Terminé et continu
Fournir du financement stable aux refuges pour sans-abri d'ici cinq ans.	Terminé
Prévoir des protections pour les locataires de chambres et pensions dans la <i>Loi sur la location de locaux d'habitation</i> .	Terminé
Fournir des fonds pour l'établissement de systèmes de transport communautaire alternatifs (comme le service de transport à la demande).	Continu
Développer et mettre en œuvre un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu.	Continu
OCCASIONS DE DEVENIR (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences)	
Investir dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour veiller à ce qu'un minimum de 20 % des nourrissons et de 50 % des enfants âgés de deux à cinq ans au Nouveau-Brunswick aient accès à une place en garderie réglementée.	Continu

22 ACTIONS PRIORITAIRES	ÉTAT
Grâce à la collaboration avec le secteur des affaires et le secteur sans but lucratif, offrir des services de mentorat en littératie à tous les élèves des 1 ^{re} et 2 ^e années ayant de la difficulté à lire, de sorte que chaque enfant puisse terminer ses études secondaires avec suffisamment de compétences en littératie et en numératie, grâce au programme Littératie au primaire.	Continu
Adopter une loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.	En cours
La Fondation McCain va financer cinq autres centres intégrés pour la petite enfance.	Terminé
Faire progresser le concept des écoles communautaires, en mettant un accent particulier sur la littératie, la numératie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers, les programmes d'enseignement coopératif et les activités parascolaires.	Continu
Poursuivre la formation des enseignants afin d'élargir les options du programme d'enseignement pour répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.	Terminé et continu
OCCASIONS D'APPARTENANCE (Participation communautaires)	
Élaborer une stratégie globale du logement qui prévoit des quartiers à revenu mixte, l'aspect abordable, des logements avec services et des coopératives d'habitation.	Terminé
Explorer la notion d'entreprise sociale et de fonds d'investissement communautaires.	Terminé
Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer la main-d'œuvre qualifiée, grâce aux possibilités de formation, d'éducation et de bénévolat offertes dans le cadre de la transition au travail et grâce également à la formation en cours d'emploi.	La stratégie est terminée; la formation se poursuit.
Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable.	Continu
Élaborer un plan de communication pour sensibiliser les citoyens est essentiel au succès du plan de réduction de la pauvreté.	Continu
Occasions d'appartenance (Participation communautaires)	
Adopter la Loi sur l'inclusion économique et sociale.	Terminé
Créer la Société d'inclusion économique et sociale.	Terminé
Créer trois comités consultatifs de la SIES.	Terminé
Créer les réseaux d'inclusion communautaire (RIC).	Terminé

Leadership de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS)



La Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) favorise la collaboration entre les ministères, les groupes communautaires et divers secteurs et groupes d'intérêt. À titre de chef de file du mouvement de réduction de la pauvreté, la SIÉS a les bons outils pour trouver les nouveaux débouchés afin d'accroître l'inclusion économique et sociale pour les Néo-Brunswickois. Pour y parvenir, la SIÉS a mené et soutenu de nombreux projets en sus des 22 mesures prioritaires qui sont en harmonie et complémentaires à *Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP1). Voici un modeste **échantillon** des activités clés de leadership auxquelles la SIÉS a participé :

- Conversation provinciale sur le transport 2012;
- Soutenir l'entreprise sociale;
- « Prenez votre part du gâteau en argent comptant », le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt du Nouveau-Brunswick;
- Série des maîtres du Développement communautaire basé sur les acquis (DCBA);
- Bâtir de meilleurs connecteurs – perfectionnement professionnel pour les bâtisseurs communautaires du Nouveau-Brunswick; et
- Littératie financière en partenariat avec Prosper Canada.

Les sections ci-dessous témoignent des progrès accomplis dans chacun de ces domaines et du rôle de chef de file que la SIÉS a joué.

Conversation provinciale sur le transport 2012

La situation du transport public au Nouveau-Brunswick est primordiale et urgente. Une grande partie des Néo-Brunswickois, en particulier ceux qui vivent dans les régions rurales, ont besoin de transport pour diverses raisons comme leur emploi, leur santé, leur formation et leurs loisirs. Ils bénéficieraient grandement d'arrangements en partenariat dans le domaine du transport.

L'une des responsabilités de la SIÉS dans la mise en œuvre d'OPT1 consiste à promouvoir et à soutenir des systèmes de transport communautaires alternatifs et à leur trouver du financement. La collaboration avec les douze RIC a facilité ce travail.

En juin 2012, la SIÉS a été l'hôte de la Conversation provinciale sur le transport à Fredericton. Plus de 150 participants et intervenants, qui représentaient des organismes à but non lucratif, des œuvres de bienfaisance et des groupes communautaires, des



Projet de transport provincial, Fredericton

gouvernements, le secteur privé ainsi que des citoyens intéressés, ont discuté des débouchés et des défis communs en matière de transport de passagers au Nouveau-Brunswick.

Des exposés ont été présentés par 17 particuliers représentant une fourchette d'intervenants comme les RIC, le gouvernement provincial, le secteur de la santé, le secteur municipal et du transport en commun, le milieu universitaire, le secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance ainsi que d'autres administrations. Les conférenciers ont aidé les participants à acquérir une compréhension plus approfondie du contexte actuel et à mieux cerner les problèmes liés au transport communautaire.

Les participants ont relevé de nombreux défis pour le Nouveau-Brunswick en matière de transport, notamment :

- les services de transport sont vus comme une responsabilité municipale (et non provinciale);
- le manque de sensibilisation aux problèmes de transport;
- la faible densité de la population en milieu rural;
- la tendance à la baisse de l'achalandage des autobus.

Après les discussions, on a cerné les mesures ci-dessous de manière à adopter une vision à long terme pour remédier aux problèmes de transport qui nuisent à l'inclusion économique et sociale. Les voici :

- Trouver un organisme provincial champion pour unifier les « silos » qui existent actuellement dans les services et l'infrastructure de transport;
- Remédier au manque d'accès aux soins médicaux de routine pour les personnes qui ne possèdent pas de véhicule;
- Explorer la possibilité de réorienter les éléments d'actif existants en matière de transport afin de mieux répondre aux besoins en services de transport communautaire (autobus scolaires, fourgonnettes communautaires, véhicules des foyers de soins, etc.).
- Étudier des formules régionales par rapport à la planification de l'infrastructure et des services de transport pour trouver en fin de compte un mécanisme permettant d'atténuer certaines des préoccupations concernant la liaison entre les zones rurales et les secteurs urbains.

La conférence a contribué à accroître la sensibilisation au sujet des problèmes de transport et à mettre en commun des pratiques déjà établies dans diverses collectivités. Les projets de transport communautaire au Nouveau-Brunswick ont tiré profit des échanges de renseignements pertinents qui ont eu lieu pendant la conférence.

La SIÉS a assumé le rôle de champion du dossier du transport en rencontrant régulièrement les intervenants. La SIÉS mettra sur pied un comité consultatif sur le transport au cours du plan EVP2.

Soutien aux entreprises sociales (ES)

Plus de 700 organismes communautaires, entreprises et coopératives de la province sont considérés comme des entreprises sociales (ES). Au cours du printemps 2014, la SIÉS s'est associée au Co-operative Enterprise Council of New Brunswick (CECNB) pour réaliser une enquête en ligne afin de recueillir de l'information sur la structure, les activités, les produits et services et l'accès aux capitaux des ES du Nouveau-Brunswick. À la suite de l'analyse des données, un rapport final et une étude d'impact économique ont été produits à l'aide de renseignements clés sur le marché du travail et sur l'impact pour le secteur des ES du Nouveau-Brunswick; ces renseignements ont été mis à la disposition de ministères du gouvernement provincial, des intervenants et de la collectivité.

La SIÉS a travaillé avec des organismes gouvernementaux et des chefs de file provinciaux, y compris le CECNB, le Centre Pond-Deshpande (CPD) et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (CSFSC) pour promouvoir une panoplie de services allant de la recherche à la formation, en passant par le perfectionnement des compétences et les outils disponibles dans l'écosystème de l'entrepreneuriat social. Pendant cette démarche, on a identifié des agents de formation au sein d'un certain nombre d'entreprises sociales clés et on a retenu leurs services pour qu'ils offrent de la formation et des ateliers sur des sujets comme les médias sociaux, la gouvernance, la planification stratégique, le règlement des différends, Entreprise sociale 101, comment faire le passage à l'entreprise sociale et l'art de l'organisation. La SIÉS a parrainé des membres des RIC afin qu'ils puissent participer à ces ateliers. La SIÉS a également contribué à mettre au point de nouveaux outils pour les entreprises sociales, notamment un guide des pratiques exemplaires de 200 pages et un guide des ressources en matière de financement et d'aide technique. Tous ces outils se trouvent à l'adresse suivante (en anglais seulement) : www.cecnb.ca.

En mars 2013, la SIÉS a été un parrain clé, avec le CPD, du premier dialogue provincial sur l'entreprise sociale qui a réuni à Fredericton des agents de changement. Cette activité a été répétée en mars 2014 à Saint John et elle a donné l'occasion d'apprendre au sujet des organismes en développement qui combinent les principes d'affaires et la compassion des organismes à but non lucratif pour régler des problèmes de taille dans la société comme la santé, l'éducation et l'environnement. Ces activités ont aussi donné lieu à des concours de présentations de cas d'entrepreneuriat social et à la remise de bourses par le CPD aux organismes participants qui ont connu du succès, comme le Centre de santé communautaire de Fredericton.

Une vidéo promotionnelle a été créée pour mettre en valeur certaines des pratiques exemplaires et des réussites entrepreneuriales d'entreprises sociales dans la province. La vidéo mettait en vedette des ES novatrices partout dans la province et expliquait ce que sont et ce que font les ES. Elle a aussi été conçue comme une source d'inspiration pour mobiliser tous les partenaires et les intervenants afin qu'ils produisent leur propre matériel de promotion et qu'ils fassent circuler le message au moyen des médias sociaux. On peut visionner la vidéo à l'adresse suivante : www.gnb.ca/pauvreté.



Coopérative Open-Sky, Sackville

« Prenez votre part du gâteau en argent comptant », le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt du Nouveau-Brunswick

Les personnes à faible revenu qui ne produisent pas leur déclaration annuelle de revenus laissent échapper beaucoup de crédits d'impôt et de prestations fiscales provinciaux et fédéraux et ne peuvent se prévaloir de nombreux programmes et services qui sont offerts en fonction des revenus; si elles ne peuvent présenter leur plus récente déclaration de revenus, il est possible qu'elles ne puissent pas y participer. De plus, ce qu'il en coûte de faire préparer une déclaration de revenus peut être trop cher pour beaucoup de personnes à faible revenu, et les cliniques du PCBI permettent de remédier à cette situation.

Au cours de l'automne 2011, la SIÉS a collaboré avec le ministère du Développement social (DS) pour promouvoir le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada (PCBMI). <http://www.cra-arc.gc.ca>

Les 12 RIC se sont chargés de la promotion et de l'organisation de cliniques dans leurs régions, et le personnel de première ligne ainsi que les travailleurs sociaux du ministère du Développement social (DS) ont été mis au courant des cliniques du PCBI pour qu'ils puissent transmettre l'information à leurs clients.

Une circulaire « Prenez votre part du gâteau en argent comptant » a été conçue et affichée sur les sites Web du DS et de la SIÉS, un encart d'information a été inclus avec les chèques du mois de février aux clients de l'aide sociale et une circulaire a été distribuée aux RIC. En 2012, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick ainsi que les 63 bibliothèques publiques et les trois bibliobus partout au Nouveau-Brunswick se sont joints à l'effort de collaboration en publicisant et en organisant des cliniques.

Les cliniques gratuites du PCBI sont offertes chaque année de janvier à avril dans des communautés de toute la province. Elles sont ouvertes aux Néo-Brunswickois qui se situent sous le seuil de revenu maximum admissible et qui ont des revenus modestes et une situation fiscale simple. De nombreuses cliniques sont également offertes pendant toute l'année aux personnes qui ont besoin de produire leur déclaration en dehors de la saison normale de production.

Nouveau-Brunswick :

- Prestation fiscale pour enfants du N.-B.
- Supplément du revenu du travail du N.-B. (inclus dans la Prestation fiscale canadienne pour enfants ou PFCE)
- Programme de supplément scolaire du N.-B. (inclus dans la PFCE)
- De beaux sourires et une bonne vision N.-B.

Fédéral :

- Supplément de la prestation nationale pour enfants
- Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Prestation pour enfants handicapés
- Prestation fiscale pour le revenu
- TPS/TVH crédit
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)



Par suite de ce partenariat innovateur entre des ministères et les gouvernements fédéral et provincial, on a constaté une augmentation de 36 % du nombre de Néo-Brunswickois à faible revenu qui ont produit leur déclaration de revenus entre 2010 et 2013, ce qui représente une augmentation de 113 % dans les cliniques et de 60 % dans le nombre de bénévoles qui ont participé aux cliniques (Source : Agence du revenu du Canada, Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)).

Ce projet procure un avantage additionnel, car la SIÉS se sert des données de l'impôt sur le revenu pour produire des rapports sur l'évolution de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Le fait que les Néo-Brunswickois sont plus nombreux à produire leur déclaration de revenus nous procurera des données plus exactes.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de bénévoles, de déclarations produites et de cliniques entre 2010 et 2013.

Nombre de bénévoles et de déclarations produites entre 2010 et 2013 (Source : Agence du revenu du Canada, Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)).

« Un exemple de réussite de ce partenariat est le travail que continuent d'accomplir l'ARC et le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, de concert avec les organismes communautaires, pour augmenter de façon importante le nombre de cliniques communautaires bénévoles en matière d'impôt dans toute la province. L'ARC est fière de la coopération, de l'avant-gardisme et des résultats probants de ce partenariat. »

**Peter Estey, sous-commissaire
Atlantique, ARC**

	Période de production 2010	Période de production 2011	Période de production 2012	Période de production 2013	Augmentation / diminution entre les périodes de production 2010 et 2013	
Bénévoles	363	352	443	579	216	60 %
Déclarations produites	13 969	14 481	17 705	19 065	5 096	36 %
Cliniques	118	110	229	252	134	113 %

Série des maîtres sur le développement communautaire basé sur les atouts (DCBA)

En mars 2012, le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport (MCS) s'est associé à la SIÉS pour faire venir le célèbre organisateur communautaire Jim Diers à Fredericton en vue d'un atelier d'une durée de deux jours sur le développement communautaire basé sur les atouts (DCBA). Cet atelier a donné l'occasion à 185 champions communautaires de toute la province d'entrevoir les possibilités du programme de DCBA. M. Diers a raconté l'histoire et a montré des photos de diverses collectivités partout dans le monde qui ont eu recours au DCBA comme outil pour mobiliser les citoyens et bâtir ensemble de meilleures communautés. La réponse a été fantastique, et les participants ont commencé à tenir un nouveau discours de possibilité et d'espoir dans tous les coins du Nouveau-Brunswick.

Pour mettre à profit la réponse qu'a suscitée l'activité, la SIÉS et le MCS ont décidé de recevoir John McKnight, le co-créateur du DCBA. La SIÉS a réuni des hauts fonctionnaires du gouvernement provincial ainsi que des leaders en développement communautaire pour tenir une conversation avec M. McKnight, au cours de laquelle tout le

monde a pu voir le potentiel de la communauté comme actrice incontournable du mouvement de réduction de la pauvreté.

La SIÉS a également reçu 340 participants de toute la province qui ont participé à un atelier sur le DCBA avec M. McKnight. Cet atelier a permis aux participants ont modifier la façon dont ils parlent d'eux-mêmes et de leurs communautés, en passant d'un modèle de déficit axé sur les « besoins » à un modèle basé sur les « forces » qui met l'accent sur l'abondance et qui apprécie la contribution de chacun.



Jim Diers et participants, série de maîtres DCBA

Bâtir de meilleurs connecteurs – Perfectionnement professionnel pour les bâtisseurs communautaires du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'hiver 2012 et jusqu'en 2014, la SIÉS a organisé dix ateliers sur le DCBA dans toutes les régions de la province afin de mettre en valeur le potentiel de nos champions communautaires. Cette méthode de développement de la conscience communautaire, qui est axée sur les forces, est inspirée de l'idée selon laquelle chaque personne a quelque chose à offrir, aux associations, collectivités et institutions. Il est important que les gens s'unissent et collaborent pour bâtir des communautés durables.

Les ateliers ont été organisés comme des occasions d'apprentissage par l'expérience au cours desquelles les participants ont effectué la mobilisation des acquis de leurs communautés respectives, notamment les organismes, les gens, les agences locales, les entreprises et autres. En fin de compte, ces ateliers ont eu comme résultat d'inciter les gens à jeter un regard différent sur eux-mêmes et sur leurs communautés en le considérant sous l'angle de l'abondance et du potentiel, plutôt que sous celui des besoins et problèmes.

Littératie financière

En partenariat avec Prosper Canada (anciennement SEDI), la SIÉS a organisé deux ateliers gratuits à l'intention des chefs de file communautaires. Cinquante participants ont reçu de la formation et des outils sur la façon d'offrir de l'éducation en littératie financière à leurs clients : (Source : <http://prospercanada.org/> (en anglais seulement)).



La SIÉS fait également partie des membres fondateurs du Réseau d'éducation financière (REF) du Nouveau-Brunswick (<http://fr.fcnb.ca/objectifs.html>). Le REF se consacre à mettre à profit l'énergie, les connaissances et les compétences de membres de ressources existantes en littératie financière pour améliorer les programmes et les services au Nouveau-Brunswick, pour faire en sorte que la littératie financière soit un volet essentiel de l'infrastructure de l'apprentissage au Nouveau-Brunswick et pour accroître les niveaux de littératie financière dans la population du Nouveau-Brunswick.

Réseaux d'inclusion communautaire



La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* établit un cadre qui permet la création des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) de façon indépendante ou avec l'aide d'organismes communautaires déjà présents dans le milieu. Les objectifs des RIC sont de cerner, dans le cadre d'une démarche coopérative, les enjeux et les priorités régionaux en matière de pauvreté, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté qui est en harmonie avec *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* (EVP1).

Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation à une échelle collective et de collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté.

Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIÉS, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Les pages qui suivent contiennent une description de certains des projets clés qui ont été entrepris par les douze RIC qui ont été établis en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* ainsi que des retombées qu'ils ont eues sur les communautés. Ces projets découlent de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs plans régionaux, et ils sont en harmonie avec les objectifs du Plan provincial de réduction de la pauvreté EVP1.

Le financement des projets des RIC a été réparti en quatre thèmes. L'investissement communautaire a atteint 5 813 155 \$ tandis que l'investissement de la SIÉS a atteint 2 445 902 \$. La communauté a investi au total 3,40 \$ pour chaque dollar investi par la SIÉS.

Région 1 –
Westmorland Albert

Région 2 – Saint John,
Sussex

Région 3 – Région
de Fredericton

Région 4 – Nord-Ouest

Région 5 – Restigouche

Région 6 – Chaleur

Région 7 –
Northumberland

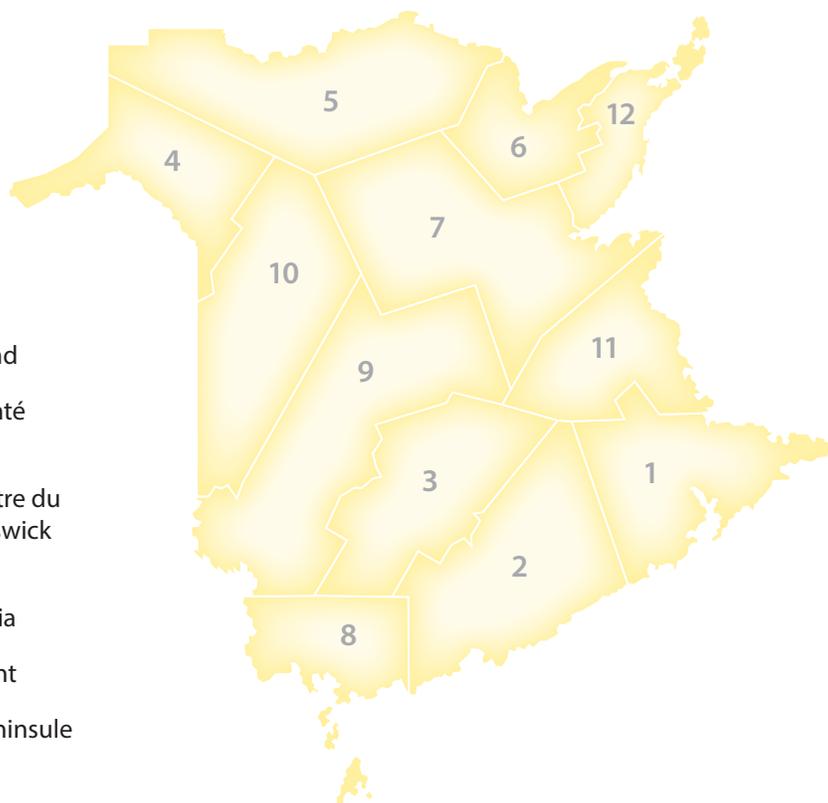
Région 8 – Comté
de Charlotte

Région 9 – Centre du
Nouveau-Brunswick

Région 10 –
Carleton-Victoria

Région 11 – Kent

Région 12 – Péninsule
acadienne

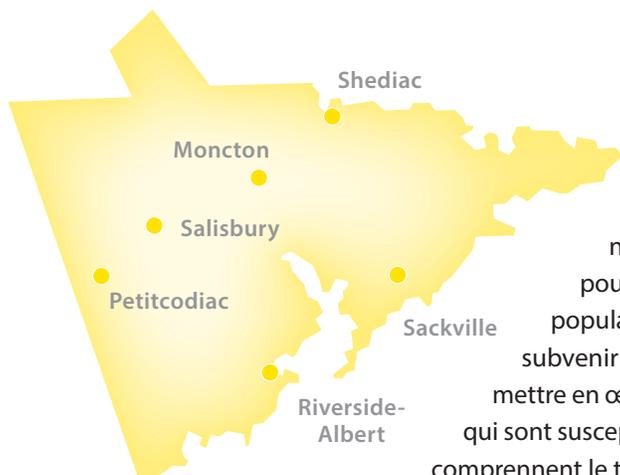


Résumé par thème Subventions pendant 37 mois	Nombre de projets	Valeur totale des projets	Investissement de la SIÉS sous forme de subventions	Investissement par la communauté	Investissement de la communauté par rapport à l'investissement de la SIÉS
Logement	3	431 010 \$	28 522 \$	402 487 \$	14 \$ pour 1 \$
Entreprise sociale (SE)	11	455 183 \$	76 489 \$	378 694 \$	5 \$
Mobilisation communautaire	8	461 946 \$	81 200 \$	380 746 \$	5 \$
Éducation des adultes et préparation à l'emploi	18	677 877 \$	121 548 \$	556 329 \$	5 \$
Sécurité alimentaire	55	1 631 273 \$	609 578 \$	1 021 695 \$	2 \$
Éducation des jeunes et de la petite enfance	70	2 399 675 \$	638 498 \$	1 761 176 \$	3 \$
Transport	47	2 202 092 \$	890 066 \$	1 312 026 \$	1,5 \$
Totaux	212	8 259 057 \$	2 445 902 \$	5 813 155 \$	2 \$

Un comité d'évaluation formé de représentants des quatre secteurs évalue les propositions de projets des RIC. Les projets doivent rencontrer des critères établis afin de s'aligner avec les actions prioritaires d'EVP1, dans le but d'avoir une incidence sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion économique et sociale. Le financement est ensuite accordé aux projets des RIC pour leur mise en œuvre. Les RIC préparent un rapport de six mois et un rapport de douze mois qui présentent les progrès réalisés avec leurs projets et partagent ces renseignements avec les autres RIC.

Veillez vous référer aux cartes des RIC (Annexe I) afin de voir le niveau de pauvreté par RIC entre 2009 et 2012 avant et après impôt. Le niveau de pauvreté par RIC démontre des différences régionales et contribue au développement de leur plan régional.

Région 1 – Coopérative Réseau d'inclusion communautaire Westmorland-Albert Ltée

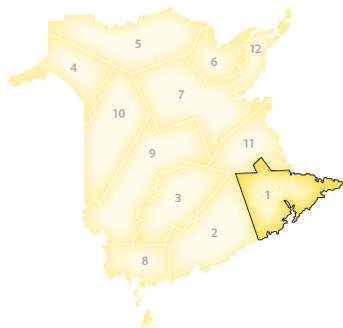


Centraide du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick a accueilli RIC de la région 1 quand il a été constitué en 2011. En 2012, celui-ci est devenu la Coopérative Réseau d'inclusion communautaire Westmorland-Albert Ltée et il a été constitué en coopérative sans but lucratif. La mission déterminante du RIC est d'aider les entreprises, le secteur à but non lucratif, les gouvernements et les résidents à travailler de concert pour faire face aux réalités de la pauvreté et pour faire en sorte que la population des comtés de Westmorland et d'Albert n'ait pas à lutter pour subvenir à leurs besoins essentiels. Le RIC s'associe avec des groupes pour mettre en œuvre des mesures qui contribuent à bâtir la capacité de la région et qui sont susceptibles d'avoir des retombées à long terme. Les secteurs prioritaires comprennent le transport, l'éducation, les interventions auprès de la petite enfance, l'emploi, le logement et la sécurité alimentaire.

Retombées

Au cours de sa brève histoire, la Coopérative Réseau d'inclusion communautaire Westmorland-Albert a favorisé une meilleure interdépendance et une plus grande sensibilisation entre les organisations et les projets urbains et ruraux. Le comité Go Transpo a agi comme organisme de coordination pour tous les services de transport dans la région, tandis que le Groupe d'action en sécurité alimentaire des comtés de Westmorland-Albert continue d'amplifier et de faire évoluer les mesures prises et la conversation entamée sur la sécurité alimentaire dans notre région. Les différentes activités coordonnées par le réseau continuent d'attirer une représentation équilibrée et diversifiée d'intervenants des milieux rural et urbain dans les quatre secteurs. Ces espaces de discussion ont en fait créé, stimulé et fait connaître un esprit régional de collaboration et de réseautage pour de nombreux groupes et citoyens.

- Participation communautaire : 5 369
- Nombre total de projets du RIC : 25
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 382 935 \$
- Investissement du RIC dans les projets : 1 517 317 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 4 \$ pour chaque dollar



Projets

Groupe d'action en sécurité alimentaire des comtés de Westmorland-Albert

Le projet *Creating a place for Food* (phase 2) a donné lieu à une croissance soutenue des actions alimentaires communautaires dans leurs collectivités. Dans le cadre de ce projet, on commence à faire le suivi et à acquérir une meilleure compréhension de ce qui se passe dans chaque collectivité, grâce à l'établissement d'une plateforme commune d'analyse comparative et à la rédaction d'une charte alimentaire régionale préliminaire. Des relations solides ont été établies entre les chefs de file et les membres de la collectivité pour permettre de partager les ressources, les réussites et les leçons apprises. La communauté s'est rassemblée pour créer le mouvement de la sécurité alimentaire au sein du RIC Westmorland-Albert.

« Le Groupe d'action en sécurité alimentaire des comtés de Westmorland et d'Albert (GASACWA) offre d'excellentes possibilités de réseautage et nous aide à obtenir des ressources. Il est extraordinaire de pouvoir avoir accès à un groupe qui en sait tellement. Étant donné que tout le monde a des relations, quand on a besoin de quelque chose pour un projet, il y a toujours quelqu'un qui sait où le trouver ou qui connaît la personne à qui on devrait s'adresser. »

**Jaime MacLellan, coordonnateur
du centre alimentaire et
membre du GASACWA**



Ron McMichael et Joanna Brown, Moncton

La Bikery

La Bikery, qui a vu le jour en 2012, est un centre de ressources communautaires sur la bicyclette au centre-ville de Moncton. Le projet est une entreprise sociale qui offre de la formation et un mode de transport alternatif aux membres de la communauté dans un état vulnérable. Le centre fournit un atelier avec des supports à vélo, des outils, des pièces récupérées et de la documentation. Il offre aussi des ateliers éducatifs sur la sécurité à vélo et sur la réparation des bicyclettes.

La Bikery regroupe des membres diversifiés, créatifs et énergiques qui sont prêts à contribuer à bâtir un milieu cycliste sûr et convivial dans la grande région de Moncton. En moins d'une année, ses effectifs ont augmenté pour se chiffrer à un peu plus de 300 membres.



Tweed Ride, Moncton

Tele-Drive

Le programme *Tele-Drive* des comtés de Westmorland et d'Albert offre du transport abordable aux personnes qui ont peu ou pas d'accès à du transport abordable dans la région. Grâce aux efforts de *Tele-Drive*, le comité organisateur est devenu une partie intégrante du réseau de soutien d'autres projets de transport sur demande dans la province. Il offre maintenant de l'aide à des collectivités comme Petitcodiac et Salisbury.

L'un des jalons stratégiques que le comité a atteints a été de convaincre la compagnie d'assurances Wawanesa de changer sa police d'assurance afin de donner l'accès aux particuliers à une assurance supplémentaire d'un million de dollars pour couvrir les conducteurs bénévoles. Ce changement de police n'a pas seulement bénéficié à l'initiative *Tele-Drive*, mais aussi à tous les autres programmes communautaires de covoiturage dans les Maritimes.

« Ma fille suit un traitement à la méthadone qui exige qu'elle se rende à la pharmacie tous les deux jours et qu'elle se déplace en ville pour un rendez-vous chez le médecin une fois toutes les deux semaines. Toute l'année dernière, je parcourais en voiture 100 milles par jour pour son traitement. Ma vie ne m'appartenait absolument plus. Grâce à votre programme, ma vie est revenue à la normale. J'ai maintenant le temps de prendre moi-même rendez-vous chez le dentiste ou l'optométriste. Je trouve que ce service nous a sauvé la vie, à ma fille et à moi. Merci est un mot trop faible pour exprimer ce que nous ressentons. »

Parent

Région 2 – Vibrant Communities Saint John et Sussex

Dans la région 2, la *Business Community Anti-Poverty Initiative* (BCAPI) agit comme organisation hôte de Vibrant Communities Saint John (VCSJ), qui est le réseau d'inclusion communautaire de la région 2. Le Réseau d'inclusion communautaire Vibrant Communauté Saint John a été établi en 2011 pour soutenir une démarche coordonnée visant à réduire la pauvreté dans la région de Saint John.

VCSJ est responsable de la stratégie de réduction de la pauvreté dans la grande région de Saint John. Sa table ronde multisectorielle sur le leadership rassemble une foule d'intervenants, de groupes et de résidents de cinq quartiers prioritaires, trois ordres de gouvernement, le monde des affaires et des organismes à but non lucratif. VCSJ réunit un grand nombre de personnes d'horizons divers pour mener les efforts de réduction de la pauvreté, pour élaborer et tenir à jour le plan régional de réduction de la pauvreté, pour faire la coordination et établir des liens entre les secteurs et les partenaires, pour stimuler la revitalisation des quartiers par la planification et les investissements des partenaires, pour soutenir la participation à la population active des adultes à faible revenu, pour aider les enfants et les jeunes à réussir à l'école ainsi que pour évaluer et communiquer les progrès.

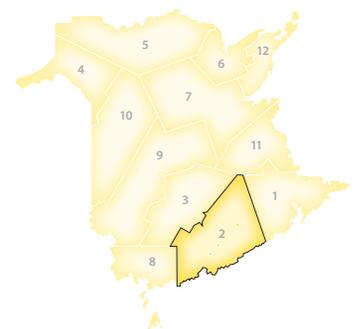


Retombées

L'objectif de VCSJ est de nature stratégique – tenter d'atteindre un vaste objectif de société –, et ne vise pas à résoudre les dilemmes immédiats, comme trouver une place dans un refuge ou faire en sorte que les tablettes de la banque alimentaire soient bien garnies. VCSJ prépare le terrain pour les interventions en rassemblant tous les intervenants. VCSJ regroupe des universitaires, des groupes confessionnels, des fonctionnaires, des élus, des groupes de voisinage, des associations de gens d'affaires, des groupes d'aide sociale, des groupes de défense des droits ainsi que tout groupe ou particulier qui participe à la lutte pour parvenir à réduire la pauvreté. À une époque où les inégalités s'accroissent, VCSJ réunit une foule diversifiée de gens sur un pied d'égalité.

L'une des plus grandes réussites de VCSJ a été sa capacité de faire fi des divisions dans la société et de réunir une gamme multisectorielle d'intervenants qui travaillent main dans la main afin d'atteindre l'objectif commun de réduire la pauvreté. Le fait de réunir ces intervenants crée des possibilités de réseautage, de mise en commun de l'information et de solution des problèmes qui rendent la communauté plus forte.

- Participation communautaire : 1 594
- Nombre total de projets du RIC : 9
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 255 290 \$
- Investissement du RIC dans les projets : 549 360 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 2 \$ pour chaque dollar



Projets

Soutien parental

Il est crucial pour la réussite du développement de la petite enfance d'avoir des parents bien épaulés. Un centre d'apprentissage pour la petite enfance a un effet multiplicateur, puisque l'interaction entre les parents de jeunes enfants accroît leur degré de confiance et de connaissance et améliore l'accès et la communication entre les services et les familles. Dans cette optique, l'*Early Childhood Development Coalition* s'est associée à la SIÉS pour accroître le nombre de programmes d'apprentissage précoce parent-enfant dans les quartiers prioritaires.

L'aide financière de la SIÉS ainsi que du financement d'autres sources ont permis à l'*Early Childhood Development Coalition* de mobiliser plus de 600 familles et membres de la communauté. Le projet avait pour but de définir et de concevoir des débouchés à l'intention des plus jeunes citoyens de Saint John et de leurs familles dans les quartiers à faible revenu.

Transport

Le transport public abordable joue un rôle essentiel, puisqu'il permet à tout résident, peu importe son statut socio-économique, de participer pleinement aux activités de sa communauté. Grâce à l'encouragement du conseil municipal de Saint John et à l'aide financière de la SIÉS, Vibrant Communities Saint John a entrepris une étude d'une durée de quatre mois en janvier 2012 pour cerner les problèmes particuliers de transport des citoyens qui vivent dans les quartiers prioritaires (secteurs où les concentrations de pauvreté dépassent 25 %) et pour trouver des moyens d'éliminer les entraves qui restreignent leur accès au transport.

Ce travail a mené à :

- l'appui accru de la municipalité qui a consenti à rétablir des circuits d'autobus précis
- un plus grand nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans pouvant se déplacer gratuitement et à prolonger l'utilisation des correspondances;
- une participation accrue des résidents à faible revenu en faisant la promotion du transport public amélioré et abordable grâce aux achats en masse, aux abribus et à un autobus communautaire expérimental;
- un plus grand nombre de gestes de collaboration mettant en cause Saint John, Moncton et Fredericton, trois RIC, l'Université du Nouveau-Brunswick et le gouvernement provincial.

« Mes enfants de un et quatre ans ont toujours du plaisir à jouer avec les différents jouets. À l'heure du conte, les enfants s'amuse beaucoup à chanter et à écouter les histoires. J'aime particulièrement le fait que les parents peuvent parler et s'amuser, pas seulement avec leurs enfants, mais aussi avec d'autres parents. »

Un parent qui participe à un atelier de jeu



Transit Saint John

« Gerry, un chauffeur d'autobus, est fantastique. Il m'a aidé à comprendre l'horaire d'autobus et la manière de fonctionner du service (#30 Champlain Heights). »

Un passager

Le programme *Bike/Trike* du Crescent Valley Resource Center

Le programme *Bike/Trike* du Crescent Valley Resource Center (CVRC) offre un nouveau moyen de se déplacer. Un comité de planification actif a été mis sur pied et il regroupe des représentants de tous les secteurs. Autour de la table, on trouve des partenaires fantastiques avec lesquels nous travaillons afin de faire de Crescent Valley un quartier plus actif et en meilleure santé. Pour faire adhérer les gens au projet, on a emprunté les bicyclettes afin de leur donner l'occasion de les voir et d'en faire l'essai. Après les avoir achetées, le CVRC a lancé une campagne de promotion pour faire mousser l'intérêt. Le programme a connu un énorme succès.

L'arrivée des bicyclettes a suscité d'autres projets quand le CVRC a commencé à recycler des bicyclettes. Des bénévoles ont achevé six bicyclettes avant Noël et ils en ont fait don à des enfants du quartier. Le ministère du Développement social (SD) appuie le projet en s'occupant de la construction d'une remise pour entreposer et réparer les bicyclettes. Le CVRC continue d'accepter les vieilles bicyclettes à recycler et l'équipe est en train de faire des plans pour distribuer d'autres bicyclettes autour de Pâques.

Learn and Go

Learn and Go a été créé pour aider les participants à faible revenu à développer et à accroître leur engagement civique et leurs compétences en leadership. *Learn and Go* a produit des changements concrets, y compris de nouveaux arrêts d'autobus, de meilleurs terrains de jeux, le remplacement de lumières, le clôturage des tours d'Énergie NB, des mesures de ralentissement de la circulation, l'embellissement de quartiers et de nouveaux passages pour piétons.

Les résidents considèrent le programme comme « un moyen de faire ce qui doit être fait » dans leur milieu, d'acquérir de nouvelles compétences et, pour plusieurs, de bénéficier de nouveaux débouchés. Jusqu'à trente résidents des quartiers prioritaires assistent à des ateliers sur le leadership afin d'apprendre comment améliorer leurs quartiers, de travailler avec un mentor dans le cadre d'un projet en particulier et de présenter leurs projets à des partenaires possibles.

« Il y a environ un mois, elle est arrivée et la bicyclette se trouvait dans l'entrée en attendant d'être réparée. Elle est tombée en amour avec, elle a grimpé dessus et elle a commencé à demander à l'avoir. Chaque semaine depuis, elle demande si sa bicyclette est prête. Elle savait qu'elle allait l'avoir, mais elle ne savait pas quand. »

**Mère de l'un des premiers enfants
à recevoir une bicyclette**

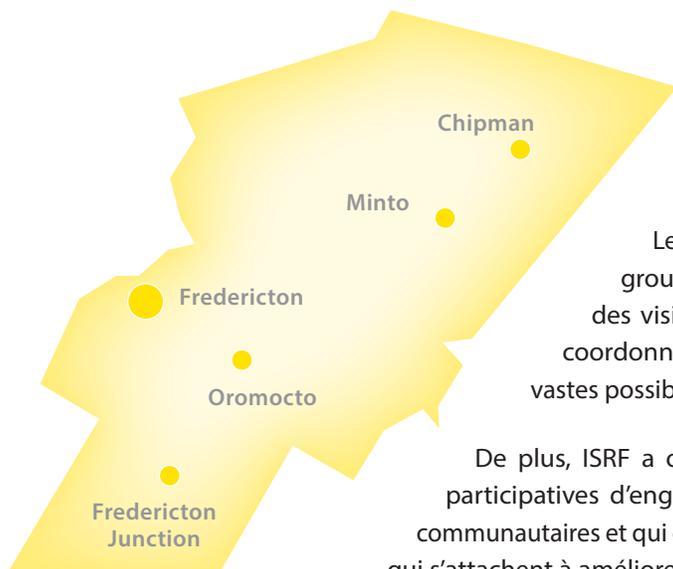


Crescent Valley

« Les équipes ont vraiment brillé le soir de la présentation! Une bonne expérience d'apprentissage; et l'équipe a beaucoup apprécié et a été très dévouée. C'était bien de voir l'évolution, de voir les participants adopter la technologie! »

Andrea Melanson, mentor

Région 3 – Réseau d'inclusion communautaire de la région de Fredericton



En juin 2011, Innovation sociale de la région de Fredericton (ISRF), un conseil de planification sociale à but non lucratif, a répondu à l'appel de la SIÉS de stimuler l'action communautaire dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un plan local de réduction de la pauvreté.

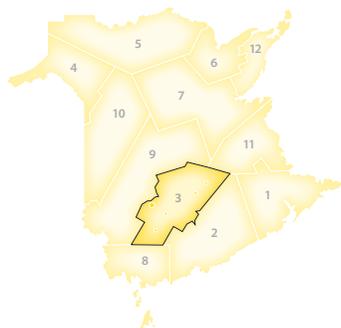
Les comités de gestion et de gérance d'ISRF collaborent avec des groupes pour faciliter la prise de décisions collégiales, pour établir des visions claires et partagées des priorités communautaires, pour coordonner le travail de coopération entre les secteurs et pour offrir de vastes possibilités d'engagement civique.

De plus, ISRF a organisé les *Great Gatherings*, des activités communautaires participatives d'engagement qui ont réussi à mobiliser de nouveaux dirigeants communautaires et qui ont permis de lancer de nouvelles organisations communautaires qui s'attachent à améliorer la qualité de vie à l'échelle locale. En conséquence, de grands pas ont été accomplis sur divers fronts, de la promotion du bénévolat à la culture de jardins communautaires, en passant par l'élaboration de stratégies de sécurité alimentaire, la conception de solutions de rechange en transport, la création de nouvelles possibilités de formation et la mise au point de nouveaux services.

Retombées

Grâce à ses activités *Great Gatherings* et à son soutien aux initiatives communautaires, ISRF a orchestré les conditions propices à l'établissement d'une communauté interdépendante et altruiste. Lors de ces activités communautaires participatives, les citoyens sont invités à délaissier leurs conversations à propos des problèmes de la collectivité et à parler plutôt des possibilités que présente une vision commune de l'avenir, celle d'une communauté revigorée, participative et durable qu'ils auront bâtie eux-mêmes.

Les participants apprennent qu'ensemble, ils possèdent les compétences, les habiletés et la capacité de provoquer les changements qu'ils visualisent pour une meilleure communauté. Ces activités permettent de trouver de nouveaux chefs de file et groupes qui sont prêts à investir leur temps et leur énergie afin de trouver de nouvelles solutions et de mettre au point de nouveaux services.



- Participation communautaire : 3 076
- Investissement du RIC dans les projets : 440 531 \$
- Nombre total de projets du RIC : 24
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 128 290 \$

Projets

Sécurité alimentaire

Le RIC met en valeur le potentiel qu'a la communauté de s'attaquer à la pauvreté en faisant la promotion de plusieurs initiatives de sécurité alimentaire et en mobilisant de nombreux résidents et organismes dans le cadre de projets de collaboration qui pourraient connaître un succès quantifiable à court terme. Les projets vont de la formation de nouveaux mentors alimentaires communautaires à la construction de l'infrastructure de jardins, en passant par la promotion de l'éducation alimentaire et la création d'un mécanisme pour élaborer une politique de sécurité alimentaire à grande échelle.

Grâce à son leadership en matière de planification sociale et à son habitude de soutenir les nouveaux organismes communautaires dans le secteur alimentaire, ISRF a récemment été choisie comme seul organisme du Canada atlantique à devenir membre des *Good Food Organizations*, un nouvel organisme national mis sur pied par *Community Food Centres Canada*.

Dans le cadre du projet sur la sécurité alimentaire du Réseau d'inclusion communautaire de la région de Fredericton, le projet *Community Food Smart* a été lancé.

Community Food Smart (CFS)

En octobre 2013, le programme *Community Food Smart* (CFS) a été lancé sous forme de club d'achat d'aliments en vrac pour les particuliers et les familles désireux de se procurer des fruits et des légumes à prix abordables qui, dans la mesure du possible, proviennent de cultivateurs locaux.

En mettant sur pied un réseau de partenariats stratégiques, CFS a pu croître de façon importante en peu de temps; le programme offre maintenant des services à plus de 600 membres et il étend ses activités à cinq communautés rurales des environs.

Conçu comme un programme participatif, plutôt qu'un mécanisme de distribution, il procure aux membres qui éprouvent de la difficulté à boucler leur budget la satisfaction d'accroître leur pouvoir d'achat d'aliments. Faisant affaire directement avec les grossistes, CFS transforme les 15 \$ payés pour chaque sac d'aliments en fruits et légumes de qualité d'une valeur de plus de 35 \$. Acheter des aliments des cultivateurs locaux dans la mesure du possible aide à faire tourner l'économie locale. Le fait d'inclure de l'information des nutritionnistes de la Santé publique sur la façon d'apprêter les denrées proposées contribue à accroître les compétences et les connaissances en matière alimentaire.

CFS a reçu la subvention impact 2013 de la Fondation communautaire de Fredericton et ses efforts ont été couronnés par l'attribution du prix de retombée communautaire (Community Impact Award) de Centraide.



Bénévoles, Marysville

« En tant que jeune mère à faible revenu qui trouve particulièrement difficile de préparer des repas sains, je suis excitée à l'arrivée du sac de provisions. On ne sait jamais quelles seront les surprises du mois, comme un ananas, des kiwis ou du brocoli frais. Et quand mes enfants reviennent de l'école, ils ont l'embaras du choix en termes de collations saines, pour faire changement. »

Participante au programme
Community Food Smart

Capital City Cycles

Capital City Cycles (CCC), un groupe qui a été formé au cours d'une activité *Great Gatherings* et qui a l'appui du RIC, fait la promotion d'une culture adaptée au cyclisme et des solutions de rechange aux personnes qui ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins en matière de transport à Fredericton.

Capital City Cycles est un club participatif axé sur ses membres qui offre l'accès à des bicyclettes données, à des outils de qualité et à de la formation connexe pour permettre aux membres d'entretenir et d'utiliser leurs bicyclettes en toute sécurité. Les personnes qui bénéficient le plus de ce service sont les jeunes immigrants récents, les familles qui habitent dans les quartiers de logements subventionnés et les personnes qui font la transition après un séjour dans un refuge pour sans-abri.

De plus, CCC et la ville de Fredericton ont uni leurs forces pour promouvoir une culture adaptée au cyclisme. Ensemble, ils ont organisé une randonnée communautaire participative à bicyclette autour du fleuve ainsi qu'un atelier sur les moyens de promouvoir la culture cycliste. La ville de Fredericton met aussi gratuitement à la disposition de CCC de l'espace dans ses ateliers qui se trouvent à un endroit très visible du centre-ville.



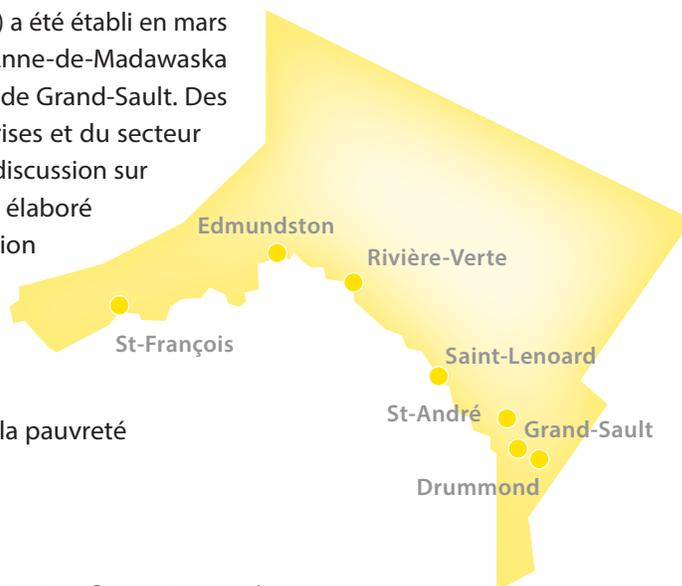
Bénévole et participant

« Avoir un vélo de nouveau a fait toute la différence. Tout le monde au Bhoutan roulait tout le temps à vélo pour se rendre au travail ou pour le plaisir. Étant immigrants récents au Canada, ma famille et moi ne pouvions pas nous permettre d'acheter des bicyclettes. »

Un père bhoutanais membre du CCC

Région 4 – Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest

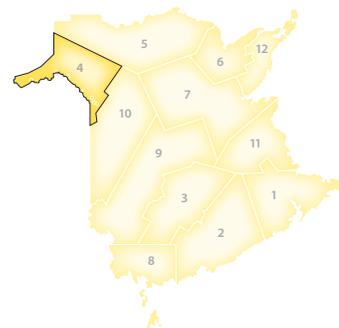
Le Réseau d'inclusion communautaire Nord-Ouest (RICNO) a été établi en mars 2011 à la suite d'une réunion publique tenue à Sainte-Anne-de-Madawaska et organisée par l'Atelier RADO et la Banque alimentaire de Grand-Sault. Des représentants du gouvernement, du secteur des entreprises et du secteur sans but lucratif, ainsi que des citoyens ont participé à la discussion sur les enjeux liés à la pauvreté dans la région. Un plan a été élaboré pour établir les priorités régionales liées à la réduction de la pauvreté. Les priorités du RICNO touchaient le transport, l'apprentissage et la formation, la sécurité alimentaire, l'habitation, la jeunesse, et l'inclusion sociale, économique et culturelle. Le RICNO poursuit ses efforts afin que d'autres beaux projets se réalisent pour réduire la pauvreté dans la région.



Retombées

Le conseil d'administration du RICNO est dévoué à la cause et est un fier partenaire de OPT1. Le RICNO encourage l'engagement des gens de notre communauté qui travaillent avec nous afin d'atteindre les objectifs du plan. De plus, les partenariats établis ont permis au RICNO de réduire l'isolement, d'améliorer la qualité de vie des gens du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et de redonner à la population un sentiment d'espoir et d'appartenance, tout en réduisant la pauvreté à long terme. Le RICNO est maintenant connu comme un partenaire majeur au soutien et au développement d'initiatives afin de créer un environnement propice à l'inclusion économique et sociale. Les nombreux projets mis en oeuvre par le RINCO ont eu et continuent d'avoir un impact majeur dans la vie de plusieurs personnes vivant dans la pauvreté.

- Participation communautaire : 13 660
- Nombre total de projets du RIC : 18
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 212 415 \$
- Investissement du RIC dans les projets : 648 992 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar



Projets

Jardins communautaires

La création d'un jardin communautaire à Saint-François est devenue une réalité pour le RICNO et ses partenaires. Tous les élèves ont participé à la semence, ainsi que six participants de l'Ateliers des copains.

Pendant l'été, des élèves, leurs parents et d'autres gens de la communauté ont profité des récoltes pour faire des salades et autres produits. Au retour des classes en septembre, une soupe préparée avec la récolte du jardin a été servie aux élèves et au personnel de l'école.



Étudiants et enseignants de St-François

« Les élèves ont hâte de recommencer l'an prochain. Une serre mobile a été achetée, ce qui permettra aux élèves de commencer plus tôt. »

Céline Ouellette, coordinatrice RICNO

Apprendre par le jeu et la lecture

Le projet *Apprendre par le jeu et la lecture* vise à fournir un service de soutien et visite à domicile aux familles de la région de Grand-Sault et ayant des enfants de 0 à 8 ans et qui vivent dans la pauvreté. Le RICNO a reçu 4 000\$ de la SIÉS pour l'achat d'articles comme des jouets et des livres éducatifs et d'habiletés parentales afin de pouvoir offrir le programme à cette catégorie d'âge. Avec l'achat de ces articles, le Centre de la famille et de la petite enfance de Grand-Sault a offert aux enfants participants la possibilité de se développer au même rythme que les autres enfants de leur âge issus de ménages mieux nantis. Le Centre a également fait l'achat de livres d'habiletés parentales pour permettre aux parents de s'informer et leur enfant à se développer à son plein potentiel.

« Le projet a permis de regarnir notre bibliothèque et acheter des jouets éducatifs. Ce matériel sert à 130 familles du Nord-Ouest. Ces achats bénéficient grandement le développement global de l'enfant et l'aide à se préparer pour la rentrée scolaire. Quelques-uns de nos buts sont d'encourager les activités familiales, montrer aux parents comment utiliser les jouets et les livres éducatifs et de leur prêter ceux-ci, afin qu'ils puissent faire les activités seuls avec l'enfant, entre nos visites. »

Brigitte LaPointe directrice,
Centre de la famille et de la
petite enfance, Grand-Sault

Programme de lecture estivale

Le programme, connu sous le nom « *Un livre courrier pour bouquiner cet été* », a obtenu des résultats impressionnants. Près de élèves de la maternelle à la 3^{ème} année ont pris part au programme en 2013, soit cinq fois plus qu'au lancement de l'initiative, en 2010. L'intérêt des bénévoles a suivi la même tendance. Plus de 250 membres de la communauté impliqués au sein du programme ont participé au programme de correspondance avec les élèves de la maternelle à la troisième année.



L'objectif du programme est d'accompagner, durant les vacances d'été, de nombreux élèves qui démontrent des besoins ou qui éprouvent des difficultés en matière de littératie afin qu'ils ne perdent pas leurs acquis en lecture.

Dans le cadre de ce programme, chaque participant est jumelé à un adulte bénévole. Toutes les deux semaines, le bénévole fait parvenir au jeune lecteur un livre accompagné d'un message écrit sur une carte postale affranchie. L'élève doit ensuite résumer et commenter l'histoire qu'il a lue, et retourner la carte au bénévole. Cette expérience est renouvelée sept fois au cours de l'été.

L'appui de la SIÉS a permis l'achat d'une variété de livres pour rejoindre les niveaux de lecteurs et les intérêts des élèves, de développer et imprimer de nouvelles cartes postales et de défrayer les coûts d'envoi par la poste.

Pendant l'été 2013, 2 716 livres ont été échangés et lus durant l'été, comparativement à 546 en 2010.

Le directeur général du DSFNO, Bertrand Beaulieu, est heureux de constater l'enthousiasme que suscite cette initiative. Selon lui, la force du programme réside dans l'étroite collaboration entre l'école, la famille et la communauté.

Programme de prévention et d'intervention précoce en littératie à la maternelle

Le but du programme est d'accompagner les élèves de la maternelle dans le développement de leurs habiletés essentielles en acquis littéraire, tout en favorisant l'apprentissage par le jeu. Le précieux appui du RICNO et de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick a permis au District francophone Nord-Ouest d'acheter du matériel pédagogique qui favorise la prévention des difficultés d'apprentissage en lecture. Le matériel est un excellent outil pour les enseignants du district qui leur permet d'intervenir le plus tôt possible auprès des élèves avec des besoins pressants.

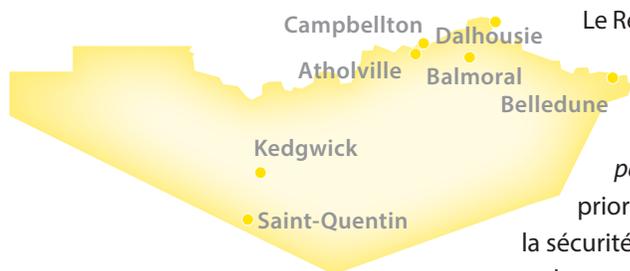


Classe de Manon Voyer, École St-Jacques

« Le DSFNO est très heureux de son partenariat avec le RICNO et la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. Il considère sa valeur inestimable. Toute notre reconnaissance pour votre soutien, car nous n'aurions pu offrir ce matériel pédagogique à tant d'élèves ayant besoin d'un soutien littéraire. Vous êtes des partenaires de classe! »

Marie-Josée Long, agente pédagogique, DSFNO

Région 5 – Réseau d'inclusion communautaire du Restigouche



Le Réseau d'inclusion communautaire du Restigouche (RICR) a été établi et incorporé comme organisme à but non-lucratif et coopérative.

Le RICR a comme mission « de travailler, avec les différents secteurs, pour améliorer la situation précaire des gens vivant sous le seuil de la pauvreté ». Un plan régional a été élaboré en juin 2011. Les principales

priorités sont la communauté, l'éducation, l'emploi, le transport, la santé, la sécurité alimentaire et le logement. De nombreux projets ont été élaborés

pour se pencher sur ces secteurs. Le transport communautaire et la sécurité alimentaire

représentent deux piliers sur lesquels le RICR s'est concentré.

Retombées

La population est davantage sensibilisée au fait qu'une bonne alimentation permet d'avoir une bonne santé et réduit le coût des médicaments nécessaires, les visites chez le médecin, etc. Des bénéficiaires de l'aide sociale ont pris part à des initiatives de création de programmes pour les jeunes et les adultes de leurs communautés. Les membres se réjouissent de l'espoir qui se pointe et de l'attitude plus positive chez les citoyens du Restigouche au cours des trois dernières années.

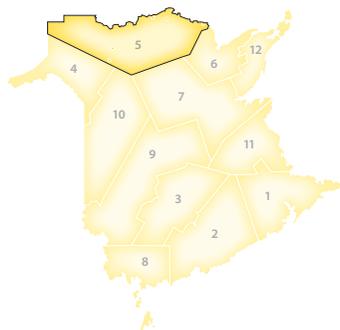
- Participation communautaire : 2 739
- Investissement du RIC dans les projets : 523 551 \$
- Nombre total de projets du RIC : 15
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 4 \$ pour chaque dollar
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 139 801 \$

Projets

Jardin communautaire de Campbellton

L'objectif du jardin communautaire est de devenir auto-suffisant d'ici 2016 afin de pouvoir subvenir à ses propres besoins. Des partenariats ont été établis avec le Centre hospitalier Restigouche (CHR), le Centre de santé mentale communautaire, l'Action association du centre de bénévolé du Restigouche (AACBR) et le Centre de jeunes du Restigouche. Le Centre hospitalier Restigouche a d'ailleurs reçu deux prix de reconnaissance provinciale en raison du partenariat avec le jardin et le réseau.

Le projet fut un succès à un point tel que le Conseil d'administration du foyer de soins Le Village, où se trouve le jardin, a offert d'utiliser le terrain pendant encore trois ans sans frais. Au début, le jardin comptait 15 boîtes; on en retrouve maintenant 40 et il y a une liste d'attente. Le jardin est devenu un outil d'éducation. Même des écoles organisent des visites aux jardins.



« Une des jardinières nous confirme que le jardin communautaire à Campbellton l'aide énormément avec la facture d'épicerie. Elle a calculé qu'avec la boîte à jardin, elle conserve plus de 200\$ supplémentaires dans ses poches cet été. La maman a poussé des légumes dont elle n'avait pas besoin d'acheter à l'épicerie. »

Jocelyne Babin, coordonnatrice du RICR

Jardins scolaires

Les jardins scolaires sont des projets qui ont du succès auprès des jeunes du Restigouche. Le RIC a commencé avec trois écoles : Tide Head School (jardin directement dans la terre), École Versant Nord (une serre) et l'École Mosaïque du Nord (un jardin sur la toiture de l'école). Ces projets ont connu tellement de succès que le RIC travaille maintenant à des projets similaires avec l'école Lord Beaverbrook et la Polyvalente Roland-Pépin à Campbellton.



Élèves et enseignante – école de Tide Head

Le jardin scolaire de l'École de Tide Head a connu beaucoup de succès avec les élèves de l'école. Deux élèves qui y participaient avaient des difficultés de comportement. Ces deux élèves ont été des leaders dans le cadre du projet. Ils ont pris les devants et travaillé avec les autres élèves afin que ceux-ci fassent leurs tâches assignées. Ils se sont appropriés leurs propres tâches. Au plan du développement personnel, ces deux élèves ont vu une amélioration de leurs notes scolaires.

Programme de garde après-classe

Le programme d'après classe à l'École secondaire Aux-Quatre-Vents à Dalhousie, a fourni des places subventionnées aux enfants de familles à faible revenu et d'autres jeunes recevant du soutien en santé mentale, afin de participer à des activités après-classe. Ce projet fut victime de son propre succès : des jeunes qui ne rencontraient pas ces deux critères de participation voulaient également participer aux activités! Le projet fait maintenant partie des activités régulières après-classes.

« Je vais me trouver un problème et me faire suivre par les services de santé mentale. Là, ils n'auront pas le choix de m'inclure dans le programme. »

Élève

Programme des mentors communautaires en alimentation

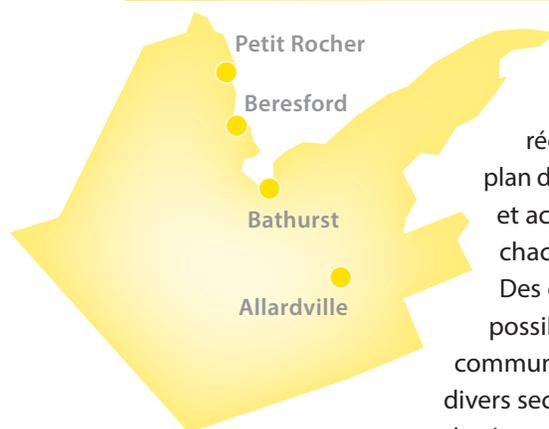
Le programme des mentors communautaires en alimentation a été mis sur pied par les cuisines collectives de Kedgwick/Saint-Quentin à l'intention des personnes vivant dans la pauvreté afin d'améliorer le programme et l'adapter aux besoins courants de la communauté. Plusieurs petits projets ont vu le jour dans le Restigouche, notamment des cuisines collectives et des sessions de nutrition pour des groupes d'âges spécifiques.



Participants d'une cuisine collective

Les participants ont appris qu'il est possible de se nourrir sainement sans dépenser une fortune. À la fin du programme, les participants ramènent avec eux les repas préparés dans les cuisines collectives.

Région 6 – Réseau d'inclusion communautaire Chaleur



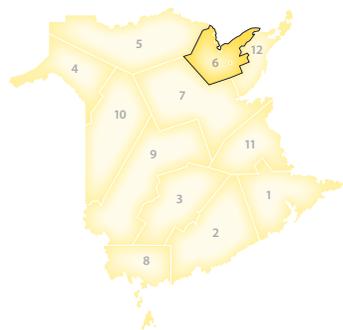
Le Réseau d'inclusion communautaire Chaleur (RICC) a été établi en avril 2011 par l'organisme hôte actuel, le Centre des jeunes de Bathurst. Un plan d'action a été élaboré à la suite d'un processus d'engagement régional qui comprenait des séances de groupe et d'information du public. Le plan d'action énumère plusieurs secteurs prioritaires, dont le transport abordable et accessible, le mieux-être de tous les résidents et la mise à la disposition de chacun des outils lui permettant de profiter des possibilités d'apprentissage. Des groupes de travail ont été établis pour chaque priorité afin d'examiner les possibilités, de concevoir des initiatives et de développer les capacités dans la communauté. Depuis sa création, le RICC a été en mesure d'unir les membres de divers secteurs de la communauté et du public. La participation des citoyens pour permettre de répondre aux besoins de la région Chaleur est étonnante.

Retombées

Le RICC a ouvert les voies de communication entre divers organismes, groupes d'aide sociale et programmes dans la région. Étant donné que la coordonnatrice du RICC doit être au courant des services qui sont offerts dans sa région, elle a souvent fait le lien entre le service dont un groupe avait besoin et le service offert par un autre groupe. Le RICC présente également l'avantage de réunir de nombreux chefs de file différents autour d'une table. Cela procure aux gens de belles possibilités de réseautage quand ils assistent à une réunion qui concerne le RICC.

La coordonnatrice du RICC agit comme partenaire qui peut fournir de l'aide financière pour certains projets, et elle aide à faire le lien entre les organisations et les gens qui vivent ou qui risquent de vivre dans la pauvreté. La coordonnatrice du RICC sensibilise la région aux effets qu'a la pauvreté sur l'inclusion économique et sociale des particuliers et des familles. Le RICC a contribué à ouvrir les yeux des gens sur les différents moyens à la disposition pour contribuer à réduire la pauvreté et sur le fait que chacun a un rôle à jouer.

- Participation communautaire : 2 739
- Investissement du RIC dans les projets : 327 669 \$
- Nombre total de projets du RIC : 12
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 4 \$ pour chaque dollar
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 75 056 \$



Séance de planification, région Chaleur

Projets

Coopérative Transport Chaleur Itée

Le Réseau d'inclusion communautaire Chaleur a mobilisé les citoyens, les organismes communautaires, les entreprises locales et les organismes gouvernementaux afin de discuter des problèmes de transport.

Après quelques séances, un groupe de représentants de divers secteurs s'est réuni pour former une coopérative à but non lucratif appelée Coopérative Transport Chaleur Itée (CTC). Sa mission consiste à concevoir et à coordonner un réseau de transport accessible à l'intention de tous les résidents de la région Chaleur et d'améliorer leur qualité de vie.

En septembre 2014, la CTC a organisé une séance publique au campus de College Hill du CCNB Bathurst afin de discuter d'un plan stratégique et de recueillir les avis des membres de la communauté en ce qui concerne l'amélioration du transport.

La CTC veut ouvrir les voies de communication entre les services existants pour étudier ce qui fonctionne bien et ce qui peut être ajouté afin de rendre le transport plus accessible et abordable. La CTC a élaboré un plan stratégique pour remédier aux principaux problèmes de transport dans la région. Elle a également reçu une aide financière de la SIÉS pour élaborer une étude et une enquête concernant les besoins de transport dans la région.

Il y a quelques années, Bathurst avait mis sur pied un projet pilote de service interurbain d'autobus, mais celui-ci n'a pas duré en raison du manque de financement et du faible achalandage. C'est là qu'entre en scène la CTC, qui est issue des délibérations d'un groupe de travail mis sur pied à la suite d'une séance publique de dialogue sur la réduction de la pauvreté à l'automne 2013.

« Nous avons besoin de ce genre de service pour aider celles et ceux qui cherchent vraiment des solutions pour pouvoir se déplacer. On parle d'un service d'autobus depuis des années, et les conseils municipaux locaux ont réalisé de nombreuses études et évaluations, mais aucun d'entre eux n'a jugé que cela était faisable au plan financier. »

**Dominic Aubé, président
du conseil de la CTC**

Garden Movement/Mouvement de jardinage

La région Chaleur retrouve ses racines! Le *Garden Movement* gagne du terrain dans la région et le RICC appuie et encourage cette initiative menée par la communauté. Voici certaines des activités :

- Un jardin a été fait avec l'aide de quelques familles du voisinage et du Refuge d'urgence de Bathurst dans le quartier à faible revenu d'Upper Dawson. Le jardin a été généreux, et les familles et le Refuge d'urgence de Bathurst se sont partagé les légumes;
- Un partenariat réciproquement avantageux a été bâti au cours de l'été 2014 avec la ferme Steady Spade;
- Donat Lacroix, chanteur et jardinier du nord du Nouveau-Brunswick, est venu parler de jardins et de participation communautaire aux membres du comité *Un esprit sain dans un corps sain* du RICC.

« Un jardinier expérimenté du voisinage nous a donné tout un coup de main pour le jardin! Quelques personnes ici et là venaient prendre soin des jardins à tour de rôle. C'était beau à voir. »

Un employé du Refuge d'urgence de Bathurst

« C'est merveilleux de voir toutes les activités de jardinage que nous pouvons faire avec nos enfants. Ça leur donne quelque chose d'utile à faire au lieu de regarder la télévision à la maison! »

Une participante à la récolte de pommes de terre



Bénévoles à la ferme Steady Spade, Tetagouche nord

Programme Literacy Bridges de Bathurst

Le programme *Literacy Bridges* est offert avec succès au Centre communautaire d'Upper Dawson depuis 2010, et il a pris de l'expansion de manière à englober la collectivité d'Edgewood Court pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'en bénéficier.

Le programme a comme objectif de mettre des livres à la disposition des enfants et des jeunes à faible revenu pour qu'ils puissent bâtir leur bibliothèque personnelle et accroître leurs compétences en littératie.

Le programme est offert une fois par mois et un membre de la communauté lit les livres aux enfants. Les enfants participent également à des activités d'artisanat qui sont en lien avec le thème du livre et on leur offre aussi des collations saines. On permet à chaque enfant de conserver un exemplaire du livre pour sa propre bibliothèque.

Plus de 1 100 livres ont été distribués aux enfants d'Upper Dawson et d'Edgewood Court au cours des quatre dernières années. Ce programme est bien fréquenté dans les deux communautés.

Centre Idéal

Le Centre Idéal offre du soutien et des possibilités de formation aux personnes qui souffrent d'une maladie mentale. Le centre organise un éventail de séances d'éducation mentale et physique, notamment sur l'estime de soi, des cours d'arts, d'artisanat et de cuisine santé, des séances d'information avec une nutritionniste, des ateliers sur les moyens de faire face à la maladie mentale et bien d'autres choses.

Les personnes qui se rendent au Centre sont enthousiasmées par toutes les nouveautés qui y sont actuellement présentées. Grâce à la contribution de la SIÉS, le Centre Idéal est en train de devenir un lieu qui fait la promotion de la santé mentale, de la santé globale et du mieux-être. Depuis janvier 2014, le centre a réuni plus de 350 participants lors de ses activités et de ses ateliers, ce qui représente une moyenne de 13 personnes par activité. Les activités comprennent des séances sur l'estime de soi, les arts et l'artisanat, la cuisine santé et la nutrition ainsi que des ateliers sur la santé mentale.

« L'atmosphère a changé au Centre Idéal. On a du plaisir à être ici. »

Un participant aux activités du Centre Idéal

« Le programme a été reconnu en 2012 lorsqu'il a reçu le Dr Marilyn Trenholme Counsell Literacy Award décerné à un programme communautaire de littératie, et il continue de bénéficier de l'appui du Club Rotary de Bathurst ainsi que d'autres groupes intéressés. Nous avons constaté une amélioration du développement du langage et du développement intégral chez les enfants grâce à ce programme, et l'intérêt manifesté par certains parents change le cours des choses pour bon nombre d'entre eux. »

Beth Stymiest, surintendante

Région 7 – Réseau d’inclusion communautaire de Northumberland



Le Réseau d’inclusion communautaire de Northumberland (RICN) a été établi en octobre 2011. Il s’agit d’un organisme sans but lucratif qui s’articule autour d’un conseil de huit membres représentant les quatre secteurs partenaires dans la réduction de la pauvreté : affaires, gouvernement, organismes sans but lucratif et personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté. Les priorités régionales du RICN sont la santé et le mieux-être, l’apprentissage et l’éducation, l’emploi, le logement ainsi que le transport communautaire. Toutefois, en raison d’un taux d’analphabétisme relativement élevé, une attention particulière est portée à la littératie. Cela se reflète dans de nombreux projets visant à améliorer et optimiser les méthodes d’apprentissage auprès des enfants et des adultes.

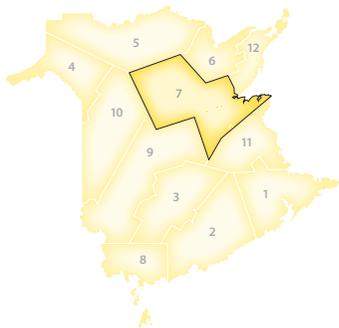
Retombées

La communauté s’est enrichie à tous les niveaux en privilégiant le contact direct avec les partenaires, les communautés et les nombreuses personnes désireuses de mettre en place des initiatives communautaires. Le fait d’avoir une personne à la coordination permet d’établir des relations plus personnalisées, centralise les efforts et facilite le processus d’application qui effraie certaines personnes ou organismes.

On note aussi une amélioration dans la compréhension de la spécificité de la région. Les besoins et ses priorités ont été précisés, grâce notamment au travail du coordonnateur. Aussi, l’arrivée d’un représentant des personnes vivant dans la précarité au sein du comité consultatif a été un atout. Il importe que les quatre secteurs représentatifs au niveau provincial soient visibles et présents au sein d’un comité de personnes unies sous la bannière de la lutte contre la pauvreté.

Enfin, en vue des nombreux projets réalisés en lien avec l’apprentissage et l’éducation au cours de ses trois années d’existence, l’impact du RIC dans la région de Northumberland reflète des besoins importants en littératie et en numératie exprimés au cœur des communautés.

- | | |
|---|--|
| • Participation communautaire : 1 168 | • Investissement du RIC dans les projets : 418 193 \$ |
| • Nombre total de projets du RIC : 9 | • Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar |
| • Investissement de la SIÉS dans les projets : 139 318 \$ | |



Projets

Community Fresh Box



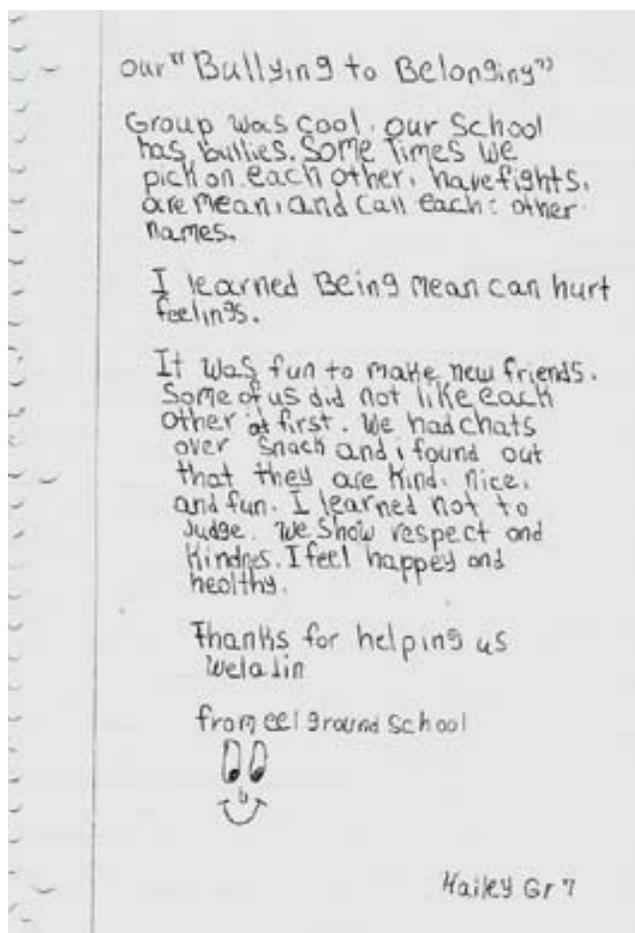
Le programme mensuel *Community Fresh Box* donne accès aux plus démunis à des produits frais (fruits et légumes de saison) pour un coût modique, voire inexistant. La communauté voisine de Blackville s'est jointe au programme en mettant sur pied un service de navettes qui acheminent les paniers de nourriture jusqu'au point de ravitaillement.

Connaissant aujourd'hui l'état de précarité dans lequel vivent de nombreuses personnes à Miramichi et dans les localités de la région, le RIC reconnaît l'impact positif que peut avoir la mise en place d'une telle initiative. De nombreuses personnes ont recours aux banques alimentaires; toutefois, les celles-ci n'offrent pas de fruits et légumes frais.

The Circle Community Project

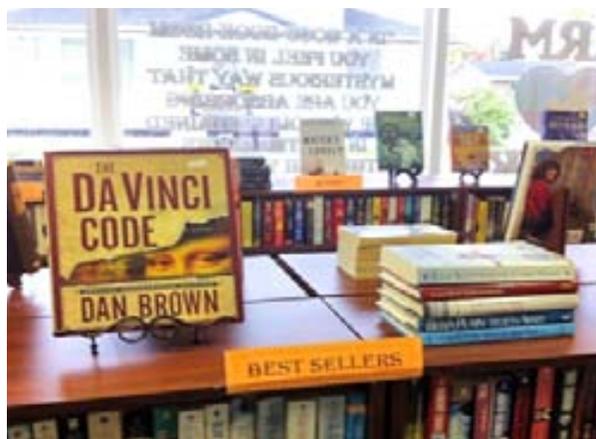
Le projet, destiné aux adultes et aux adolescents, cible l'importance des enjeux communautaires en matière d'intimidation d'intégration. Grâce au projet, on souhaite parvenir à apporter un certain soulagement par le biais de l'art et du spectacle.

Des techniques de pantomimes et autres arts de la scène ont permis d'accéder aux comportements profonds, et ont apporté des réponses qui n'auraient pu être obtenues simplement lors d'une conversation.



The Book Nook

« The Book Nook », crée par le Centre de ressources pour l'autisme de Miramichi, a récemment égayé le paysage urbain de la ville. Le charme de l'endroit est ponctué par un accueil chaleureux qui reflète une ambiance de travail conviviale. L'équipe est composée de jeunes adultes autistes et comme son nom l'indique, la place offre une large sélection de livres et de romans usagés ainsi qu'un grand choix de DVD d'occasion à un prix modique.



Librairie, Miramichi

Boost to School

Le projet « Boost to School » initié par Family and Early Childhood North (Miramichi) et A Family Place (Baie Sainte-Anne) a offert un programme estival gratuit de préparation préscolaire d'une durée de trois semaines pour les enfants inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2014 du District scolaire anglophone nord afin qu'ils arrivent à l'école prêts à apprendre.

Le programme a mis l'accent sur les principales compétences qui font en sorte que les enfants sont prêts à apprendre, soit la capacité de verbaliser ses besoins, de suivre des directives et d'être attentif.

Les communautés qui ont participé au programme incluent Blackville, Sunny Corner, Millerton et Napan.

« Les enfants qui ont participé au programme ont obtenu du succès. Ils ont progressé, comme on peut le constater dans l'évaluation des compétences réalisée avant et après le programme. »

Jane Wood, directrice du programme
Famille et petite enfance Nord



Étudiants, Baie St-Anne et Miramichi

Région 8 – Vibrant Communities – Réseau d’inclusion communautaire du comté de Charlotte

Vibrant Communities – Comté de Charlotte (VCCC) est un réseau géré par ses membres regroupant 180 personnes (et continuant à recruter) de tous horizons et de tous les coins du comté de Charlotte. Ces personnes se sont réunies pour atteindre un objectif commun : travailler ensemble pour réduire la pauvreté et promouvoir l’inclusion économique et sociale dans le comté de Charlotte. En tant qu’organisme sans but lucratif, le conseil d’administration est composé de représentants dévoués et compétents des quatre secteurs. En 2012, VCCC a dirigé l’élaboration de *Bridging the Gap: A Poverty Reduction Plan for Charlotte County*. Le plan d’action du RIC porte sur plusieurs domaines prioritaires comme l’éducation, la sécurité alimentaire, le logement, le transport et l’entreprise sociale.



Retombées

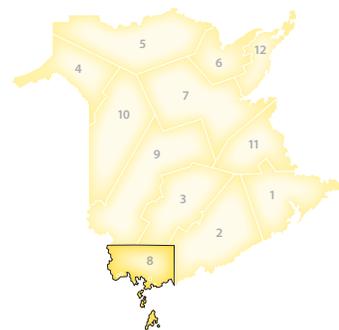
La plus grande utilité de VCCC a été de réunir des gens qui ont des affinités et qui se préoccupent de faire en sorte que le comté de Charlotte soit inclusif, et de mettre à leur disposition une plate-forme pour contribuer à l’évolution de la communauté. Le travail de VCCC se traduit par une sensibilisation accrue en ce qui concerne la pauvreté et par des moyens permettant aux personnes intéressées et aux groupes de travailler de concert pour réduire la pauvreté, créer une

plus grande interdépendance et élargir la capacité de la communauté. On peut voir les résultats dans les actifs communautaires nouveaux ou améliorés qui existent maintenant grâce à la détermination et au dévouement de résidents et de groupes qui travaillent main dans la main, et surtout dans l’évolution positive de la situation personnelle des familles à faible revenu qui découle de leur participation aux programmes et services élaborés par le grand réseau et ses partenaires clés.

« Nous croyons davantage dans la capacité qu’a notre communauté de provoquer un changement social positif grâce aux efforts de ses propres membres et nous constatons que nous pouvons vraiment changer le cours des choses. »

Pat Stafford, coordonnatrice de VCCC

- | | |
|---|--|
| • Participation communautaire : 4 649 | • Investissement du RIC dans les projets : 1 525 439 \$ |
| • Nombre total de projets du RIC : 39 | • Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 4 \$ pour chaque dollar |
| • Investissement de la SIÉS dans les projets : 411 362 \$ | |



Projets

Leaders in Training (LIT)

Le programme *Leaders in Training* (LIT), géré par le Club garçons et filles du comté de Charlotte, donne la possibilité aux jeunes à faible revenu de mieux comprendre leur communauté, de mieux s'y intégrer et d'évoluer pour devenir des chefs de file par eux-mêmes. Le programme comprend une panoplie de projets bénévoles allant de la collaboration à l'initiative *Communities in Bloom* au mentorat d'enfants plus jeunes dans le cadre du *Super Duper Fun, Fun, Fun Camp* de l'école primaire de Milltown.

Les jeunes ont participé à de nombreux ateliers de perfectionnement des compétences et à des sorties éducatives pour accroître leur confiance en eux et leur capacité de travailler en équipe. On les aide aussi à se préparer et à présenter leur candidature pour obtenir des emplois à temps partiel, étant donné que ce groupe cible a l'habitude de s'en tirer plutôt mal dans ce marché du travail concurrentiel. Le programme a été conçu pour donner aux jeunes la possibilité de se démarquer à l'intérieur d'une main-d'œuvre compétitive.

Groupe de travail sur le transport

Un groupe de travail sur le transport a été mis sur pied en 2013 face à la rétroaction massive lors des conversations communautaires sur la réduction de la pauvreté et d'autres dialogues qui avaient eu lieu dans la région. Ce groupe a pour but de mettre sur pied un système de transport combiné qui permettrait de se déplacer à l'intérieur des communautés et d'une communauté à l'autre et de faire l'aller-retour entre notre région et Saint John.

Avec l'aide financière de la SIFÉS et d'autres bailleurs de fonds, ce groupe a mené l'élaboration d'un plan d'entreprise pour établir un service d'autobus qui relierait les collectivités au sein de la région et celles-ci à Saint John. Le groupe cherche à obtenir une aide financière pour réaliser un projet pilote d'une durée de trois ans, après quoi le service sera assuré en réorientant les ressources de transport qui existent dans la région ainsi que les organisations locales et régionales, les municipalités et les districts de services locaux.



Conducteur bénévole, St-Stephen

« Emily, je te remercie beaucoup pour tout ce que tu as fait pour moi! Tu es formidable et je ne crois pas que j'aurais eu le courage de le faire si je n'avais pas passé l'été dans le programme LIT! Tu es formidable! »
(Message envoyé à la coordonnatrice de LIT après que la participante en question a été acceptée à l'Université Acadia)

Maxine Thomas, 12^e année

« Si Dial-A-Ride n'existait pas, je n'aurais aucun autre moyen de me rendre où il faut que j'aille. J'ai presque été obligée de déménager en ville pour avoir plus de facilité à vivre sans véhicule. Étant donné que Dial-A-Ride est là pour offrir du transport, je peux demeurer dans ma maison. »

Membre de Dial-A-Ride Charlotte

Super Duper Fun, Fun, Fun Camp de l'école primaire de Milltown

Le *Super Duper Fun, Fun, Fun Camp* de l'école primaire de Milltown est un camp d'été d'une durée de huit semaines qui a pour but d'améliorer la littératie et la numératie et qui offre de l'apprentissage par l'expérience à 20 enfants à faible revenu. Comme bien d'autres à l'école, ce programme bénéficie d'un soutien communautaire solide des quatre secteurs, que ce soit de l'aide financière des entreprises locales, de l'aide en nature d'organismes à but non lucratif et de chefs de file communautaires ou de l'engagement actif de la part de bénévoles de la communauté dans le programme de mentorat en littératie. C'est vraiment l'histoire d'une communauté qui collabore pour briser le cercle vicieux de la pauvreté!

« Je me suis amélioré en lecture et en écriture. »

« Je veux revenir parce que j'ai eu du plaisir. »

« Je me suis amélioré dans tout. »

« Nous avons fait des mathématiques et j'ai aimé ça. Je réussis beaucoup mieux en mathématiques. Je suis bon en lecture maintenant, je suis rendu au niveau H! »

Programme après école de l'école de Blacks Harbour

« Beaucoup de nos élèves ont indiqué que le club après l'école a été l'un des meilleurs aspects de leur expérience scolaire cette année, et ils espèrent que les activités se poursuivront et seront même bonifiées l'année prochaine... et c'est ce que j'espère moi aussi. »

**Naomi Cooke, enseignante
de 4^e et 5^e années**

Des participants au programme de littératie

Ce programme offre des activités après l'école (cuisine, Lego, jeux et Zumba) aux jeunes du secteur de Blacks Harbour. Ces activités ont fait une différence énorme pour beaucoup d'élèves.

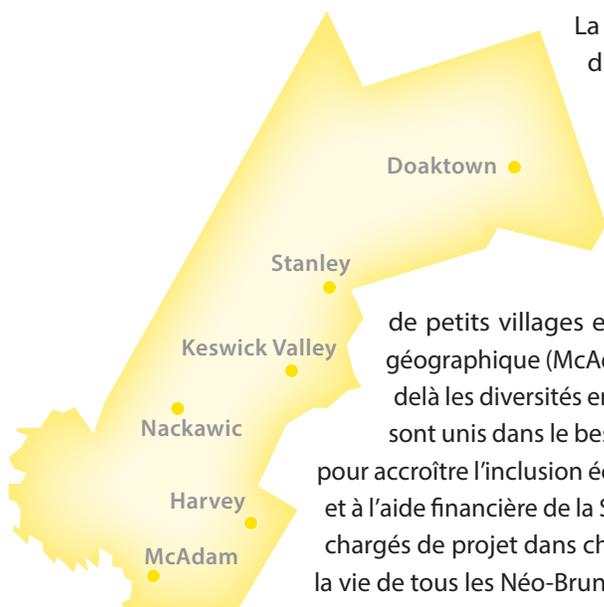
La population scolaire est composée d'enfants de nombreuses familles à faible revenu, familles monoparentales et familles dont l'anglais est la langue seconde. Dans beaucoup de ces foyers, il est difficile pour les élèves de s'intéresser aux activités parascolaires pour des raisons financières, à cause des difficultés de transport ou parce que les activités offertes sont mal

connues. Le fait d'offrir les programmes à l'école immédiatement après les cours a beaucoup aidé ces élèves et leurs familles. Pour de nombreux enfants, c'était la première fois qu'ils demeuraient à l'école après les cours. Ils pouvaient travailler en petits groupes pour acquérir de nouvelles compétences, coopérer et s'amuser.



Auxiliaires médicaux et participants

Région 9 – Réseau d’inclusion communautaire Centre du Nouveau-Brunswick (RICCNB)

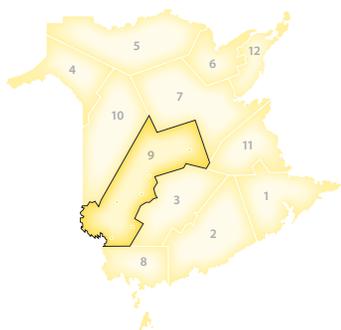


La région 9 s’est dotée du Réseau d’inclusion communautaire Centre du Nouveau-Brunswick (RICCNB) au cours d’une froide soirée de novembre 2011, lorsqu’un groupe de bénévoles communautaires intéressés s’est réuni pour discuter des besoins énormes, mais passés sous silence, des résidents marginalisés et vivant dans le dénuement du centre du Nouveau-Brunswick. Le RICCNB est un organisme constitué en société à but non lucratif représentant une vaste région composée de grands secteurs ruraux peu peuplés, de petits villages et de villes qui sont diversifiés, aussi bien sur le plan culturel que géographique (McAdam, Nackawic, Douglas, Stanley, Upper Miramichi et Doaktown). Par-delà les diversités entre les communautés et les résidents de l’ensemble de la région, tous sont unis dans le besoin d’éducation, de transport accessible et de programmes d’emploi pour accroître l’inclusion économique et sociale des citoyens de ces collectivités. Grâce à l’appui et à l’aide financière de la SIÉS ainsi qu’à la contribution des bénévoles de la communauté et des chargés de projet dans chaque collectivité, le RICCNB aide à relever les normes et à améliorer la vie de tous les Néo-Brunswickois de la région.

Retombées

Depuis sa création en 2011, le RICCNB a changé bien des choses importantes dans la vie de nombreux résidents et groupes de toute la région. De nombreux projets ont vu le jour dans les domaines du transport et de l’éducation. Ces programmes ont aidé les résidents impécunieux à obtenir de la formation et des niveaux de scolarité plus élevés et ils ont donné aux jeunes de tous les milieux la possibilité de créer une petite entreprise et d’en apprendre les rouages. Ces projets ont donné aux résidents marginalisés de la région l’espoir d’un avenir meilleur.

Au début, la SIÉS et le RICCNB étaient considérés d’un œil cynique comme « juste un autre programme géré par le gouvernement », mais les gens se sont bien vite aperçus que ce mouvement était différent. Le RICCNB a fixé des buts légitimes qui ont été atteints grâce aux nos programmes gérés par la communauté. Les projets du RICCNB ont été participatifs et ont répondu à des besoins réels dans le milieu. De nombreux citoyens sont montés à bord et leur participation en a encouragé d’autres à le faire. Rien de cela ne serait arrivé sans le travail acharné et le dévouement des gens de la SIÉS, du RICCNB ainsi que de notre secteur rural et des petites communautés de notre région. Le RICCNB, apporte des changements importants dans la vie des résidents de la région et ses membres sont très fiers de faire partie des RIC.



- Participation communautaire : 1 459
- Investissement du RIC dans les projets : 530 782 \$
- Nombre total de projets du RIC : 12
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 5 \$ pour chaque dollar
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 98 015 \$

Projets

Projet de transport par autobus de McAdam

Le projet de transport par autobus de McAdam aide à répondre aux besoins de transport des résidents impécunieux ou handicapés afin qu'ils puissent se présenter à leurs rendez-vous chez le médecin ou le dentiste à Fredericton et à St. Stephen. L'autobus du village, un don offert pour appuyer le programme, apporte aussi une aide précieuse au transport des élèves de l'école secondaire de McAdam à l'occasion des manifestations sportives interscolaires dans la région. L'aide du RIC dans le cadre du projet a été inestimable et a permis d'en continuer l'exploitation pour une troisième année. Les personnes âgées de la localité et celles des secteurs environnants ont beaucoup utilisé le véhicule.



Coordinateur du RIC, Ray Dillon et maire Frank Carroll (tiennent le chèque) accompagnés de bénévoles

Le village de Harvey a monté à bord au cours de l'année dernière avec son projet *Dial-A-Ride*. Des bénévoles accompagnent des résidents de la région qui doivent se présenter à un rendez-vous quand l'autobus de McAdam n'est pas disponible. Dans le cadre de ce programme, des conducteurs bénévoles amènent les résidents jusqu'aux arrêts d'autobus et les ramènent à la maison à la fin de la journée.

Éducation

À Nackawic, plusieurs programmes ont été réalisés avec le RICCNB. La littératie financière et la préparation d'un budget alimentaire faisaient partie d'un projet de couponnage, qui a permis à des résidentes d'assister à des conférences et à de la formation par une experte professionnelle dans ce domaine, a donné la possibilité à un groupe de ménagères locales d'apprendre à épargner de l'argent sur l'achat d'aliments. Cet exercice a radicalement influencé le montant que les participantes consacraient chaque mois à leur facture d'épicerie.

Le succès de ce projet a incité la communauté à examiner d'autres projets qui pouvaient être entrepris pour aider les résidents et les familles à faible revenu de la communauté, ce qui a mené à l'organisation d'un programme de formation générale (FG). Ce programme a été un succès, car dix résidents locaux ont obtenu leur diplôme de FG, ce qui a progressivement facilité leurs démarches de recherche d'emploi.

« Je voulais obtenir mon diplôme de FG pour pouvoir décrocher un meilleur emploi. Mon but, c'est de suivre un programme au collège pour devenir préposé aux services de soutien à la personne. Toute ma vie, j'ai occupé des emplois manuels que me forcent habituellement à travailler à l'extérieur dans des conditions extrêmes. Je veux un emploi qui n'est pas aussi dur physiquement et qui me donnerait une meilleure sécurité au plan financier. »

Un participant

Projet de classe extérieure et kiosque

Burtts Corner entretient activement un lien avec son passé, son présent et son avenir. Cela est rendu possible en capturant de façon créative l'histoire locale et en étant de plus en plus à l'écoute des besoins de la communauté.

En 2013, grâce à l'aide financière de la SIÉS, par l'intermédiaire du RIC local, et à l'expertise des membres du personnel de l'entretien du district scolaire, on a construit une salle de classe extérieure pouvant servir de kiosque. Le kiosque est devenu un lieu d'apprentissage pour les élèves et la communauté. Rapidement, des bénévoles ont commencé à s'occuper de la préparation des lieux et à aider à la construction.

Le kiosque est utilisé comme salle de classe extérieure et comme ressource pour les manifestations et les activités communautaires. On a élaboré des plans pour agrandir le secteur en établissant des jardins communautaires pour faire pousser tant des fleurs que des légumes; les élèves, les enseignants et des parents aident à établir et à gérer les jardins.

Youth Opportunities Unlimited (YOU)

Le programme YOU a été créé pour donner aux jeunes une occasion d'examiner la possibilité de devenir entrepreneurs. Grâce au mentorat et à l'aide financière de la SIÉS et du RICCNB, le programme a remporté du succès. Il s'agissait d'une occasion pour tous les élèves de participer à divers projets entrepreneuriaux en plus de leur permettre de créer des produits de céramique, sous la direction d'un potier et artiste-entrepreneur expérimenté. Certains des élèves ont vendu leurs services, comme des (faux) tatouages ou des vernissages des ongles des mains et des pieds, dans des foires et des activités communautaires. D'autres ont fait pousser ou acheté des légumes du jardin pour les vendre dans différents lieux et magasins de la région. Cette expérience leur a permis de connaître les réalités du commerce de détail et du milieu des affaires. Elle leur a permis de savoir à quoi s'attendre s'ils décident de devenir de jeunes entrepreneurs. Certains ont indiqué qu'ils envisageaient d'en faire une carrière!



Jeunes entrepreneurs

Région 10 – Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria (RICCV)

Le Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria (RICCV) a été établi à l'automne 2010 et a été constitué en corporation en juin 2011. Le conseil d'administration composé de bénévoles et la coordonnatrice travaillent avec des membres de la communauté pour réduire la pauvreté et améliorer l'inclusion de tous les citoyens. On y parvient en habitant les communautés à exécuter des projets locaux grâce à de petites subventions communautaires ayant de vastes répercussions positives, importantes et de longue durée. Les priorités incluent le transport, la communication ainsi que l'apprentissage permanent et la littératie.

Retombées

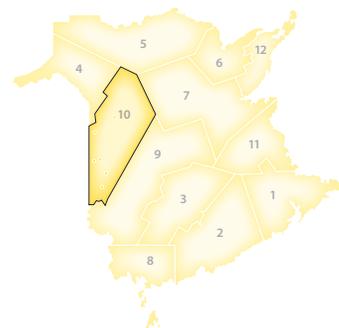
Le réseau du RICCV a eu des retombées de grande envergure qui ont été ressenties par l'ensemble de la communauté dans le cadre de nombreux projets réussis et, à l'échelle personnelle, par le directeur, Kevin MacDougall. Kevin a avancé dans son cheminement comme père monoparental vivant dans la pauvreté. À titre de diplômé des fermes Sunrise, Kevin travaille maintenant pour un producteur maraîcher local, les fermes Strawberry Hill. Son cheminement personnel, en partie attribuable à son adhésion et à son apport au RICCV, l'a aidé à grandir. Le RICCV apprécie sa contribution.

Le RICCV a ressenti une nouvelle impulsion avec ses partenaires et les membres de la communauté lors d'un rassemblement qui a eu lieu au cours de l'automne 2014, *Un party de cuisine!* Le rassemblement a connu du succès et a été à l'origine de nouveaux partenariats florissants.

De plus, un vaste projet de jardin communautaire a été lancé à Hartland. Cette année, le vieux jardin fera l'objet de travaux d'agrandissement en vue d'établir des planches de jardin surélevées. Il s'agit d'un véritable exemple d'inclusion sociale; de nombreuses personnes de divers horizons se rassemblent pour créer une plaque tournante communautaire afin de promouvoir la convivialité et de saines compétences de vie.



- | | |
|---|--|
| • Participation communautaire : 2 238 | • Investissement du RIC dans les projets : 338 697 \$ |
| • Nombre total de projets du RIC : 23 | • Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar |
| • Investissement de la SIÉS dans les projets : 124 750 \$ | |



Projets

Parent Child Co-Constructed Learning Program Project

Le *Parent Child Co-Constructed Learning Program Project* a été conçu pour aider les parents à faible revenu et leurs enfants d'âge préscolaire à se préparer adéquatement à l'école. Il a été conçu et mis en œuvre à l'église United Baptist de Plaster Rock, en collaboration avec des parents, et il a été offert à tout le monde. Ce programme met l'accent sur les compétences essentielles pour aider les enfants à réussir au niveau de la maternelle et les parents à appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages.

Ce programme renforce l'importance de la littératie pour les enfants et les parents, et il encourage une démarche proactive. Le RICCV prévoit poursuivre ses activités d'action directe pour susciter l'intérêt, créer un espace de communication et travailler en vue de renforcer les capacités dans les différentes communautés.

Déjeuners de l'amitié



Participant bénévole

À Coldstream, une petite communauté rurale située à 10 km au nord d'Hartland, trois personnes âgées ont démarré un programme de déjeuners. À cause de ce programme, la vieille salle communautaire a ressuscité et est redevenue un centre animé. La salle reçoit maintenant les déjeuners ainsi qu'un souper par mois. Cette initiative présente de nombreux avantages pour la collectivité; en effet, elle rapproche les membres de la communauté, elle crée de nouveaux liens, elle revitalise la salle grâce à toute cette activité et elle permet de mettre en commun des ressources. Plus d'une centaine de convives (comparativement à dix à l'origine) assistent maintenant aux déjeuners communautaires.

Programme de préparation à l'école mis sur pied à Plaster Rock

L'éducation a été désignée comme l'une des priorités pour la région de Carleton-Victoria. Une aide financière a été octroyée afin de mettre sur pied un programme de prématernelle appelé 1, 2, 3, 4, Go! Les activités contribuent au développement des habiletés motrices raffinées et globales, de la prise de conscience de soi et des autres ainsi que de la communication et des aptitudes cognitives. Le programme est axé sur l'apprentissage, la littératie et la numératie et donne aux enfants les aptitudes nécessaires à la réussite scolaire.

Il y a également un volet pour les parents afin qu'ils apprennent les systèmes et les routines au sein de l'école. Cette expérience a donné une longueur d'avance aux enfants et à leurs familles. Grâce à ce programme, la première journée d'école a été amusante et remplie d'aventures. Les élèves se sont présentés prêts à apprendre, et l'enseignante a pu commencer dès le départ les routines de l'école.

« Je ne savais pas que les écoles pouvaient être si accueillantes. »

« Je me sens maintenant à l'aise face à l'idée que mon enfant fréquente cette école beaucoup plus qu'avant. »

Un parent

« Nous croyons que ces soupers ont rapproché les membres de notre communauté et que les gens sont désireux d'aider leurs voisins; certains apportent des repas aux membres de la communauté qui ne sont pas capables de se rendre aux soupers. Le comité qui a aidé à mettre ce projet en marche est très positif et enthousiaste à l'idée de continuer. »

Jen Ebbett, organisatrice principale (bénévole)

« Les élèves se sont sentis plus à l'aise d'aller à l'école. »

Enseignante bénévole

Région 11 – Réseau d’inclusion communautaire de Kent

Le Réseau d’inclusion communautaire de Kent (RICK) a été fondé en mai 2011. Le RICK a mis en œuvre plusieurs initiatives à l’intérieur des cinq priorités identifiées lors du Forum communautaire. Ces priorités comprennent le transport communautaire, la sécurité alimentaire, la formation et les compétences essentielles, l’abus de substances et l’entrepreneuriat social. Un comité consultatif a été créé afin de rassembler les efforts des différents intervenants, d’orienter les activités en fonction des besoins de la communauté et de créer un climat d’échange et de collaboration entre les différents partenaires afin que le réseau puisse rencontrer ses objectifs.

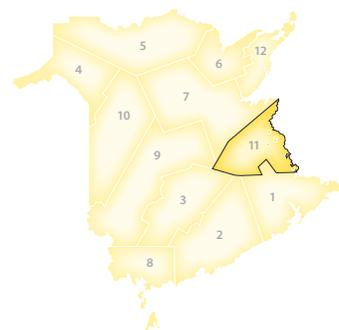
Retombées

La collaboration et les partenariats sont essentiels à la création de changements sociaux et économiques. Ils comportent des avantages pour tous les groupes impliqués. Grâce à l’engagement de tous les partenaires, le RIC Kent accroît la capacité de la communauté, à faire circuler l’information et à créer des réseaux.

Durant les dernières années, le réseau a joué un rôle significatif en encourageant et favorisant des dialogues afin que la communauté puisse prendre conscience de l’importance de l’inclusion et ce, afin de renforcer le soutien essentiel aux efforts de réduction de la pauvreté. Les dernières années ont été fructueuses en termes de partenariats et de collaborations. Au cours des années, plusieurs liens ont été concrétisés avec les organismes et institutions du comté de Kent ainsi que les associations régionales et provinciales.



- Participation communautaire : 4 240
- Nombre total de projets du RIC : 17
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 360 978 \$
- Investissement du RIC dans les projets : 1 095 802 \$
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar



Projets

Sécurité Alimentaire

L'objectif est d'accroître la sécurité alimentaire pour tous les citoyens du comté de Kent et établir des programmes de cuisines alimentaires. Les programmes de sécurité alimentaire offerts visent à appuyer et accompagner les individus et les familles en situation de pauvreté. Le Réseau de sécurité alimentaire a soutenu le développement et la mise en œuvre d'initiatives qui ont augmenté :

- la sensibilisation à la sécurité alimentaire (ex., projets des cafétérias entrepreneuriales, projet de « mapping » des cuisines, identification des producteurs et fermiers)
- la connaissance des aliments et des compétences en alimentation (ex., cours de cuisine, mentors communautaires en alimentation)
- la capacité de la collectivité à gérer la sécurité alimentaire locale (ex., partenariat avec les banques alimentaires pour le projet *Plante un rang, donne un rang* et le glanage)

Cuisines collectives

Les cuisines collectives sont composées d'un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps, leur argent et leurs compétences. Les cuisines collectives permettent la préparation de repas à faibles coûts. Ce programme vise l'autonomie alimentaire en assurant l'accès à long terme de quantité suffisante de nourriture à un coût raisonnable. Les cuisines collectives proposent également des ateliers sur la nutrition, la transformation des fruits et légumes et la conservation des aliments.

« Il n'est pas viable financièrement pour les fermiers d'embaucher des ouvriers pour cueillir à la main les légumes laissés par les cueilleuses mécaniques. Ces restants sont donc retournés à la terre lors du labourage et transformés en compost pour l'année suivante. De plus, les fermiers ne peuvent pas vendre les légumes moins que parfaits, comme les haricots jaunes trop minces ou les pommes de terre trop petites. »

Colette Lacroix, coordonnatrice



Participants à la cuisine collective

Jardins communautaires

Les jardins communautaires permettent d'aller au-delà du don de nourriture et redonnent aux personnes et à leur communauté la capacité de se nourrir elles-mêmes. Les participants s'y rejoignent pour jardiner, se renseigner sur des questions liées à la production et à la consommation de nourriture, et partager des savoir-faire et des expériences de jardinage.

Transport communautaire Kent (TC Kent)

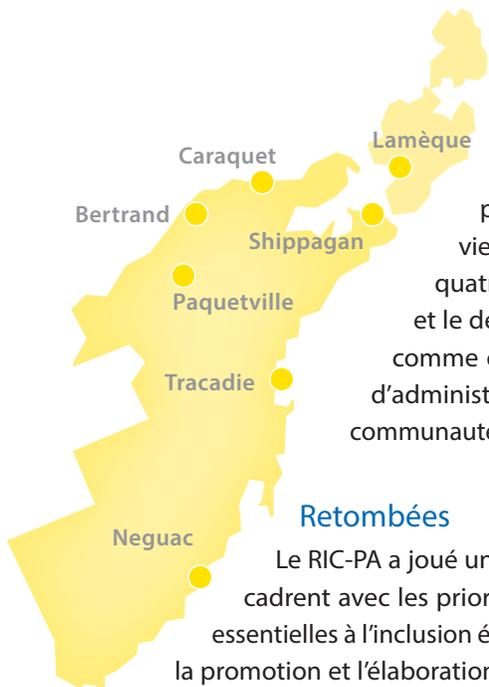
L'accès au transport communautaire dans le comté de Kent constitue une condition essentielle à l'inclusion des citoyens. Transport communautaire Kent (TC KENT CT) offre des services de transport abordables et accessibles aux personnes les plus vulnérables dans les communautés, aux personnes à faible revenu et aux aînés. Le service est offert par des bénévoles accrédités par l'organisme. Utilisant son propre véhicule, le bénévole effectue le transport du domicile de la personne jusqu'au lieu de destination.



« Un monsieur m'a avoué que ça faisait des années qu'il n'avait pas été chez le médecin, car il n'a pas de voiture. Le transport est un lien important, lui qui est rattaché à la santé, au social et au loisir, par exemple. »

Colette Lacroix, coordonnatrice

Région 12 – Réseau d’inclusion communautaire Péninsule acadienne

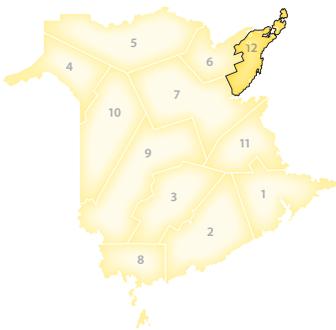


Le Réseau d’inclusion communautaire de la Péninsule Acadienne (RIC-PA) a été fondé au printemps 2011 par l’organisme hôte Fondation communautaire de la Péninsule acadienne, en collaboration avec d’autres citoyens engagés. La mission du réseau est de collaborer avec les divers secteurs de la communauté afin de favoriser l’inclusion sociale, réduire la pauvreté et appuyer la mise en place d’outils pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Un dialogue public à l’automne 2011 a permis d’identifier quatre priorités : le transport collectif, l’éducation, la littératie et la numératie, et le développement des organismes sans but lucratif. Le RIC-PA s’est incorporé comme organisme sans but lucratif en avril 2014. Il est gouverné par un conseil d’administration constitué de personnes représentant les quatre secteurs de la communauté.

Retombées

Le RIC-PA a joué un rôle essentiel comme connecteur. Pouvoir accompagner des projets qui cadrent avec les priorités régionales et faire les liens entre les responsables sont des activités essentielles à l’inclusion économique et sociale. Également, la communication permet au RIC de faire la promotion et l’élaboration de projets favorisant la réduction de la pauvreté dans la région. Enfin, le service de transport qui est sur le point de commencer, devrait faire une grande différence dans la vie des gens de la communauté.

- Participation communautaire : 1 560
- Investissement du RIC dans les projets : 342 722 \$
- Nombre total de projets du RIC : 9
- Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIÉS : 3 \$ pour chaque dollar
- Investissement de la SIÉS dans les projets : 117 690 \$



Projets

Transport communautaire

En 2011, le RIC-PA a entrepris d'établir des scénarios de transport communautaire en se basant sur des initiatives qui ont bien fonctionné dans des régions similaires à la Péninsule acadienne. Le RIC-PA a ensuite procédé à une étude des besoins de la population en matière de transport en commun.



Conducteur bénévole et passager

Le projet de transport communautaire est un service de transport à domicile pour une clientèle (quiconque n'a pas accès à un service de transport abordable), afin de se rendre à des rendez-vous ou situations essentiels. Le service sera offert par des conducteurs bénévoles accrédités par l'organisme qui utiliseront leur propre véhicule.

Le service, connu sous le nom Déplacement Péninsule, doit débiter au printemps 2015. L'organisme bâtit continuellement une banque de conducteurs bénévoles de partout dans la Péninsule acadienne.

Mentors communautaires

En avril 2013, le Réseau d'inclusion communautaire de la Péninsule acadienne a coordonné la formation de 14 mentors communautaires en alimentation dans la Péninsule acadienne. Les participants ont aimé leur expérience de partage et d'apprentissage sur divers sujets touchant la nourriture. Ils participent activement à des actions communautaires en alimentation partout dans la Péninsule.

« Les participants ont eu la chance de cuisiner ensemble et de partager leurs connaissances entre eux. Par la suite le RIC-PA et le Réseau Mieux-être peuvent encadrer les mentors pour les appuyer dans leurs éventuelles actions communautaires. Nous sommes persuadés que ce programme aura une incidence positive sur la sécurité alimentaire dans la Péninsule acadienne, sur la réduction de la pauvreté et sur le développement communautaire. »

Jardin communautaire de Saint-Isidore

Plusieurs jardins communautaires voient le jour dans la Péninsule acadienne : de Sainte-Marie-Saint-Raphaël à Grand Tracadie-Sheila, en passant par Caraquet. De nombreuses communautés suivent l'exemple du jardin communautaire de Saint-Isidore pour sa capacité de mobilisation

Julie Landry-Godin,
coordonnatrice du RIC-PA

et d'entraide. Le RIC-PA a fourni du financement pour le projet d'agrandissement de son jardin, ce qui permettra à 10 autres familles de jardiner gratuitement.



Jardin communautaire de Saint-Isidore

Indicateurs de rendement



Les pages qui suivent contiennent une évaluation de l'état de l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick en fonction d'une série de douze indicateurs de rendement établis dans le cadre de *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1)* et de ses 22 actions prioritaires. Les indicateurs de rendement portent sur des domaines clés concernant la pauvreté et le logement, l'éducation et la littératie ainsi que les tendances du marché du travail. Ces indicateurs donnent un portrait quantitatif de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Voici les douze indicateurs de rendement utilisés pour mesurer la pauvreté :

Pauvreté et logement

1. Revenu médian après impôt des ménages;
2. Mesure de la pauvreté selon le panier de consommation (MPC);
3. Seuil du faible revenu (SFR);
4. Mesure du faible revenu (MFR);
5. Pauvreté extrême (MFR);

Éducation et Littéracie

6. Pourcentage des ménages ayant un besoin impérieux en matière de logement;
7. Pourcentage des enfants qui sont prêts à entrer à l'école;
8. Pourcentage des enfants qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 2^e année;
9. Pourcentage des élèves qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 7^e et 8^e années;
10. Taux de participation des Néo-Brunswickois âgés de 15 à 24 ans à l'université ou au collège communautaire;
11. Pourcentage de Néo-Brunswickois qui ont fait des études postsecondaires; et

Marché du travail

12. Taux de participation au marché du travail.

Pauvreté et logement

Pour avoir une idée globale de la pauvreté monétaire au Nouveau-Brunswick, nous nous sommes servis des indicateurs de rendement suivants (annexe G) :

- Revenu médian après impôt des ménages;
- Mesure du faible revenu (MFR);
- Mesure de la pauvreté selon le panier de consommation (MPC);
- Seuil du faible revenu (SFR);
- Pauvreté extrême (MFR);
- Pourcentage des ménages ayant un besoin impérieux en matière de logement

Les mesures de revenu seront présentées d'après le genre de famille ainsi que dans l'ensemble. Voici une brève description des divers genres de familles qui seront présentés :

- Famille monoparentale : « Famille avec un seul parent, homme ou femme, et ayant au moins un enfant » (Source: Statistique Canada CANSIM, tableau 111-0009).
- Famille monoparentale ayant une femme à leur tête: Famille ayant une femme monoparentale à la tête avec au moins un enfant (Source : Statistique Canada CANSIM, tableau 11-0009).
- Familles comptant un couple : « Famille comprenant un couple marié ou en union libre (avec ou sans enfants). Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. » (Source: <http://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/famcoup>).
- Personnes seules/sans famille : « N'importe quelles personnes qui ne sont pas des membres d'une famille économique. Les gens qui vivent seul, ou vivant avec d'autres à qui ils ne sont pas rattachés par le sang, le mariage, le droit coutumier, ou l'adoption. » (Source: <http://www4.rhdcc.gc.ca/gl.4ss.1ry@-fra.jsp?wrde=Famille>).

Les difficultés que présente actuellement la production de rapports sur ces mesures du revenu, en particulier la MFR, le SFR et la MPC, sont causées par le fait que Statistique Canada a remplacé le questionnaire détaillé de recensement par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) en 2011 ainsi que l'EDTR en 2013 par l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) à compter de l'année de référence 2012.

L'une des principales lacunes de l'ENM est le fait que le taux de non-réponse est considérablement plus élevé que celui du questionnaire détaillé de recensement, ce qui la rend fondamentalement biaisée, étant donné que les non-répondants ont tendance à présenter des caractéristiques différentes de celles des personnes qui sont plus susceptibles de répondre à l'enquête; de ce fait, les données sont moins fiables. La principale préoccupation quand il s'agit de mesurer la pauvreté à l'aide de cette enquête, c'est le fait que l'ENM a été l'objet de critiques lui reprochant d'être la plus faible et la moins fiable des sources d'information sur les familles et les personnes à faible revenu, même si Statistique Canada a mis en œuvre des mesures de suivi pour réduire au minimum la distorsion qui ressort de l'ENM en raison du taux de non-réponse.

Pour les raisons susmentionnées, le Nouveau-Brunswick, à l'instar d'autres administrations, a décidé de se servir de l'EDTR (2009-2011) et des données concernant l'impôt sur le revenu (2009-2012) pour rendre compte de la pauvreté, vu que ces sources fournissent des données fiables, uniformes et comparables.

Bien que le présent rapport mesure les retombées de EVP1 pour la période allant de 2009 à 2014, les données de mesure du revenu ne sont disponibles que jusqu'en 2012 en raison du nombre réduit de dates de parution des statistiques. Il importe de faire remarquer l'information statistique disponible porte sur la période qui précède la mise en œuvre de la majorité des actions prioritaires et des projets initiés par les RIC.

Toutes les provinces et territoires du pays sont assujettis aux mêmes contraintes de parution des données. Voici quelques renseignements qui permettront de mieux comprendre la situation :

- Les données sur le revenu sont publiées avec un intervalle de 18 mois à deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles à la fin de 2015, et les données de 2014 ne seront disponibles qu'en 2016
- Les données de sondage (ECR) sont publiées avec un intervalle d'environ deux ans. Les données de 2013 seront donc disponibles en 2015, et celles de 2014 seront disponibles en 2016.

L'EDTR a fait état du revenu la dernière fois pour l'année de référence 2011. L'EDTR a été éliminée et a été remplacée par des données sur le revenu annuel et le revenu des familles produites par l'ECR à compter de 2012 (annexe E). À la fin de 2015, Statistique Canada prévoit fournir des données sur la MFR, le SFR et la MPC pour 2010 et 2011 qui seront comparables aux données de l'ECR de 2012. Les données de l'ECR et celles relatives à l'impôt sur le revenu pour l'année de référence 2013 devraient être rendues publiques au cours de l'été 2015.

Les données relatives à l'impôt sur le revenu tirées des Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) sont utilisées pour rendre compte du revenu médian des familles (avant et après impôt), de la MFR (avant et après impôt) ainsi que de la pauvreté extrême pour la période allant de 2009 à 2012. Il convient de signaler que la MFR à l'aide des données relatives à l'impôt sur le revenu n'est pas comparable à la MFR de l'EDTR, étant donné que ces deux mesures sont dérivées de séries de données différentes.

1 - Revenu médian après impôt des ménages

Source : *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) – Programme 4105 et Enquête canadienne sur le revenu – Programme 5200*

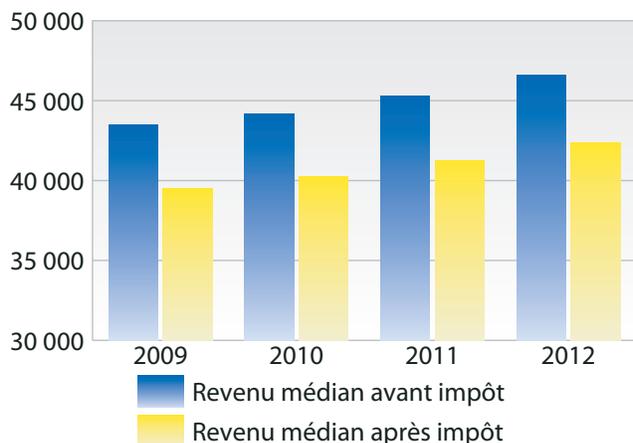
Mesure : la médiane divise le revenu des ménages en deux groupes égaux; la moitié des ménages du Nouveau-Brunswick se situent au-dessus de ce montant, et l'autre moitié, au-dessous du revenu médian des ménages. (Source : Statistique Canada)

Pertinence : une augmentation du revenu médian après impôt des ménages indique si, oui ou non, les niveaux généraux de revenu s'améliorent.

Analyse : dans l'ensemble, le revenu médian après impôt a augmenté de 7,3 % entre 2009 et 2012; il est passé à 42 390 \$, par rapport à 39 510 \$ la première année de référence, ce qui dénote une amélioration des niveaux de revenu au Nouveau-Brunswick. Le revenu médian des ménages avant impôt a connu une hausse de 7,1 % entre 2009 et 2012; il a augmenté à 46 580 \$, comparativement à 43 490 \$.

Figure 6 – Revenu médian des ménages avant et après impôt, en dollars constants de 2011 (\$)

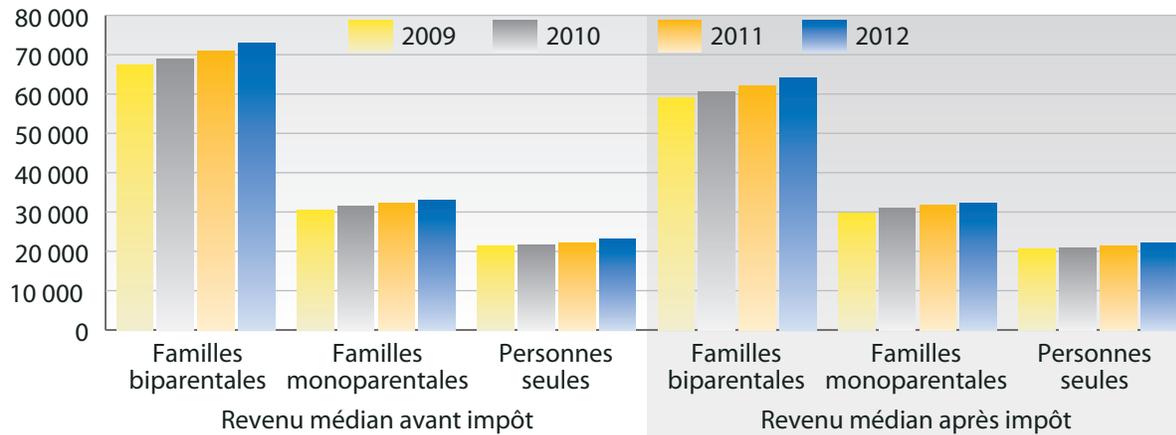
Source : *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) – Programme 4105*



Analyse : dans l'ensemble, le revenu médian après impôt des ménages néo-brunswickois par genre de famille économique a augmenté pour tous les genres de familles, tant avant qu'après l'impôt. La hausse la plus importante (même si elle est à peine supérieure à celle des autres genres de familles) a été enregistrée au titre du revenu avant et après impôt de toutes les familles comptant un couple, et elle s'est chiffrée à 8,4 % entre 2009 et 2012. L'augmentation du revenu avant et après impôt enregistrée par les familles monoparentales a atteint 8,3 %, et le revenu des personnes seules a diminué de 7,9 % avant impôt et de 7,7 % après impôt.

Figure 7 – Revenu médian des ménages avant et après impôt, en dollars constants de 2011 (\$), selon le genre de famille économique

Source : *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) – Programme 4105*

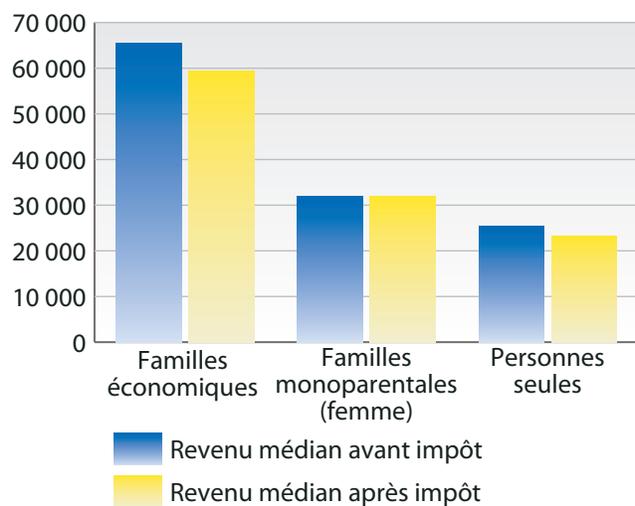


Analyse : voici le revenu médian après impôt des Néo-Brunswickois selon l'ECR (2012), selon le genre de famille :

- Pour les familles économiques (famille avec couple) :
 - Le revenu médian avant impôt des familles se chiffrait à 65 500 \$;
 - Le revenu médian après impôt des familles se chiffrait à 59 300 \$.
- Pour les familles monoparentales dirigées par une femme :
 - Le revenu médian avant impôt des familles se chiffrait à 31 900 \$;
 - Le revenu médian après impôt des familles se chiffrait à 31 900 \$.
- Pour les personnes seules :
 - Le revenu médian avant impôt des familles se chiffrait à 25 300 \$;
 - Le revenu médian après impôt des familles se chiffrait à 23 200 \$.

Figure 8 – Revenu médian avant et après impôt des familles, en dollars constants de 2012 (\$)

Source : Enquête canadienne sur le revenu – Programme 5200



2 - Mesure du panier de consommation (MPC)

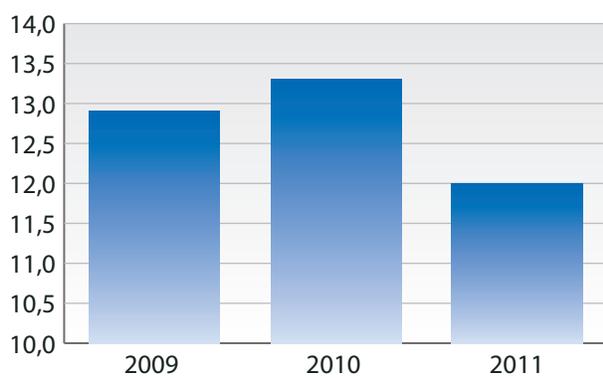
Source : *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 – Inactif*

Mesure : la MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et services précis qui correspond à un niveau de vie modeste et élémentaire. Dans ce cas, une famille à faible revenu signifie une famille dont le revenu est inférieur au coût des biens et services qui composent le panier de consommation dans sa collectivité. (Source : Statistique Canada)

Raison : la MPC est plus prompte à réagir que d'autres mesures de faible revenu (le SFR et la MFR) aux variations géographiques en ce qui concerne le coût de nombreux biens et services courants. (Source : Statistique Canada)

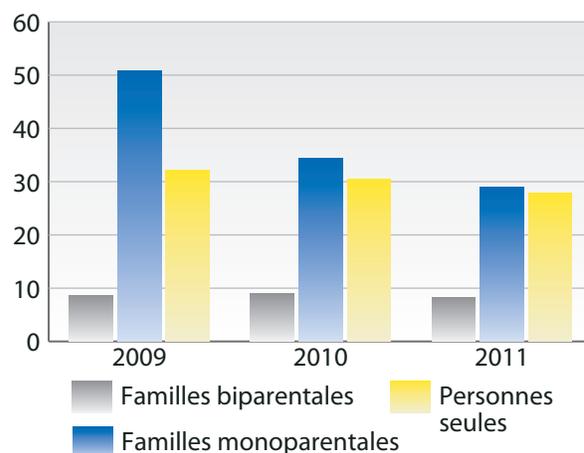
Analyse : dans l'ensemble, le pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté selon la MPC a diminué de 7,0 % depuis 2009.

Figure 9 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté – MPC



Analyse : c'est dans les familles monoparentales dirigées par une femme qu'on a enregistré la plus forte diminution des Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté selon la MPC était inférieure de 43 % en 2011 à ce qu'elle était en 2009 pour les familles monoparentales, elle était plus basse de 13,4 % chez les personnes seules, tandis que les familles biparentales avec des enfants avaient enregistré une diminution de 4,7 % à ce chapitre. Les familles monoparentales dirigées par une femme présentaient le pourcentage le plus élevé de familles vivant dans la pauvreté selon la MPC, même si leur situation s'était améliorée de façon significative. Environ 30 % des membres des familles monoparentales dirigées par une femme et des personnes seules se situaient sous le seuil de faible revenu selon la MPC, tandis que cette proportion se chiffrait à peu près à 10 % pour les familles biparentales avec des enfants.

Figure 10 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté – MPC selon le genre de famille économique



3 - Seuil du faible revenu après impôt (SFR)

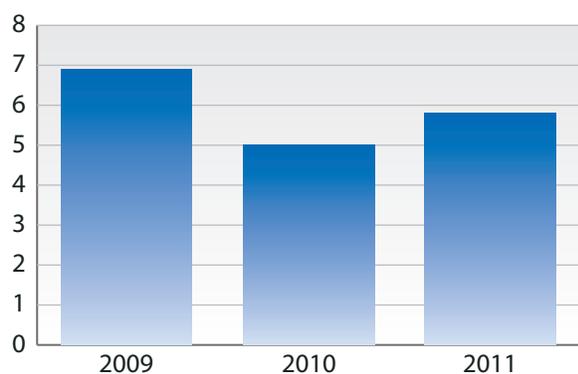
Source : *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 – Inactif*

Mesure : le SFR est un palier sous lequel une famille sera plus susceptible qu'une famille moyenne de consacrer une plus grande part de son revenu aux nécessités de la vie comme la nourriture, le logement et l'habillement (au moins 20 %). (Source : Statistique Canada)

Pertinence : le SFR est la méthode la plus établie et la plus universellement reconnue d'évaluer le faible revenu en tenant compte du coût des nécessités de la vie. (Source : Statistique Canada)

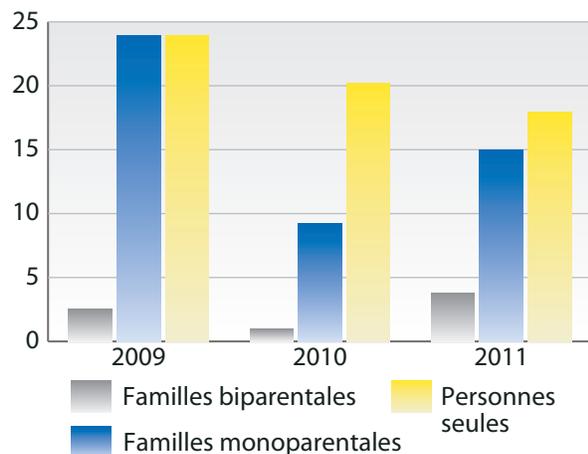
Analyse : dans l'ensemble, le pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon le SFR, a diminué de 16 % entre 2009 et 2011.

Figure 11 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon le SFR après impôt



Analyse : les membres des familles monoparentales dirigées par une femme ont connu la plus forte diminution parmi les Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon le SFR. L'incidence de la pauvreté en termes de SFR était inférieure de 37 % en 2011 par rapport à 2009; elle était inférieure de 25 % chez les personnes seules, tandis que les membres des familles biparentales qui comptent des enfants avaient enregistré une hausse de 52 %.

Figure 12 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon les MFR après impôt et le genre de famille économique



4 - Mesure du faible revenu après impôt (MFR)

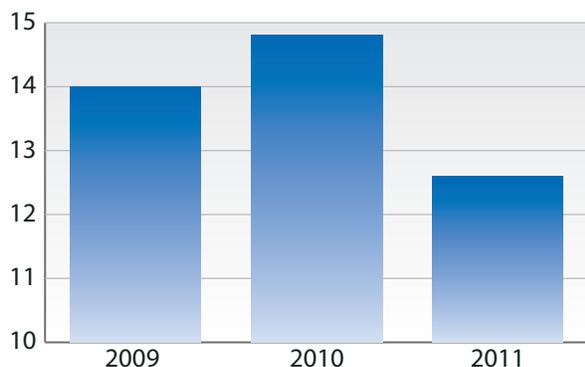
Source : *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Programme 3889 – Inactif*

Mesure : la MFR est un pourcentage fixe de 50 % du revenu médian des familles et elle est rajustée en fonction de la taille et de la composition de la famille. (Source : Statistique Canada)

Pertinence : le rajustement pour tenir compte de la taille des familles est justifié par le fait que les besoins d'une famille augmentent en proportion du nombre de ses membres. Dans le même ordre d'idées, la MFR tient compte du fait qu'il coûte plus cher de nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants. (Source : Statistique Canada)

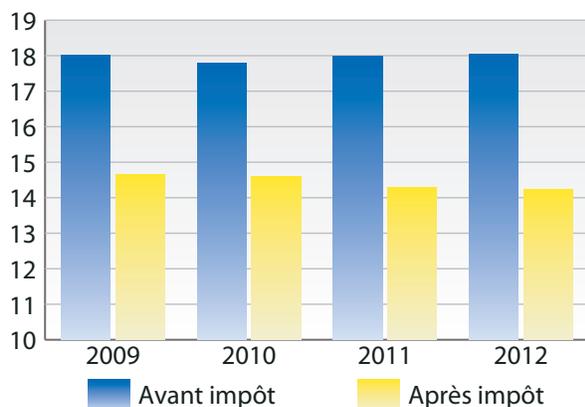
Analyse : dans l'ensemble, le pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt, était demeuré relativement stable, malgré le fait qu'on avait enregistré une légère diminution de 10 % des niveaux de pauvreté entre 2009 et 2011.

Figure 13 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt



Analyse : la diminution ciblée du pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt, a été constatée dans les familles monoparentales dirigées par une femme, qui ont connu une baisse de 36 % de l'incidence de la pauvreté selon la MFR en 2011 par rapport à 2009; l'incidence a chuté de 34 % chez toutes les familles biparentales et de 11 % pour les personnes seules.

Figure 14 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt et le genre de famille économique



4 - Mesure du faible revenu (MFR) après impôt

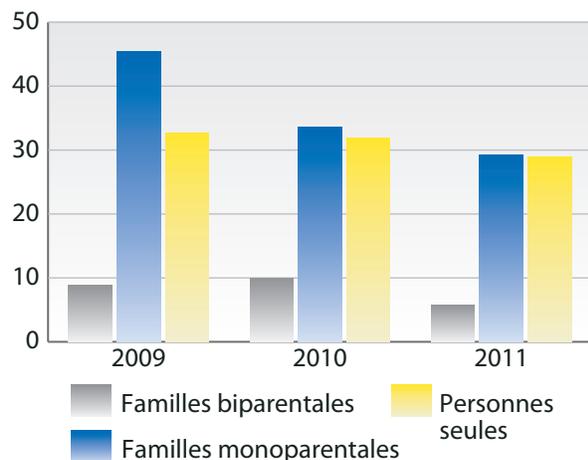
Source : *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) – Programme 4105*

Mesure : la MFR est un pourcentage fixe de 50 % du revenu médian des familles et elle est rajustée selon la taille et la composition de la famille. (Source : Statistique Canada)

Pertinence : le rajustement pour tenir compte de la taille des familles est justifié par le fait que les besoins d'une famille augmentent en proportion du nombre de ses membres. Dans le même ordre d'idées, la MFR tient compte du fait qu'il coûte plus cher de nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants. (Source : Statistique Canada)

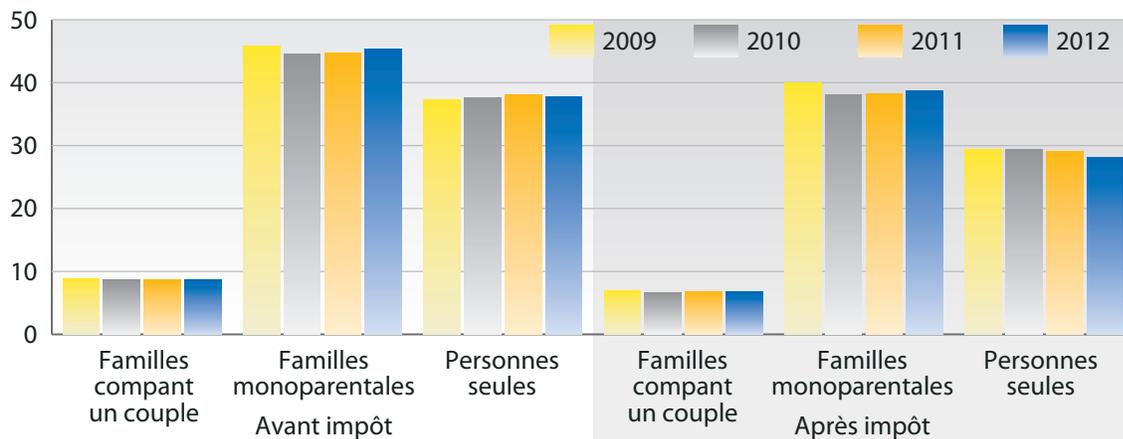
Analyse : dans l'ensemble, le pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt, était demeuré relativement stable, malgré une légère diminution des niveaux de pauvreté de 2,9 % entre 2009 et 2012, mais celle-ci n'a pas été aussi radicale que la baisse au titre du SFR et de la MPC, parce que le revenu médian de toutes les familles avait augmenté.

Figure 15 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR avant et après impôt



Analyse : la diminution la plus importante du pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt, a été constatée chez les personnes seules, parmi lesquelles l'incidence de pauvreté selon la MFR avait diminué de 4,3 % en 2012 par rapport à 2009; on a également constaté une baisse d'incidence de 3,6 % chez toutes les familles comptant un couple et une diminution de 2,9 % chez toutes les familles monoparentales. La diminution la plus forte de l'incidence de la MFR après impôt comparée à la MFR avant impôt illustre les répercussions positives pour les familles à faible revenu le fait de produire leur déclaration de revenu pour tirer avantage de tous les programmes fiscaux provinciaux et fédéraux qui sont à la disposition des familles qui vivent dans la pauvreté.

Figure 16 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la MFR après impôt et le genre de famille économique



5 - Pourcentage de Néo-Brunswickois qui vivaient dans la pauvreté extrême

Source : *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) – Programme 4105*

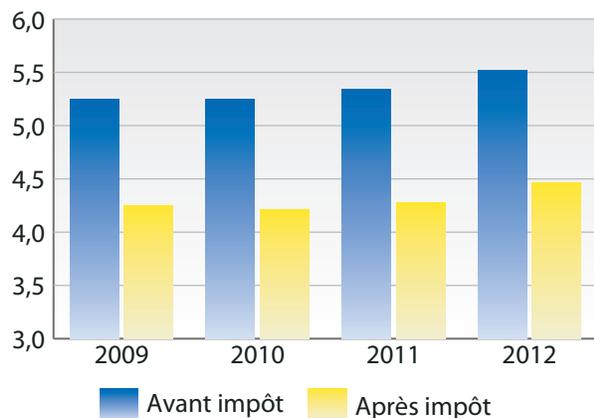
Mesure : les familles vivant dans une pauvreté extrême sont celles dont le revenu est inférieur à 50 % du SFR.

Les familles vivant dans une pauvreté extrême sont celles dont le revenu est inférieur à 50 % du SFR. Par exemple, le revenu médian des familles s'établissait à 42 390 \$ en 2011; la MFR se chiffrait donc à 21 195 \$ (50 % de 42 390 \$) et le seuil sous lequel une famille était réputée vivre dans la pauvreté extrême était de 10 597 \$ (50 % de 21 195 \$).

Pertinence : les citoyens qui vivent dans la pauvreté extrême sont parmi les plus vulnérables de notre société. Là encore, le rajustement pour tenir compte de la taille des familles est justifié par le fait que les besoins d'une famille augmentent en proportion du nombre de ses membres. Dans le même ordre d'idées, la MFR tient compte du fait qu'il coûte plus cher de nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants. (Source : Statistique Canada)

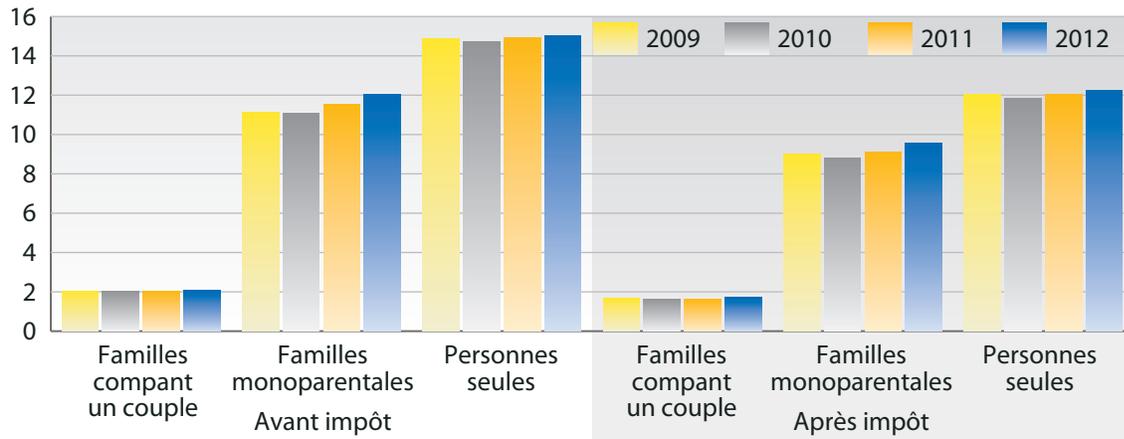
Analyse : l'incidence de la pauvreté extrême après impôt augmente lentement. Depuis 2009, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême avant impôt pour tous les types de familles a augmenté de 2 040, et celui des personnes qui vivent dans la pauvreté extrême après impôt a connu une hausse de 1 560, ce qui équivalait à une augmentation de 5,1 % de la pauvreté extrême avant impôt et une hausse de 4,9 % de la pauvreté extrême après impôt en 2012.

Figure 17 – Pourcentage de Néo-Brunswickois qui vivaient dans la pauvreté extrême pour tous les types de familles – Avant et après impôt



Analyse : l'augmentation la plus importante dans les niveaux de pauvreté extrême après impôt touchait les familles monoparentales, qui ont enregistré une augmentation de 6,3 % entre 2009 et 2011. L'incidence de la pauvreté extrême après impôt pour toutes les familles comptant un couple était plus élevée de 3,6 %, comparativement à 1,75 % chez les personnes seules, en 2011 par rapport à 2009. On constate des augmentations du même ordre dans les niveaux de pauvreté extrême avant impôt.

Figure 18 – Pourcentage de Néo-Brunswickois qui vivaient dans la pauvreté extrême, selon le genre de famille – Avant et après impôt



2, 3, 4 - MFR après impôt, la MPC, le SFR avant et après impôt – ECR 2012

Source : *Enquête canadienne sur le revenu – Programme 5200*

Mesures :

- Le MFR est un pourcentage fixe de 50 % du revenu médian des familles et elle est rajustée selon la taille et la composition de la famille. (Source : Statistique Canada)
- Le SFR est un palier sous lequel une famille sera plus susceptible qu'une famille moyenne de consacrer une plus grande part de son revenu aux nécessités de la vie comme la nourriture, le logement et l'habillement (au moins 20 %). (Source : Statistique Canada)
- La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et services précis qui correspond à un niveau de vie modeste et élémentaire. Dans ce cas, une famille à faible revenu signifie une famille dont le revenu est inférieur au coût des biens et services qui composent le panier de consommation dans sa collectivité. (Source : Statistique Canada)

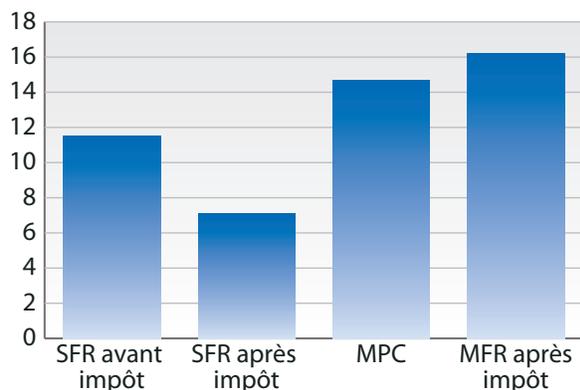
Pertinence : à compter de 2012, l'ECR a remplacé qui a été aboli. (voir Pauvreté et logement ci-dessus pour de plus amples explications). Statistique Canada prévoit rendre publiques des données comparables à celles de l'ECR sur la MFR, le SFR et la MPC pour 2010 et 2011 vers la fin de 2015. Prière de remarquer que les données portent seulement sur 2012 et ne sont comparables à aucune autre donnée.

Analyse : dans l'ensemble, les pourcentages de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2012 étaient les suivants :

- Seuil de faible revenu avant impôt (SFR) = 11,5 %;
- Seuil de faible revenu après impôt (SFR) = 7,1 %;
- Mesure du panier de consommation (MPC) = 14,7 %;
- Mesure du faible revenu (MFR) après impôt = 16,2 %.

Figure 19 – Pourcentage de Néo-Brunswickois dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté, selon la mesure du faible revenu (MFR) après impôt, la mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure du faible revenu (SFR) avant et après impôt en 2012

Source: *Statistique Canada - Enquête nationale auprès des ménages*



6 - Pourcentage des ménages ayant un besoin impérieux en matière de logement

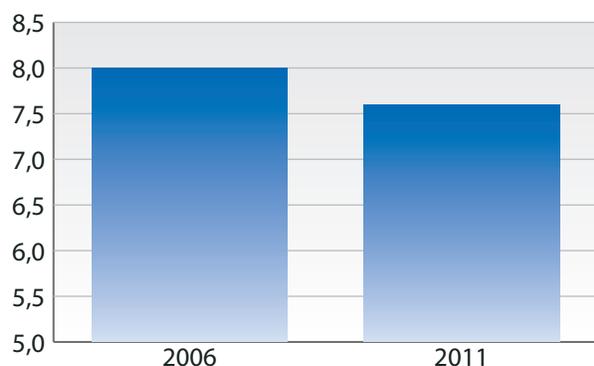
Source : Statistique Canada – Recensement du Canada, Enquête nationale auprès des ménages et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Mesure : on dit qu'un ménage a un besoin impérieux en matière de logement si son logement n'est pas conforme à au moins une norme en termes de taille convenable, de qualité convenable et de prix abordable et si elle doit consacrer au moins 30 % de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement local qui est acceptable. Source : http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement

Pertinence : le nombre de citoyens qui ont un besoin impérieux en matière de logement est un indicateur de la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

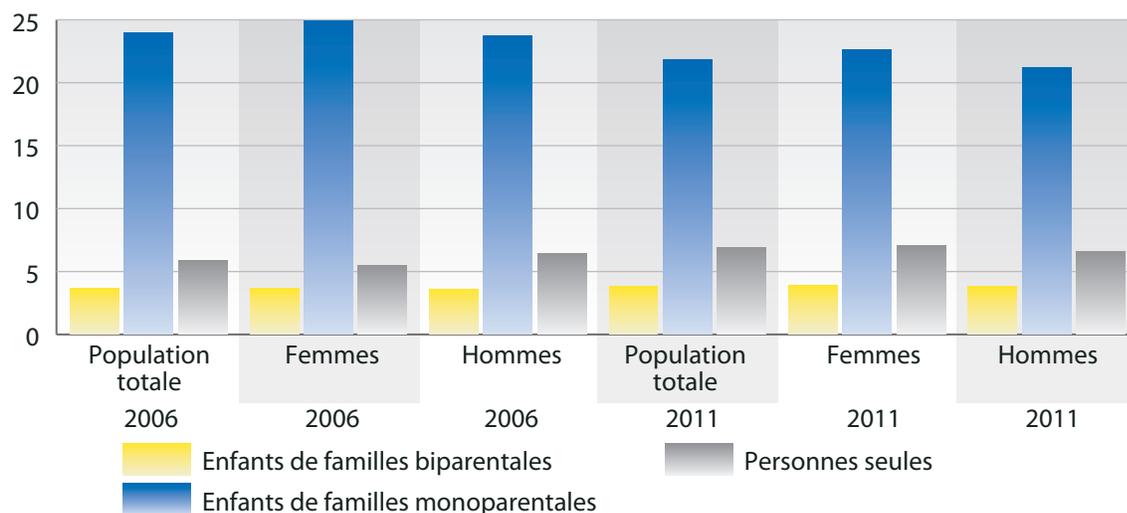
Analyse : l'incidence des Néo-Brunswickois qui ont un besoin impérieux en matière de logement a diminué de 5 % entre 2006 et 2011.

Figure 20 – Pourcentage de Néo-Brunswickois ayant un besoin impérieux en matière de logement



Analyse : l'incidence des Néo-Brunswickois ayant un besoin impérieux en matière de logement selon le genre de famille a été la plus prononcée chez les enfants de familles monoparentales, chez lesquels la diminution a atteint 9,9 % entre 2006 et 2011. C'est chez les personnes seules qu'on a constaté l'augmentation la plus importante, soit 17 %.

Figure 21 – Pourcentage de Néo-Brunswickois ayant un besoin impérieux en matière de logement, selon le genre de famille

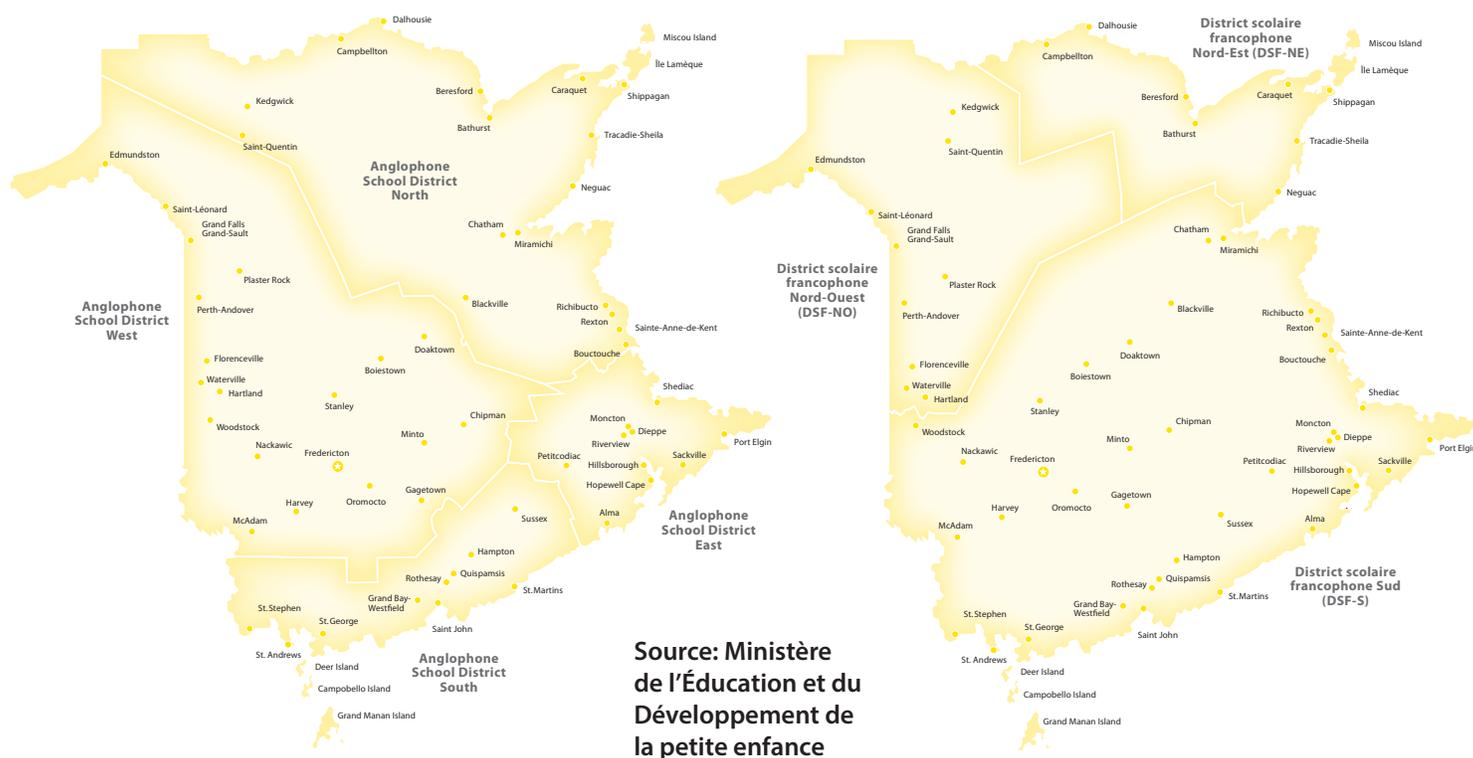


Indicateurs en matière d'éducation et de littératie

Les indicateurs en matière d'éducation et de littératie qui suivent sont attribuables aux districts scolaires anglophones et francophones. Les indicateurs évalués comprennent :

- Pourcentage des enfants qui sont prêts à entrer à l'école
- Pourcentage des élèves qui rencontrent ou dépassent les normes de lecture en 2^e année
- Pourcentage des élèves qui rencontrent ou dépassent les normes de lecture en 7^e et 8^e années

Les cartes suivantes indiquent les écoles dans le district francophone et anglophone.



7 - Pourcentage des enfants qui sont prêts à entrer à l'école

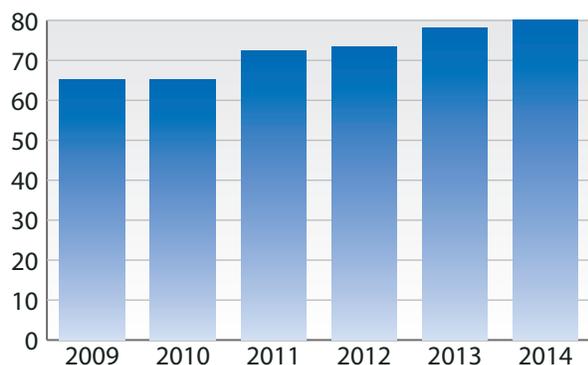
Source : Ministère de l'Éducation du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Mesure : le pourcentage d'enfants qui sont prêts à entrer à l'école désigne le nombre d'enfants qui possèdent les compétences de base requises à leur entrée à la maternelle. La maturité scolaire est déterminée par la connaissance qu'a l'enfant de soi-même et de son environnement, ses compétences cognitives, ses compétences langagières et de communication, et son développement physique.

Pertinence : une bonne maturité scolaire est liée à de meilleurs résultats scolaires, à un niveau de scolarité élevé et à l'obtention d'un emploi stable. ((Source : <http://www.childtrends.org/?indicators=early-school-readiness> (en anglais seulement)).

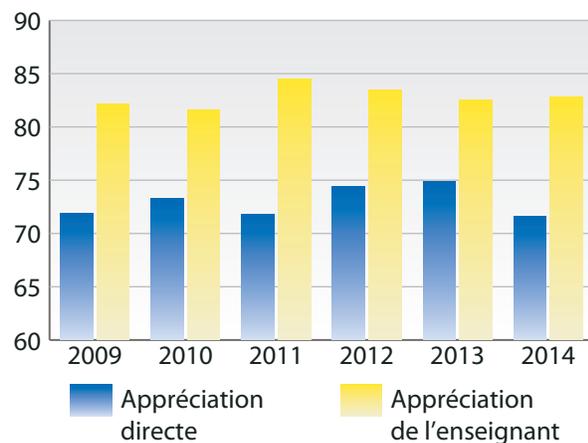
Analyse : les districts anglophones du Nouveau-Brunswick ont connu une amélioration considérable de la maturité scolaire des enfants. En 2014, le pourcentage d'enfants prêts à entrer à l'école avait augmenté de 23 % par rapport à 2009, ce qui aura des retombées sur les résultats scolaires futurs des enfants du Nouveau-Brunswick.

Figure 22 - Pourcentage d'enfants qui sont prêts à entrer à l'école selon l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (ÉPE-AD) réalisée dans les districts anglophones



Analyse : selon des examens normalisés, le pourcentage d'enfants prêts à entrer à l'école dans les districts francophones a connu une légère diminution de 0,4 %, passant de 71,9 % en 2009 à 71,6 % en 2014. Les observations des enseignants ont toutefois révélé une légère augmentation de 0,7 %, le pourcentage allant de 82 % en 2009 à 83 % en 2014.

Figure 23 - Pourcentage d'enfants qui sont prêts à entrer à l'école selon l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (ÉPE-AD) réalisée dans les districts francophones



8 - Pourcentage des élèves qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 2^e année

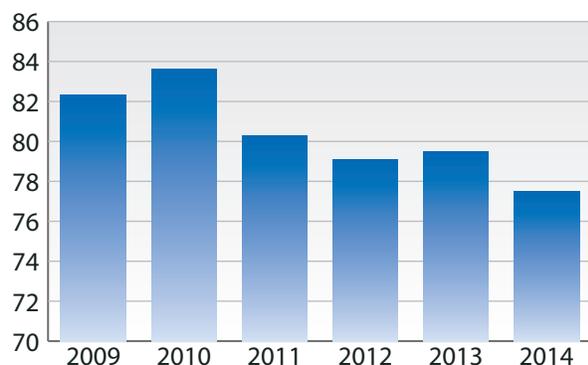
Source : *Ministère de l'Éducation du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*

Mesure : le pourcentage des élèves qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 2^e année est déterminé par le programme d'évaluation provincial. Le programme évalue les aptitudes en lecture des élèves et détermine s'ils ont atteint les niveaux de compétence requis.

Pertinence : le programme d'évaluation provincial permet au gouvernement et aux décideurs d'apporter les changements nécessaires aux programmes scolaires en fonction des renseignements recueillis.

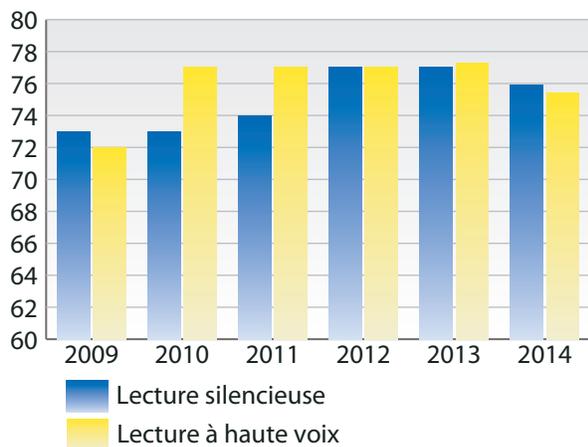
Analyse : l'évaluation en lecture des élèves de 2^e année a révélé une diminution de 6 % des normes de lecture des districts anglophones; en 2009, 82 % des élèves de 2^e année atteignaient ou dépassaient les normes de lecture et, en 2014, ce pourcentage se situait plutôt à 78 %.

Figure 24 - Pourcentage des élèves de 2^e année qui atteignent ou dépassent les normes de lecture dans les districts anglophones



Analyse : l'évaluation en lecture des élèves de 2^e année a révélé une amélioration de 4 % des normes de lecture des districts francophones; en 2009, 73 % des élèves de 2^e année atteignaient ou dépassaient les normes de lecture d'un examen de lecture silencieuse et, en 2014, ce pourcentage se situait à 76 %. Le Nouveau-Brunswick a aussi vu une amélioration de 5 % des normes de lecture lors d'un examen de lecture à voix haute; 72 % des élèves de 2^e année ont atteint ou dépassé les normes de lecture en 2009 alors que ce pourcentage était de 75 % en 2014.

Figure 25 - Pourcentage des élèves de 2^e année qui atteignent ou dépassent les normes de lecture dans les districts francophones



9 - Pourcentage des élèves qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 7^e et 8^e années

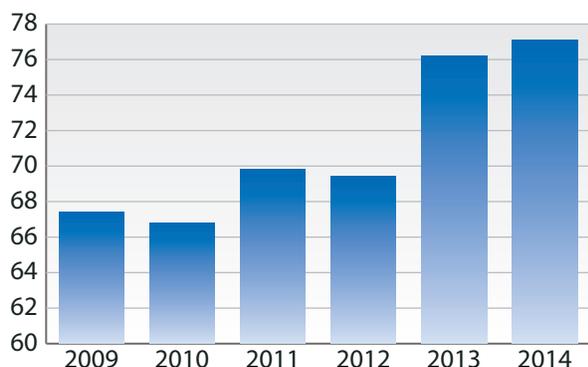
Source : *Ministère de l'Éducation du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*

Mesure : le pourcentage des élèves qui atteignent ou dépassent les normes de lecture en 7^e et 8^e année est déterminé par le programme d'évaluation provincial. Le Programme évalue les aptitudes en lecture des élèves et détermine s'ils ont atteint le niveau de réussite requis.

Pertinence : le programme d'évaluation provincial permet au gouvernement et aux décideurs d'apporter les changements nécessaires aux programmes scolaires en fonction des renseignements recueillis.

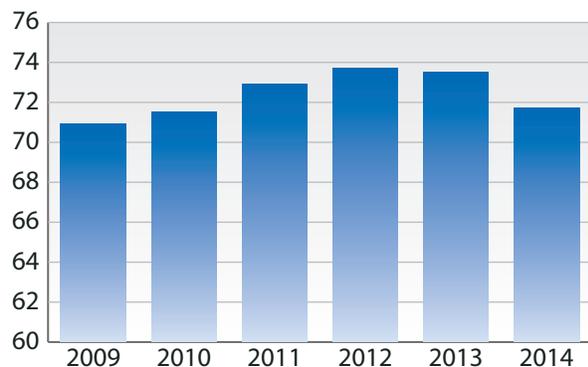
Analyse : dans les districts anglophones, l'évaluation du niveau de lecture des élèves de 7^e année a révélé une amélioration de 14 % des normes de lecture; en 2009, 67 % des élèves de 7^e année atteignaient ou dépassaient les normes de lecture alors que ce pourcentage se situait à 77 % en 2014.

Figure 26 - Pourcentage des élèves de 7^e année qui atteignent ou dépassent les normes de lecture dans les districts anglophones



Analyse : dans les districts francophones, l'évaluation du niveau de lecture des élèves de 8^e année a révélé une amélioration de 1 % des normes de lecture; en 2009, 71 % des élèves de 8^e année atteignaient ou dépassaient les normes de lecture alors que ce pourcentage se situait à 72 % en 2014. En 2011 et 2012, le Nouveau-Brunswick a connu une amélioration de 4 % par rapport à 2009.

Figure 27 - Pourcentage des élèves de 8^e année qui atteignent ou dépassent les normes de lecture dans les districts francophones



10 - Taux de participation des Néo-Brunswickois âgés de 15 à 24 ans à l'université ou au collège communautaire

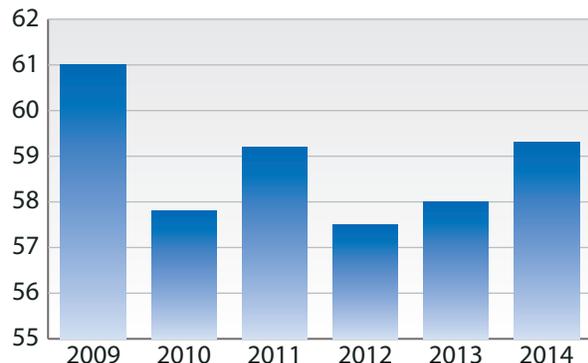
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 282-0005, calculé par le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

Mesure : le taux de participation Néo-Brunswickois à l'université et au collège communautaire désigne le nombre d'étudiants et de non-étudiants qui participent à l'université ou au collège communautaire, par rapport à la population totale du groupe d'âge en question.

Pertinence : il est prouvé que des niveaux de scolarité plus élevés au niveau postsecondaire sont liés à de meilleurs résultats en matière de santé et d'inclusion économique et sociale.

Analyse : dans l'ensemble, le taux de participation des personnes âgées de 15 à 24 ans à l'université et au collège communautaire a diminué légèrement (2,7 %) entre 2009 et 2014, passant d'un taux de participation de 61 % en 2009 à 59,3 % en 2014.

Figure 28 – Taux de participation des Néo-Brunswickois âgés de 15 à 24 ans à l'université et au collège communautaire



11 - Pourcentage de Néo-Brunswickois qui ont fait des études postsecondaires

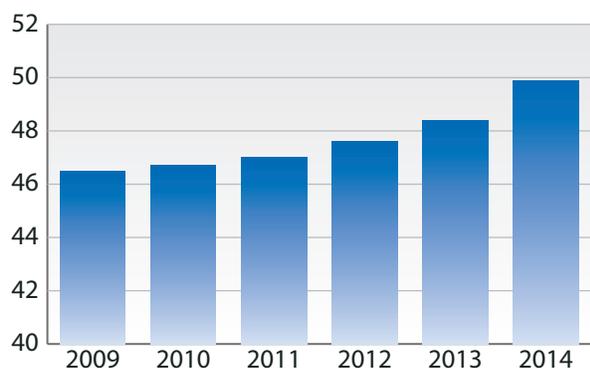
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active – 3701

Mesure : le pourcentage de Néo-Brunswickois qui ont fait des études postsecondaires désigne une scolarisation de niveau universitaire ou collégial dans notre province. La différence par rapport aux indicateurs de rendement précédents est que le pourcentage de Néo-Brunswickois ayant fait des études postsecondaires tient compte de toute la population ayant fait des études postsecondaires, et ne se limite pas aux personnes qui poursuivent actuellement des études postsecondaires.

Pertinence : il est prouvé que des niveaux de scolarité plus élevés au niveau postsecondaire sont liés à de meilleurs résultats en matière de santé et d'inclusion économique et sociale et qu'ils répondent aux besoins du marché du travail de notre province.

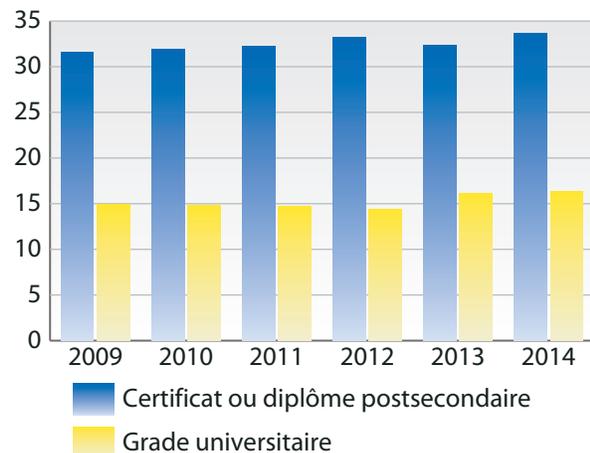
Analyse : le taux global de participation aux études postsecondaires a augmenté de 7,3 % entre 2009 et 2014 et il continue de croître régulièrement d'une année sur l'autre.

Figure 29 – Pourcentage de Néo-Brunswickois qui ont fait des études postsecondaires



Analyse : si on examine plus particulièrement les taux de réussite par genre d'établissement, le nombre de Néo-Brunswickois qui sont titulaires de certificats ou de diplômes postsecondaires a augmenté de 6,3 % sur cinq ans; le nombre de grades universitaires obtenus a augmenté de 9,5 % entre 2009 et 2014, mais il a connu une légère baisse en 2013.

Figure 30 – Pourcentage de Néo-Brunswickois qui ont fait des études postsecondaires, selon le genre d'établissement



Marché du travail

L'indicateur suivant du marché de travail sera maintenant évalué :

- taux de participation au marché du travail.

12 - Taux de participation au marché du travail

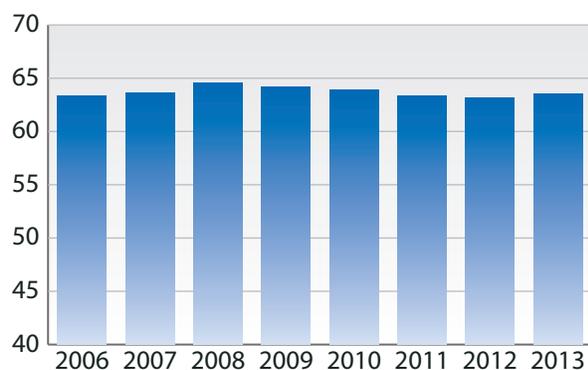
Source : *Statistique Canada, Enquête sur la population active – Programme 3889 – Inactif*

Mesure : le taux de participation au marché du travail représente le nombre de travailleurs employés et sans emploi (qui cherchent activement un emploi) sous forme de pourcentage de la population totale du Nouveau-Brunswick. (Source : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150128/dq150128a-fra.htm>)

Pertinence : le taux de participation permet de mesurer la part active des membres de la population active du Nouveau-Brunswick. (Source : <http://www.investopedia.com/terms/p/participationrate.asp>) (en anglais)

Analyse : les taux de participation au marché du travail ont peu varié depuis 2009. Les taux ont diminué de 1,1 % entre 2009 et 2013, même si le salaire horaire moyen a augmenté pendant cette période, ce qui signifie que les gens qui travaillent touchent de meilleurs taux horaires.

Figure 31 – Taux de participation au marché du travail



Annexe A – Historique de Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d’inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1)



L’initiative d’engagement public s’est déroulée en trois phases interconnectées.

C’est en octobre 2008 que fut lancée une initiative d’engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick. On a alors opté pour cette approche étant donné que la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick est l’affaire de tous : les individus vivant dans la pauvreté, le secteur communautaire sans but lucratif, les entreprises et le gouvernement.

La première phase qui s’est déroulée du 1^{er} janvier au 30 avril 2009, en a été une de dialogue dirigé vers un engagement public. Près de 2 500 citoyens ont partagé leurs points de vue et leurs opinions sur les causes de la pauvreté et les solutions pour la réduire. Les participants ont soit répondu au sondage ou au questionnaire en ligne; envoyé des courriels, des télécopies, des lettres et des mémoires; assisté en personne à l’une des 16 séances de dialogue qui ont eu lieu partout dans la province; ou assisté à des séances complémentaires pour des groupes précis. Tous les commentaires obtenus ont été publiés dans le rapport *Ce qui s’est dit* intitulé *Un chœur de voix*, qui a servi de soutien à la phase II du processus.

La deuxième phase, celle des tables rondes, a eu lieu du 2 juin au 30 septembre 2009. Les tables rondes regroupaient 30 participants de tous les secteurs qui se sont réunis afin d’élaborer des options menant à un plan de réduction de la pauvreté s’inspirant des résultats trouvés dans *Un chœur de voix*. Ces participants ont tous été choisis pour leur expérience et leur savoir-faire.

Ces discussions se sont soldées par le *Document d’options – Résumé*, qui a servi de point de départ aux discussions et aux décisions prises à la dernière phase. Ce document a été élaboré lors de séances en petits groupes composés de membres de la table ronde. Chaque secteur était représenté dans chaque groupe. Grâce à ces séances, il a été possible de produire une liste de choix à partir de laquelle les membres du forum final sélectionneraient les mesures prioritaires pour les cinq premières années du plan de réduction de la pauvreté.

La troisième et dernière phase – le forum final – a mené à l’adoption du plan de réduction de la pauvreté *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d’inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick 2009-2014 (EVP1)*. Le forum final s’est déroulé lors de journées intenses les 12 et 13 novembre 2009 à Saint John, N.-B.

Ce forum final a été présidé par le premier ministre de l’époque, Shawn Graham, et a réuni 47 chefs de file du Nouveau Brunswick provenant des quatre secteurs : affaires, organismes sans but lucratif, gouvernement et personnes ayant vécu dans la pauvreté.

Une convergence d'intérêts de tous les secteurs a été exprimée comme fondement du plan. Ces séances étaient remarquables du fait de la priorité accordée aux résultats et de la possibilité de trouver un terrain d'entente, tout en respectant tous les points de vue. Les participants de tous les secteurs ont été en mesure de s'écarter des cloisonnements traditionnels pour se retrouver dans un milieu de collaboration, et parvenir à une entente unique qui a largement dépassé les attentes. Le forum final s'est avéré la phase la plus courte puisque son objectif était de réaliser une ébauche d'un plan relevant les actions prioritaires pour chaque secteur au cours des cinq prochaines années. L'objectif était d'examiner les causes fondamentales de la pauvreté par un changement transformationnel plutôt que d'apporter des changements modestes aux programmes qui n'atteignent pas les résultats désirés.

Ce plan a été lancé et maintenu avec succès comme un processus non partisan, compte tenu du fait que les participants au forum final s'accordaient à dire que la mise en œuvre d'un plan de réduction de la pauvreté est un facteur clé dans l'inclusion économique et sociale de tous les Néo-Brunswickois. EVP1 plan s'étend de 2009 à 2014, tandis qu'EVP2 viendra poursuivre, de 2014 à 2019, le travail déjà accompli.

La présence, à toutes les étapes, de personnes qui ont connu la pauvreté a contribué de façon significative à façonner la version finale du plan de réduction de la pauvreté.

Et pour assurer la continuité du plan et de l'engagement collectif, la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* a été adoptée. La loi comprend notamment la création d'une société de la couronne indépendante du gouvernement provincial, La Société d'inclusion économique et sociale, qui assure la mise en œuvre et l'évaluation du plan.

Annexe B – Comités aviseurs



En application de son mandat, de sa réglementation et de ses règlements administratifs pertinents, le conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) a constitué plusieurs comités aviseurs pour donner suite aux actions prioritaires les plus complexes qui devaient être mises en œuvre dans le cadre d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP1).

Depuis les premiers mois du plan, trois comités ont été mis sur pied pour se pencher sur la réforme de l'aide sociale, les bénéfiques de santé ainsi que l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC). Chaque comité a été composé de représentants des quatre secteurs – affaires, gouvernement, organismes sans but lucratif et citoyens – ainsi que de membres du conseil d'administration. Chaque comité devait formuler un mandat clair et présenter des recommandations précises et réalisables au gouvernement provincial.

Le conseil d'administration a nommé les membres de chaque comité afin que la composition de chacun soit multisectorielle. Les quatre secteurs partenaires, soit le milieu des affaires, le gouvernement, les organismes sans but lucratif et les citoyens, étaient représentés.

- Président ou coprésidents;
- Au moins quatre membres du conseil d'administration;
- Au plus six autres membres qui connaissent parfaitement le mandat du comité ont été choisis dans chacun des quatre secteurs;
- Des employés des ministères gouvernementaux pertinents qui connaissent parfaitement le mandat du comité; et
- Des membres spéciaux qui ont été invités à participer aux réunions au besoin, en guise de soutien.

Comité aviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC)

Mandat

Le mandat du Comité aviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) consistait à élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires au sein duquel les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) peuvent fonctionner.

Le comité s'est engagé à étudier le concept de manière approfondie et à prendre en considération ce qui se fait dans d'autres provinces.

Membres

- Seth Asimakos, Saint John, coprésident;
- Ginette Arseneau, Fredericton;
- André Leclerc, Edmundston, coprésident;
- Sharon Geldart, Moncton;

- Dan Gillis, Moncton;
- Steven Hicks, Fredericton;
- Val MacDermid, Port Elgin;
- Simon Mitchell, Dumfries;
- Gerry Pond, Saint John;
- Sue Rickards, Lower Queensbury;
- Monique Richard, Saint-Louis-de-Kent; et
- Jean-Claude Savoie, Saint-Quentin.

Dans le cadre d’EVP1, l’ESFIC faisaient partie des démarches les plus prometteuses afin d’aider le gouvernement provincial à faire face aux problèmes multidimensionnels qui sont associés à la pauvreté. Pour la SIÉS, cette démarche était un outil essentiel permettant d’agir comme catalyseur auprès de ceux qui ont décroché, de promouvoir l’entrepreneuriat, d’accroître l’emploi, de former les travailleurs et d’occuper des créneaux économiques.

Au cours du printemps 2012, le comité a réalisé une enquête comparative sur l’entreprise sociale au Nouveau-Brunswick, qui a alimenté la construction d’un cadre progressif pour l’entreprise sociale dans la province. Le comité a présenté au conseil d’administration de la SIÉS son rapport final intitulé *L’apprentissage et l’activité rémunérée : Élaborer un cadre stratégique sur l’entreprise sociale*, et il a présenté ses conclusions au gouvernement provincial.

En juin 2013, un groupe de travail composé de quatre sous-comités a été mis sur pied afin d’examiner s’il serait pertinent et pratique d’adapter au contexte du Nouveau-Brunswick certaines mesures gouvernementales décrites dans le rapport, et de créer un cadre stratégique à long terme comportant des objectifs, des mesures et un échéancier bien définis pour mettre en place un environnement propice à l’innovation sociale au Nouveau-Brunswick.

Le groupe de travail était composé de deux coprésidents (l’un provenant du gouvernement et l’autre du secteur privé) et de représentants du secteur sans but lucratif, du milieu des affaires, des citoyens, de divers ministères gouvernementaux et de la SIÉS. Ses membres ont été choisis en fonction de leurs connaissances et de leurs compétences dans le domaine du développement de l’ESFIC.

Les quatre sous-comités ci-dessous ont été établis sous la direction du groupe de travail :

- Recherche et sensibilisation;
- Perfectionnement des compétences;
- Accès aux ressources financières et aux investissements; et
- Possibilités d’affaires.

La SIÉS a continué d’entretenir un dialogue constant avec les ministères et les intervenants et a joué un rôle de chef de file dans la promotion des entreprises sociales et des investissements communautaires.

En 2013-2014, la SIÉS a travaillé avec les ministères des Finances et des Communautés saines et inclusives pour élaborer de nouveaux programmes d’aide, notamment dans le but de créer un Fonds d’investissement pour le développement économique communautaire (FIDEC). Cette initiative a permis aux particuliers et aux entreprises d’investir dans un fonds communautaire local enregistré, d’améliorer le programme du crédit d’impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick et d’accroître l’accès aux capitaux pour les petites entreprises.

La SIÉS s’est associée aux RIC et à plusieurs autres chefs de file dans la province pour offrir des activités de réseautage, de formation et de perfectionnement des compétences aux entrepreneurs sociaux.

Au cours de l'hiver et du printemps 2014, la SIÉS a participé à la conception d'une enquête en ligne auprès des entreprises sociales (ES) au Nouveau-Brunswick. Environ 150 (20 %) de ces entreprises y ont pris part. À la suite de l'analyse des données, un rapport final et une étude d'impact économique ont été réalisés avant la fin de l'été 2014. La SIÉS s'est également associée au Co-operative Enterprise Council of New Brunswick dans le but de concevoir de nouveaux outils pour les entrepreneurs sociaux, y compris des guides des ressources en matière de financement et de soutien technique, un cadre d'évaluation, des ateliers et des outils promotionnels (<http://www.cecnb.ca> (en anglais seulement)), dont une vidéo sur les entreprises sociales au Nouveau-Brunswick (<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/SIÉS/sociale.html>).

De leur côté, de nombreux RIC ont déjà participé à la mise sur pied de projets d'ES, avec l'appui de la SIÉS. Le besoin est croissant et les possibilités de bonifier l'économie sociale au Nouveau-Brunswick sont nombreuses. Il faut simplement que les ressources adéquates soient au rendez-vous. La valeur totale des projets d'entreprise sociale et d'investissements communautaires au sein des RIC se chiffrait à 455 183 \$ en date de décembre 2014, et ceux-ci mobilisaient plus de 1 500 participants.

Comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale

Mandat

Le mandat du Comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale consistait à fournir des conseils et des réactions au ministère du Développement social (DS) pendant qu'il remaniait le programme d'aide sociale. Ces conseils et réactions ont été fournis en réponse aux exposés et à la documentation préparés et présentés par le Comité permanent de DS sur la réforme de l'aide sociale aux moments critiques de la conception du programme et relativement aux questions concernant la mise en œuvre de l'initiative.

Membres

- Roger Lessard, Pokemouche, coprésident;
- Ken Pike, Fredericton, coprésident;
- Ben Beaulieu, Edmundston;
- Dr Pam Coates, Saint John;
- Brian Duplessis, Mactaquac;
- Haley Flaro, Fredericton;
- Nancy Hartling, Moncton;
- Randy Hatfield, Saint John;
- Liette Holmes, Néguaç;
- Brenda Murphy, Saint John;
- Julia Auclair, Bathurst;
- Monique Richard, Saint-Louis-de-Kent;
- Jennifer Melanson, Upper Coverdale;
- John Wheatley, Saint John.

Le comité a estimé qu'il était essentiel d'établir une vision et une mission communes afin d'aller de l'avant. Deux journées ont été consacrées à cet exercice; elles ont abouti à une compréhension commune de l'objet du comité et elles ont rapproché ses membres.

Vision

Un système d'aide sociale qui reconnaît et qui met à profit les forces et le potentiel de chacun, tout en fournissant un soutien suffisant pour répondre aux besoins fondamentaux ainsi que des possibilités de participer à la vie économique et sociale du Nouveau-Brunswick.

Principes directeurs

Le travail entrepris et les décisions prises :

- seront axés sur les clients;
- mettront les partenariats à contribution dans la solution;
- feront preuve de responsabilité et mesureront les progrès;
- feront en sorte que les gens soient servis avec dignité et respect;
- feront en sorte que la situation d'aucun client ne sera pire qu'elle ne l'était.

Dès le début, le comité s'est penché sur de nombreux dossiers qui relevaient de son mandat, dont certains ont été mis en œuvre, tandis que d'autres ont été présentés au gouvernement provincial en octobre 2012 pour qu'il les étudie. En avril 2013, le gouvernement a annoncé un grand nombre de changements en profondeur à l'aide sociale qui s'inspiraient des recommandations que le comité lui avait faites en 2012. Ces recommandations ont été mises en application en octobre 2013. Voici certains de ces changements :

- Des améliorations à la politique sur les exemptions salariales;
- Une hausse des taux d'aide sociale;
- L'ajout d'une nouvelle exemption à la politique sur le revenu des ménages;
- Des mesures de soutien supplémentaires pour les familles aux prises avec des frais de logement élevés;
- Une protection pour les locataires de chambre et les pensionnaires; et
- Des améliorations à l'aide dont bénéficient les clients handicapés vivant chez leurs parents.

Politique sur les exemptions salariales

La révision de la politique sur les exemptions salariales, qui permettra aux prestataires qui auront trouvé un emploi de conserver une plus grande part de leurs revenus, constitue l'amélioration la plus importante de la réforme de l'aide sociale. Les prestations des clients sont maintenant réduites de 0,70 \$ pour chaque dollar additionnel gagné au-delà du montant totalement exempté. La politique précédente réduisait les prestations des clients d'un dollar pour chaque dollar gagné.

Taux d'aide sociale

Les prestations d'aide sociale de base ont été majorées de 7 % sur six mois, soit 4 % en octobre 2013 et 3 % en avril 2014.

Les prestataires célibataires aptes au travail qui n'ont pas d'obstacles à l'emploi n'étaient pas admissibles à ces augmentations. En 2010, ce groupe de prestataires a bénéficié d'une augmentation de 82 % au moment de l'abolition du taux d'aide intérimaire.

Un grand nombre de prestataires de l'aide sociale sont capables de réintégrer le marché du travail avec l'assistance et le soutien appropriés. En plus des prestations mensuelles d'aide sociale, ces clients ont accès à du soutien et à des conseils dans leurs démarches de recherche d'emploi.

La structure des taux d'aide sociale a été simplifiée en fusionnant les deux grilles tarifaires existantes en une seule. Cette mesure s'est traduite par une augmentation supplémentaire de 2 % pour les familles aux prises avec des frais de logement élevés.

Politique sur le revenu des ménages

Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres. L'augmentation du nombre d'exemptions à la politique sur le revenu des ménages permet d'améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables.

Il existe 14 exemptions dans le cadre de cette politique. Une nouvelle exemption a été créée pour inclure les clients célibataires qui font face à de nombreux défis sur le chapitre de la formation, de la santé, du logement et sur le plan social, défis qui représentent autant d'obstacles chroniques d'importance à l'emploi.

Le nombre de clients bénéficiant d'une exemption à cette politique a été augmenté afin de leur offrir davantage de choix en matière de conditions de logement ainsi qu'une possibilité de réduire leurs frais de logement.

Les clients vivant une relation conjugale continuent à recevoir un seul chèque par ménage.

Supplément de loyer

Le supplément versé aux familles aux prises avec des frais de logement élevés a été augmenté de 20 %. Les familles qui consacrent plus de 30 % de leurs prestations aux frais de logement reçoivent un supplément afin de les aider à atténuer ces frais.

Déductions pour les frais de logement

Les clients handicapés qui vivent chez leurs parents ont droit à une réduction de leurs déductions pour les frais de logement, en plus de l'augmentation générale du taux d'aide sociale dont ils pourront bénéficier. Dans les cas où le revenu parental est inférieur à 50 000 \$, la déduction pour les frais de logement a été éliminée. Dans les cas où le revenu parental est supérieur à 50 000 \$, la déduction pour les frais de logement a été réduite à un taux unique de 100 \$ pour les clients célibataires ayant un handicap.

Protection pour les locataires de chambre et les pensionnaires

En avril 2010, les modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* sont entrées en vigueur. Ces modifications protègent les locataires de chambre et les pensionnaires en faisant en sorte que ces locataires aient des droits et des responsabilités identiques à ceux des locataires d'autres locaux d'habitation.

Le 21 mars 2014, le gouvernement provincial a annoncé que d'autres changements seraient apportés au cours de l'année financière 2014-2015, notamment :

- Un investissement de 300 000 \$ permettra d'accroître de cinq pour cent les tarifs offerts aux familles d'accueil afin de les aider à répondre aux besoins des enfants sous leur responsabilité
- Dans le cadre de la stratégie de maintien à domicile :
 - Un investissement de 725 000 \$ servira à accroître l'appui aux organismes de soutien à domicile de 16 \$ à 16,33 \$ l'heure, à compter du 1^{er} octobre. Le personnel des services de soutien à domicile recevra une hausse salariale de 25 cents l'heure.
 - Le secteur du soutien à domicile bénéficiera également d'un investissement de 150 000 \$ pour l'achèvement d'un programme d'études normalisé à l'intention des fournisseurs de soins à domicile et pour la mise en œuvre d'un programme de formation axé sur les compétences pour le personnel chargé des soins aux aînés.
 - Le ministère investira 250 000 \$ pour la réalisation d'une étude portant sur le secteur des foyers de soins spéciaux. Cette étude permettra de définir les pratiques exemplaires et de rehausser le rôle que jouent les foyers de soins spéciaux en instituant d'autres modèles de soins communautaires.
 - Une somme de 215 000 \$ supplémentaires sera investie pour fournir de la formation et du perfectionnement au personnel des foyers de soins spéciaux.
 - Un total de 372 000 \$ seront utilisés pour accroître de 2 \$ l'indemnité journalière des résidences communautaires.
- Le supplément pour personnes handicapées sera augmenté de cinq pour cent, soit 305 000 \$, à compter du 1^{er} octobre.
- Le gouvernement provincial va :
 - investir un million de dollars additionnels en vue d'améliorer le Programme des services d'assistance médicale, qui procure aux personnes ayant un handicap l'équipement et les aides techniques dont elles ont besoin;
 - augmenter la portion de l'exemption salariale à taux fixe à 500 \$ par mois pour les personnes ayant un handicap;
 - accroître les limites permises en matière d'actifs pour l'assurance-vie, les services funéraires payés d'avance, et les revenus d'entreprise pour tous les clients et les requérants;
 - augmenter les limites permises en matière d'actifs pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les exemptions de liquidités pour les clients et les requérants ayant une incapacité; et
 - mettre en place un nouveau programme de services à la jeunesse, assorti d'un nouveau taux et d'une nouvelle structure de prestations pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans.
- Le budget en matière de prestations de transport pour des raisons de santé sera augmenté de 350 000 \$.

Comité aviseur sur les bénéfiques de santé

Mandat

Le mandat du Comité aviseur sur les bénéfiques de santé était de :

- créer un régime de soins de la vue et de soins dentaires pour tous les enfants néo-brunswickois issus de familles à faible revenu;
- créer un mécanisme visant à fournir un régime de médicaments sur ordonnance à tous les Néo-brunswickois qui n'ont pas d'assurance.

Membres

- Dr Dennis Furlong, Dalhousie, président;
- Juanita Black, Saint John;
- Mike Blanchard, Bath;
- Jean-Roch Cayouette, Saint-Quentin;
- Ron Gathercole, Moncton;
- Anne Hébert, Bouctouche;
- Mary Anne Leblanc, Saint John;
- Jacques-François Levesque, Grand-Sault;
- Rosella Melanson, Fredericton;
- Derek Oland, Saint John;
- Barry Cohen Thorley, Grand Bay-Westfield.

De beaux sourires et une bonne vision

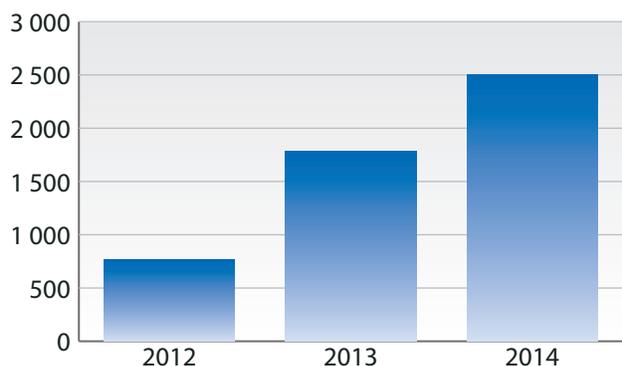
Le 1^{er} septembre 2012, le régime d'assurance de soins dentaires et de la vue *De beaux sourires et une bonne vision* est entré en vigueur afin de procurer la protection nécessaire, sous forme de prestations particulières pour les soins dentaires et de la vue, aux enfants âgés d'au plus 18 ans de familles à faible revenu.

Le programme de soins de la vue couvre les services de base comme les examens annuels ainsi que les lentilles et les montures, jusqu'à concurrence de 220 \$ tous les deux ans. Le programme de soins dentaires couvre les services de base, y compris les examens habituels, les radiographies, les extractions et certains traitements préventifs, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année.

Les enfants qui sont inscrits au ministère du Développement social sont automatiquement admis au programme. Les enfants de familles à faible revenu pourraient également bénéficier de ce programme, dont la promotion a été faite à grande échelle dans tout le réseau scolaire de la province, par l'intermédiaire des (RIC) et d'autres organismes concernés.

En date de décembre 2014, 2 498 enfants du Nouveau-Brunswick avaient accès au programme *De beaux sourires et une bonne vision*.

Le schéma ci-dessous montre le nombre de participants au programme *De beaux sourires et une bonne vision* entre septembre 2012 et décembre 2014.



Source : Ministère du Développement social

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

En juillet 2011, le Comité aviseur sur les bénéfices de santé a commencé à élaborer un mécanisme permettant d'offrir un régime d'assurance-médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés. Il a examiné la situation dans le domaine de l'assurance-médicaments à l'échelle du pays et a étudié les régimes publics pour évaluer les divers modèles.

Le comité a tenu des consultations entre mars et mai 2012. Des séances de consultation en personne ont eu lieu avec des intervenants, y compris des groupes de défense des droits des patients, des associations de professionnels de la santé, des assureurs de soins médicaux privés et le milieu des affaires. Le comité a également élaboré de la documentation et lancé un site Web – *Régime de médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés* – sur lequel le public et les intervenants avaient la possibilité de faire connaître leurs points de vue en ligne.

Le rapport du comité, *Un régime d'assurance-médicaments pour les Néo-Brunswickois non assurés*, a été approuvé par le conseil d'administration de la SIÉS et a été déposé à l'Assemblée législative le 18 décembre 2012. Les recommandations du rapport ont été à la base du régime d'assurance-médicaments qui aide les Néo-Brunswickois à éviter de subir des difficultés financières en raison du coût des médicaments sur ordonnance. Le ministère de la Santé a dirigé la conception et la mise en œuvre du régime.

Tous les citoyens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés peuvent se prévaloir du régime. Avant que le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick soit lancé, 70 000 familles n'avaient pas d'assurance-médicaments.

Depuis le 1^{er} mai 2014, le régime volontaire fournit une assurance-médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés, dans le cadre d'un régime à participation volontaire. Avant sa mise en œuvre, de nombreux résidents ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou du fait qu'ils ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance-médicaments privée.

En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime (Source : ministère de la Santé). La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans la tranche de revenu la moins élevée. Cela démontre qu'il existe un besoin d'assurance-médicaments abordable auquel on répond dorénavant, en particulier chez les salariés qui touchent les revenus les plus faibles.

Dans le cadre de son plan *Un Nouveau-Brunswick en marche*, le gouvernement provincial s'est engagé à réexaminer le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les coûts aux individus soient raisonnables, que la couverture soit suffisante et que les petites entreprises ne soient pas tenues d'offrir le programme à leurs employés.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* le 9 décembre 2014 afin de procéder à certains changements de fond au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Ces modifications ont supprimé les exigences obligatoires qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2015. Cela signifie qu'il ne sera pas obligatoire pour les Néo-Brunswickois de souscrire une assurance médicaments sur ordonnance ni pour les régimes collectifs privés d'assurance-médicaments d'atteindre des normes de couverture minimale. De plus, le gouvernement provincial n'a pas l'intention d'imposer des cotisations obligatoires aux employeurs.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick continuera d'être un régime volontaire jusqu'à ce que l'examen soit terminé. Le 1^{er} avril 2015, deux nouvelles primes ont été mises en place afin que le régime soit plus abordable pour les travailleurs à faible revenu. Le taux de la quote-part demeure à 30 %, mais la quote-part maximale par ordonnance variera entre 5 \$ et 30 \$ en fonction du revenu.

Annexe C - Structure opérationnelle de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS)



La Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) est dirigée par un conseil d'administration. Le conseil s'est rencontré à 29 reprises pendant la période allant de 2009 à 2014. Conformément à *la Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil est chargé d'administrer les activités et les affaires de la Société, y compris les finances, les opérations, l'établissement de politiques et la surveillance des progrès réalisés avec le plan.

À sa création, le conseil d'administration a été établi de façon à ce que ses 22 membres proviennent équitablement des trois secteurs et de personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté :

- un président;
- quatre coprésidents (représentant le milieu des affaires, les organismes sans but lucratif, le gouvernement et les citoyens vivant ou ayant vécu dans la pauvreté)
- sept personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté
- trois représentants du secteur des affaires;
- trois représentants du secteur sans but lucratif;
- trois ministres du gouvernement; et
- un membre de l'opposition officielle.

Une forte représentation de citoyens vivant ou ayant vécu dans la pauvreté apporte une dimension concrète et réaliste de ce que vivent les plus démunis. Grâce à leur expérience de vie, leur contribution à la prise de décisions du plan est d'une valeur inestimable à l'orientation et à l'exécution *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1)* ainsi qu'à leur participation aux comités aviseurs. Les représentants des gens d'affaires ont également à cœur cette initiative, car une main-d'œuvre qualifiée et plus abondante permet aux entreprises de la province de prospérer et d'être concurrentielles à de nombreux niveaux, tout en mettant à profit leur imposant réseau de contacts. Le secteur sans but lucratif tire aussi profit d'une participation active au plan de réduction de la pauvreté en apportant de l'expérience en développement communautaire, en prestation de programmes et services et des connaissances au niveau régional. Enfin, le secteur gouvernemental profite du dialogue continu établi avec les trois autres secteurs; tandis que le soutien et l'engagement du gouvernement vis-à-vis du plan sont bénéfiques à celui-ci. Le mandat du conseil d'administration est accompli par les employés de la SIÉS.



Annexe D – Faits saillants des activités de EVP1

On peut trouver d'autres renseignements dans les rapports de progrès et les rapports annuels de la SIÉS (www.gnb.ca/pauvreté).

Date	Faits saillants des activités
2008	
Octobre	Annonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick
2009	
Janvier à avril	Dialogues publics
Juin à septembre	Tables rondes
12 et 13 novembre	Forum final menant à l'adoption d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. (EVP1)</i>
Décembre	Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale
2010	
Janvier	Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu
Janvier	La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple
Avril	Adoption de la <i>Loi sur l'inclusion économique et sociale</i>
Avril	Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans. Le financement se poursuit en 2011 et 2012
Avril	Modifications apportées à la <i>Loi sur la location de locaux d'habitation</i> pour protéger les résidents
Avril	Augmentation du salaire minimum à 8,50 \$ l'heure
Mai	Nomination du Président et des coprésidents de la SIÉS
Juin	Nomination des membres du conseil d'administration
Juin	Première réunion du conseil d'administration
Septembre	Augmentation du salaire minimum à 9,00 \$ l'heure
Octobre	Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde
Août à janvier 2011	La SIÉS embauche son personnel
2011	
Janvier	Première rencontre des trois comités aviseurs
Février à octobre	Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)

Date	Faits saillants des activités
Avril	Augmentation du salaire minimum à 9,50 \$ l'heure
Août	Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial.
Novembre	Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaires
2012	
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10 \$ l'heure
Juin	Conférence provinciale sur le transport communautaire organisée par la SIÉS
Juin	Le comité aviseur sur les bénéficiaires de santé présente au gouvernement provincial son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement provincial
Septembre	Lancement du programme <i>De beaux sourires et une bonne vision</i> pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité aviseur sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement provincial
2013	
Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à Octobre	Dialogues publics <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 2</i>
Septembre à Octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale 2014-2019</i> économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annonce du <i>Régime médicaments du N.-B.</i>
2014	
Février	Annonce par le gouvernement de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)
Mai	Dévoilement d'EVP2
Mai	Lancement du <i>Régime médicaments du N.-B.</i>

Annexe E – Sources statistiques



Enquête canadienne sur le revenu (ECR)

Source : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/141210/dq141210a-fra.htm>

L'ECR rend compte de bon nombre des mêmes statistiques, comme le revenu des particuliers et des familles, que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont le dernier rapport sur le revenu portait sur l'année de référence 2011.

L'ECR de 2012 fait appel à une méthodologie différente de celle utilisée pour l'EDTR. Des comparaisons de l'ECR et de l'EDTR révèlent des différences dans les estimations entre 2011 et 2012, qui sont attribuables aux méthodes différentes des deux enquêtes, plutôt qu'à un véritable changement dans les caractéristiques de la population. Pour plus de renseignements sur les différences entre l'ECR et l'EDTR, voir le rapport « Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012 ».

Statistique Canada diffusera les résultats de l'ECR de 2013 en juillet 2015. Il s'agira d'une première étape en vue de la production d'une nouvelle série sur le revenu à partir des données de l'ECR.

Comme les statistiques annuelles sur le revenu sont plus utiles lorsque des comparaisons peuvent être faites au fil du temps, d'ici décembre 2015, Statistique Canada diffusera une série révisée de statistiques sur le revenu, permettant ainsi la comparaison des données de 2012 et de 2013 avec celles des années précédentes.

Jusqu'à ce que des séries chronologiques révisées soient produites et analysées dans le but de les rendre aussi comparables que possible aux résultats actuels de l'ECR, les résultats de l'ECR ne devraient pas être comparés à ceux tirés de l'EDTR ou d'autres enquêtes précédentes sur le revenu.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Source : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ajoute une dimension nouvelle aux données d'enquête existantes en matière d'activité sur le marché du travail et de revenu : les changements qui touchent les personnes au cours d'une période donnée. Au coeur des objectifs visés par l'enquête, on trouve le désir de comprendre le bien-être économique des Canadiens : à travers quels changements économiques doivent passer les personnes et les familles, et quel rôle jouent à cet égard les changements touchant le travail rémunéré, la composition de la famille, la réception de paiements de transfert gouvernementaux, ou d'autres facteurs? L'EDTR a été la première enquête-ménage pouvant fournir des données nationales sur la stabilité du revenu d'une famille ou d'une personne type pendant une période de temps donnée. Elle permet ainsi de se faire une meilleure idée de la nature et de l'étendue du faible revenu au Canada. L'EDTR est la source primaire au Canada pour les données sur le revenu et elle fournit de l'information supplémentaire aux données recueillies par l'Enquête sur la population active (EPA). Des ministères et organismes fédéraux (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ministère des Finances, Société canadienne d'hypothèques et de logement, etc.) et des ministères provinciaux utilisent les données de l'enquête afin d'élaborer des politiques et des programmes sociaux. Des organismes non

gouvernementaux, des sociétés d'experts-conseils privées et le milieu universitaire utilisent également les données de l'EDTR à des fins de recherche pour appuyer leurs positions et faire pression auprès des gouvernements en faveur de changements sociaux. Les particuliers et les familles peuvent utiliser les données pour comparer leurs gains et l'état de leurs revenus avec ceux de familles de composition semblable.

Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)

Source : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4105

Cette activité a pour objet l'élaboration et la diffusion de données socioéconomiques régionales annuelles au sujet des Canadiennes et des Canadiens ainsi que de leur famille. Ces données, provenant principalement des déclarations de revenu produites auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), fournissent de l'information démographique et des renseignements sur le revenu relativement à des régions géographiques infraprovinciales. Elles sont utilisées par les administrations municipales ainsi que par les ministères et organismes fédéraux et provinciaux pour évaluer des programmes et étayer des recommandations stratégiques. Elles sont utiles également dans le monde des affaires et dans le secteur de l'éducation pour en savoir davantage sur les marchés ciblés. Elles sont utiles aux universitaires et aux chercheurs pour l'analyse des conditions socioéconomiques.

Annexe F – Mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)



Source: Statistique Canada – Revenu familial et revenu des particuliers, variables connexes : données infraprovinciales, 2012. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140723/dq140723c-fra.htm>

Revenu total avant impôt

Le revenu total comprend les revenus d'emploi, les revenus de placements, les transferts gouvernementaux, les revenus de retraite et les autres revenus.

La MFR avant impôt de 2012 d'une personne hors famille de recensement est de 19 150 \$, alors que celle d'une famille monoparentale ayant deux enfants de 15 ans et moins se chiffre à 32 555 \$. [Facteur d'ajustement pour une famille monoparentale ayant deux enfants de 15 ans et moins – $1,0+0,4+0,3 \Rightarrow 1,7 \times 19\ 150 \$ \Rightarrow 32\ 555 \$$ / le 1^{er} adulte a un poids de 1,0, le 1^{er} enfant (peu importe l'âge) d'une famille monoparentale a un poids de 0,4 et les autres enfants de 15 ans et moins ont un poids de 0,3 chacun]

La MFR avant impôt peut être calculée pour toutes les tailles de familles en multipliant 19 150 \$ par le facteur familial ajusté approprié pour une taille de famille particulière. Par exemple, la MFR avant impôt d'une famille comptant un couple ayant deux enfants de plus de 15 ans est de 42 130 \$. Ce montant a été obtenu en multipliant 19 150 \$ par 2,2. »

[Le facteur d'ajustement pour une famille comptant un couple ayant deux enfants de plus de 15 ans – $1,0+0,4+0,4+0,4 \Rightarrow 2,2 \times 19\ 150 \$ \Rightarrow 42\ 130 \$$.]

Revenu total après impôt

Source: <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/s2-fra.htm>

Le revenu après impôt est le revenu total moins l'impôt provincial et l'impôt fédéral, plus l'abattement du Québec.

La MFR après impôt de 2012 d'une personne hors famille de recensement est de 16 968 \$, alors que celle d'une famille monoparentale ayant deux enfants de 15 ans ou moins se chiffre à 28 846 \$.

La MFR après impôt peut être calculée pour toutes les tailles de famille en multipliant 16 968 \$ par le facteur familial ajusté approprié pour une taille de famille particulière. Par exemple, la MFR après impôt d'une famille comptant un couple ayant deux enfants de plus de 15 ans est de 37 330 \$. Ce montant a été obtenu en multipliant 16 968 \$ par 2,2.

Annexe G – Définitions des mesures de revenu



Mesure de faible revenu (MFR)

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/s3-fra.htm>

La mesure de faible revenu (MFR) est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial² médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins d'une famille augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire que les besoins seront plus élevés pour une famille de cinq personnes que pour une famille de deux. De la même manière, la MFR tient compte du fait qu'il en coûte plus cher pour faire vivre une famille comptant cinq adultes qu'une famille comptant deux adultes et trois enfants.

« Toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. » (Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/s3-fra.htm>)

Seuil de faible revenu (SFR)

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/s2-fra.htm>

Le seuil de faible revenu (SFR) correspond à un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement.

Mesure du panier de consommation (MPC)

Source : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop165-fra.cfm>

La mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les SFR en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

1 « La médiane est un chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactly la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié des revenus lui sont égaux ou inférieurs. » (Source: http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/4105_D5_T1_V11-fra.htm)

2 « Toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. » (Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/s3-fra.htm>)



Annexe H – Progrès des 22 actions prioritaires

Le tableau suivant offre un sommaire détaillé des 22 actions prioritaires d'EVP1.

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)		
1. Réformer l'aide sociale au Nouveau-Brunswick comme suit :		
Immédiatement	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer l'aide temporaire du programme d'aide au revenu (pour personne seule en mesure de travailler). 	Terminé Janvier 2010
	<ul style="list-style-type: none"> Prolonger la carte d'assistance médicale pendant au moins trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale, jusqu'à ce que le programme de médicaments sur ordonnance soit établi. 	Terminé Décembre 2009
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer uniquement la directive sur le revenu des ménages aux bénéficiaires de l'aide sociale qui sont dans une relation conjugale. 	Terminé Janvier 2010
D'ici cinq ans	<ul style="list-style-type: none"> Passer d'un système basé sur les règles à un système basé sur les résultats – un système actif de gestion des cas axé sur l'emploi. Perçu comme un principe déterminant qui a orienté les travaux de réforme du système l'aide sociale 	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> Passer d'une aide passive à une aide axée sur l'emploi. Complété dans le cadre de la réforme de l'aide sociale. Fait également partie de l'action no 7 	Terminé
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale au lieu de la pauvreté monétaire. Complété dans le cadre de la réforme de l'aide sociale. Fait également partie de l'action no 7 	Terminé
	<ul style="list-style-type: none"> Restructurer et augmenter les taux d'aide sociale, y compris un nouveau régime mieux adapté aux personnes handicapées. 	Terminé Le 1 ^{er} octobre 2013
	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une importante refonte de la directive sur le revenu des ménages. 	Terminé Le 1 ^{er} octobre 2013
	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des soins dentaires et de la vue pour les enfants de famille à faible revenu (avant le 1^{er} avril 2011). 	Terminé Lancé le 1 ^{er} sept. 2012
	<ul style="list-style-type: none"> Offrir plus de possibilités de gains monétaires lorsque les gens font la transition au travail. 	Terminé Le 1 ^{er} octobre 2013
	<ul style="list-style-type: none"> Refondre les exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu. 1^{er} oct. 2014 – La politique sur les exemptions de salaire fut améliorée afin que les clients ayant un handicap puissent retenir 500 \$ de leurs gains mensuels sans répercussion sur l'aide sociale qu'ils reçoivent; ils peuvent aussi conserver 30 % de chaque dollar additionnel gagné 	Terminé Le 1 ^{er} octobre 2013 Rehaussé pour les personnes handicapées le 1 ^{er} octobre 2014

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
	<ul style="list-style-type: none"> • Élever le niveau d'exemption des avoirs. • 1er oct. 2014 – Augmentation des montants d'exemption de cinq avoirs : avoirs d'entreprise, assurance-vie, préarrangements funéraires, Régimes d'épargne enregistré pour la retraite (RÉER) et liquidités. Les RÉERs et liquidités s'appliquaient seulement aux personnes handicapées 	Terminé Mise en œuvre en octobre 2014
	<ul style="list-style-type: none"> • Relier si possible au revenu du ménage les prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé. 	Terminé Août 2011
2. Créer un programme de médicaments sur ordonnance pour les citoyens qui ne sont pas assurés.	<ul style="list-style-type: none"> • La SIÉS collaborera avec les intervenants afin de déterminer les détails d'un programme de médicaments sur ordonnance dans l'objectif de commencer à mettre le programme en œuvre de façon graduelle dès avril 2012. • 31 décembre 2014 – 2 438 personnes s'étaient inscrites. La majorité, soit 1 778 personnes (73 %), se situe dans la tranche de revenu la moins élevée. Cela démontre qu'il existe un besoin d'assurance-médicaments abordable auquel on répond dorénavant, en particulier chez les salariés qui touchent les revenus les plus faibles. 	Terminé Lancé le 1 ^{er} mai 2014
3. Augmenter le salaire minimum.	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation du salaire minimum à 10 \$ l'heure est prévue pour septembre 2011. 	Terminé le 1 ^{er} avril 2012
	<ul style="list-style-type: none"> • Indexer le salaire minimum à l'inflation tous les ans. • 31 décembre 2014 – L'engagement électoral d'accroître le salaire minimum à 10,30 \$ l'heure est rempli • Engagement électoral d'accroître le salaire minimum à 11 \$ l'heure d'ici 2017 et indexation à l'inflation par la suite • Le nouveau mécanisme d'établissement du salaire minimum par le biais de modification à la Loi sur les normes d'emploi reçoit la sanction royale le 19 déc. 2014. Une révision et des consultations aux deux ans sont requises. La première révision devra être terminée le 31 décembre 2016 et portera sur l'indexation à l'inflation 	Continu
4. Fournir du financement stable aux refuges pour sans-abri d'ici cinq ans.	<ul style="list-style-type: none"> • 750 000 \$ par année en soutien aux refuges pour sans-abris • 500 000 \$ par année pour les abris et pour les régions sans abris afin d'offrir des services et du soutien aux sans-abris – ce financement est en place depuis 2011-2012 • 250 000 \$ par année pour les organismes sans but lucratif afin d'offrir des programmes d'approche dans les régions où il y a des refuges pour sans-abris – ce financement est en place depuis 2012-2013 	Terminé
5. Prévoir des protections pour les locataires de chambres et pensions dans la Loi sur la location de locaux d'habitation.	<ul style="list-style-type: none"> • Des modifications ont été apportées à la Loi sur la location de locaux d'habitation afin de protéger les pensionnaires. 	Terminé Avril 2010

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>6. Fournir des fonds pour l'établissement de systèmes de transport communautaire alternatifs (comme le service de transport à la demande).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonds de 900 000 \$ a été établi pour financer les projets de transport communautaire. • 31 décembre 2014 – 47 projets de transport communautaire axés sur les personnes vivant dans la pauvreté avaient été offerts dans des collectivités du N.-B. 	<p>Continu</p>
<p>7. Développer et mettre en œuvre un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère du Développement social (DS) a entamé un processus de planification stratégique qui prévoit un examen de son modèle de prestation de services pour s'assurer qu'il est axé sur les clients. • Le 29 septembre 2011, DS et EPFT ont annoncé la formation d'un comité conjoint. • DS collabore avec EPFT pour plusieurs initiatives visant à offrir des programmes de perfectionnement professionnel et des services de counseling d'emploi aux personnes qui préparent leur transition au monde du travail • Le 1^{er} octobre 2014 – Lancement de l'Initiative d'engagement jeunesse du N.-B. dans le cadre de la réforme de l'aide sociale. L'initiative propose une nouvelle structure de taux et bénéfiques pour les jeunes de 16 à 18 ans. L'objectif est de mieux les appuyer grâce à une approche intégrée plus holistique 	<p>Continu</p>
<p>Occasions de devenir (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences)</p>		
<p>8. Investir dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour veiller à ce qu'un minimum de 20 % des nourrissons et de 50 % des enfants âgés de deux à cinq ans au Nouveau-Brunswick aient accès à une place en garderie réglementée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 décembre 2014, il y avait 25 326 places, soit 6 541 de plus qu'en mars 2010. • Au 31 décembre 2014, il y avait 1 914 places pour nourrissons, soit 543 de plus qu'en mars 2010. • Au 31 décembre 2014, il y avait 10 529 places pour enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans), soit 2 256 de plus qu'en mars 2010. 	<p>Continu</p>

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>9. Grâce à la collaboration avec le secteur des affaires et le secteur sans but lucratif, offrir des services de mentorat en littératie à tous les élèves des 1^{re} et 2^e années ayant de la difficulté à lire, de sorte que chaque enfant puisse terminer ses études secondaires avec suffisamment de compétences en littératie et en numératie, grâce au programme Littératie au primaire.</p>	<p>Le programme Littératie au primaire a été établi en mai 2009; il s'agit d'un partenariat public-privé destiné à améliorer les taux de littératie chez les enfants de l'école élémentaire. L'organisme sans but lucratif offre des programmes conçus spécifiquement pour appuyer la réussite en lecture dans les écoles élémentaires du N.-B. : Communauté Littératie Enfants Francophone (CLEF) et Elementary Literacy Friends (Elf). Ces programmes jumèlent des élèves de 2^e année ayant de la difficulté de lecture avec un tuteur bénévole. Ils se rencontrent après l'école deux fois par semaine pendant dix semaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour janvier 2015 – Le programme francophone CLEF est offert dans 38 écoles. Au cours de la dernière année scolaire, six autres écoles se sont jointes au programme, une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. Cette année, 12 autres écoles ont offert CLEF, une augmentation de 46 % par rapport à l'année précédente. L'an dernier, 197 élèves francophones participaient à CLEF avec un mentor bénévole. L'objectif du programme est de faire participer 200 élèves de plus à l'hiver et au printemps 2015. <p>Le programme anglophone ELF est actuellement offert dans 105 écoles. Au cours de la dernière année scolaire, 47 écoles se sont jointes au programme, une augmentation de 188 % par rapport à l'année précédente. Cet automne, 33 autres écoles se sont jointes au programme, une augmentation de 46 % par rapport à l'année précédente. Au cours de la dernière année scolaire, 442 élèves participaient à ELF avec un mentor bénévole. Au total, 351 nouveaux bénévoles ont été formés, et 277 ont été jumelés avec des élèves. De ce nombre, 165 se sont de nouveau portés bénévoles cette année.</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalizations des élèves - Mise à jour janvier 2015 : <ul style="list-style-type: none"> En moyenne, les élèves qui participent à CLEF et ELF ont augmenté leur niveau de lecture de plus de 4 sur une échelle de 30 niveaux (échelle de Clay utilisée dans les écoles du N.-B.). Il s'agit d'un gain d'apprentissage important, tant au niveau pratique que statistique, dans un relativement court laps de temps. Les enseignants ont indiqué que de nombreux indicateurs qualitatifs (motivation à la lecture, persévérance et confiance) ont changé de façon positive au cours des dix semaines des programmes CLEF et Elf. La volonté de lire davantage a également été notée de façon positive chez les enfants. Grâce au travail du comité directeur, les secteurs francophones et anglophones continueront d'appuyer les efforts de littératie à l'élémentaire de coordination des mentors en littératie pour les élèves de deuxième année éprouvant des difficultés de lecture dans les écoles du N.-B. Cet engagement a été renouvelé à la réunion du conseil d'administration en décembre 2014. 	<p>Continu</p>
<p>10. Adopter une loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Loi sur les garderies éducatives a été adoptée en avril 2010. <ul style="list-style-type: none"> 19 octobre 2012 – Avec le transfert de responsabilités de DS à EDPE, on a dû modifier la Loi sur les garderies éducatives avant sa promulgation; le titre de la loi, notamment, a changé pour Loi sur les services à la petite enfance. On entreprendra la rédaction des règlements assortis à l'automne 2012 et la loi sera promulguée par la suite. 13 décembre 2014 – La Loi sur les services à la petite enfance a reçu la sanction royale. EDPE analyse les commentaires du public sur les règlements accompagnant la Loi. 	<p>En cours</p>

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>11. La Fondation McCain va financer cinq autres centres intégrés pour la petite enfance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq centres pilotes de développement de la petite enfance ont été mis en place dans le cadre d'un projet de trois ans financé par la Margaret and Wallace McCain Family Foundation. • Octobre 2013 – Les centres de développement de la petite enfance (CDPE) du N.-B. ont soumis le rapport d'évaluation de la troisième année des cinq centres régionaux. • 31 janvier 2014 – Les heures d'utilisation ont augmenté de 24 % dans l'ensemble des quatre premiers sites de démonstration durant la troisième année du projet pilote. Les participants ont indiqué que les enfants touchés étaient mieux préparés à l'école. On a expliqué que les centres de développement de la petite enfance appliquaient un nouveau programme holistique et ludique, qui encourageait les enfants à utiliser leur imagination et à développer leur créativité. L'hébergement des centres dans des milieux scolaires a été décrit comme un avantage pour la détection précoce des besoins spéciaux et l'application des interventions appropriées. Les participants ont indiqué que ce modèle faisait de l'école un endroit où les familles pouvaient jouer, apprendre et grandir ensemble. Les activités culturelles, les célébrations des fêtes et les projets mobilisant l'école dans son ensemble étaient vus comme autant de façons d'intégrer les familles à la communauté scolaire. Les participants ont observé un changement dans l'attitude des parents envers l'école et dans le genre de relations qu'ils établissaient avec les enseignants et les administrateurs. (Rapport : évolution du plan d'action www.mwmcain.ca (en anglais)) 	<p>Terminé</p>
<p>12. Faire progresser le concept des écoles communautaires, en mettant un accent particulier sur la littératie, la numératie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers, les programmes d'enseignement coopératif et les activités parascolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a établi un fonds annuel de 1 million de dollars pour soutenir les écoles d'apprentissage communautaire – autrefois appelées écoles communautaires (septembre 2010). Disponible jusqu'en 2015, ce fonds sera administré par la SIÉS et les programmes seront mis en œuvre par les RIC. • Décembre 2014 – Un total de 165 projets d'apprentissage communautaire axés sur les personnes vivant dans la pauvreté ont été offerts à la grandeur de la province. • EDPE analysera l'utilisation de ses écoles. L'analyse consistera en partie à veiller à l'utilisation optimale des écoles par la collectivité. • Secteur francophone : 78 % des écoles (72 écoles sur 93) sont déjà considérées comme des écoles communautaires et profitent des services d'un coordonnateur d'écoles communautaires; 34 sont déjà reconnues officiellement et 39 sont en attente de reconnaissance. • Secteur anglophone : On est en train d'évaluer le succès de l'école communautaire et d'examiner le modèle appliqué dans le secteur francophone pour décider des prochaines étapes. Trente-cinq établissements sont toujours désignés comme des écoles communautaires. Dans le cadre de la restructuration des districts, chacune dispose maintenant d'un agent d'engagement communautaire et on emploie 22 coordonnateurs d'écoles communautaires partout dans la province pour travailler directement avec les écoles à améliorer les programmes locaux. Les établissements revoient les contrats de location qui s'appliquent à l'utilisation communautaire des locaux dans l'optique de standardiser les modalités et les prix à la grandeur de la province. 	<p>Continu</p>

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>13. Poursuivre la formation des enseignants afin d'élargir les options du programme d'enseignement pour répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur anglophone, de concert avec les quatre facultés d'éducation anglophones (UNB, UNB-SJ, Crandall, STU), a élaboré des normes de pratique à l'intention des enseignants débutants au Nouveau-Brunswick. L'élaboration des normes est terminée et la formation des enseignants se poursuit. • Opérationnalisées à même les normes d'amélioration des écoles du Nouveau-Brunswick, ces normes ont été mises en vigueur dans 75 écoles. 	<p>Terminé et Continu</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • La Faculté d'éducation de l'Université de Moncton a aussi établi un « profil de sortie » pour les enseignants débutants. Ce travail a été entrepris en 2010 en collaboration avec le secteur francophone du Ministère et les districts scolaires, qui ont fourni des commentaires et des suggestions. Le profil établit des normes pour les enseignants débutants. L'Université de Moncton a élaboré un programme de formation destiné aux professeures et aux professeurs en enseignement universitaire après d'étudiantes et d'étudiants ayant un handicap. Cette formation en ligne comporte un module d'introduction et dix modules tenant compte de divers troubles d'apprentissage et de handicaps. 	<p>Continu</p>

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
Occasions d'apprentissage (participation communautaire)		
<p>14. Élaborer une stratégie globale du logement qui prévoit des quartiers à revenu mixte, l'aspect abordable, des logements avec services et des coopératives d'habitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie pour le logement (autrefois appelée cadre stratégique) a été mise au point pour le logement. Elle guidera les efforts du gouvernement provincial pour accroître la disponibilité des logements, assurer l'accès des personnes handicapées et réduire l'itinérance chronique. • En 2010, dévoilement de Un foyer c'est l'espoir : Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick • Les objectifs de la stratégie étaient d'offrir davantage de logements abordables, réduire l'itinérance et examiner l'ensemble des questions en matière de logement, allant de l'itinérance jusqu'au besoin d'être capable de louer et d'acheter un logement abordable. • La stratégie visait principalement à rendre les logements de qualité plus abordables, assurer la viabilité des logements subventionnés par le gouvernement, créer des possibilités d'accéder à la propriété et accroître l'aide à l'accessibilité pour les personnes handicapées. • La stratégie comptait un cadre d'orientation de cinq ans sur l'itinérance intitulée Un foyer pour tous! Le plan visait entre autres à fournir du financement stable aux refuges pour les personnes itinérantes • Le Nouveau-Brunswick compte sept refuges d'hébergement offrant au total 157 lits. Depuis 2011, ces refuges ont reçu du financement opérationnel et de programmation de 500 000 \$. Les régions qui ne comptent pas de refuge ont accès à 15 000 \$ afin de venir en aide aux itinérants, par le biais d'un organisme sans but lucratif régional. • 460 000 \$ ont été mis à la disposition des refuges pour atténuer les préoccupations en matière d'hygiène et de sécurité. • Des suppléments de loyer ont été ciblés pour loger les clients des refuges qui cherchent à faire une transition vers du logement abordable et stable, avec du soutien pertinent. • En vertu du programme Logement locatif abordable, 63 unités destinées aux personnes de moins de 65 ans vivant seules ont été créées depuis 2010. Ces unités sont offertes aux résidents qui souhaitent faire une transition du refuge vers le logement permanent. • 250 000 \$ ont été remis aux organismes sans but lucratif pour qu'ils offrent des services d'approche aux clients des refuges qui sont itinérants chroniques afin que ceux-ci puissent conserver un lieu de résidence. Le but est de réduire de façon permanente le nombre de clients qui utilisent les refuges. • La vision du cadre d'orientation est que le Nouveau-Brunswick devienne une province où l'itinérance chronique n'existe pas parce que les personnes itinérantes ou susceptibles de l'être ont accès rapidement à un éventail de solutions de logement pour répondre à leurs besoins particuliers. • Afin d'accroître le nombre de logements locatifs abordables dans la province, quelque 260 unités de logement ont été créées dans le cadre du programme Logement locatif abordable depuis 2010. • De ce nombre, 100 unités ont été conçues pour les aînés et 61 pour les personnes handicapées. • Afin d'accroître la qualité des logements locatifs existants, 326 unités ont été rénovées ou réparées depuis 2010 en vertu du Programme d'aide à la remise en état des logements. • Au cours des quatre dernières années, le gouvernement provincial a investi 24,2 millions de dollars afin d'assurer la viabilité des logements subventionnés par le gouvernement. Le financement a servi à moderniser, améliorer, réparer, rénover et remettre en état les logements. • En 2010, des améliorations ont été apportées au Programme d'aide aux propriétaires de maison afin de permettre à davantage de Néo-Brunswickois de profiter de ce programme et d'accéder à la propriété. Depuis 2010, 88 foyers ont participé à ce programme. • Le programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) offre du financement qui permet aux aînés de vivre plus longtemps de façon autonome dans leurs foyers. Depuis 2010, 102 foyers y ont participé. • Le Programme fédéral-provincial de réparations fournit de l'aide financière sous forme de prêts et de subventions aux propriétaires occupants à faible revenu pour effectuer des réparations nécessaires ou d'urgence. Quelque 2 342 foyers ont reçu du financement. • Les foyers admissibles à ce programme pouvaient obtenir du financement afin d'accroître l'accessibilité à leur logement. Depuis 2010, 409 foyers ont reçu du financement. 	Terminé

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>15. Explorer la notion d'entreprise sociale et de fonds d'investissement communautaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2011 – Création d'un comité aviseur sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires (ESFIC) afin d'élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaires au sein duquel les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) peuvent fonctionner. • Dans le cadre d'EVP, l'ESFIC faisaient partie des démarches les plus prometteuses afin d'aider le gouvernement provincial à faire face aux problèmes multidimensionnels qui sont associés à la pauvreté. Pour la SIÉS, cette démarche était un outil essentiel permettant d'agir comme catalyseur auprès de ceux qui ont décroché, de promouvoir l'entrepreneuriat, d'accroître l'emploi, de former les travailleurs et d'occuper des créneaux économiques. • Le comité a étudié le concept de manière approfondie et a pris en considération ce qui se fait dans d'autres provinces. • Printemps 2012 – Le comité a réalisé une enquête comparative sur l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick, qui a alimenté la construction d'un cadre progressif pour l'entreprise sociale dans la province. • 17 avril 2013 – Le comité a présenté son rapport final intitulé L'apprentissage et l'activité rémunérée : Élaborer un cadre stratégique sur l'entreprise sociale, et il a présenté ses conclusions au gouvernement provincial. • Juin 2013 – Un groupe de travail composé de quatre sous-comités a été mis sur pied afin d'examiner s'il serait pertinent et pratique d'adapter au contexte du Nouveau-Brunswick certaines mesures gouvernementales décrites dans le rapport, et de créer un cadre stratégique à long terme comportant des objectifs, des mesures et un échéancier bien définis pour mettre en place un environnement propice à l'innovation sociale au Nouveau-Brunswick. • L'impulsion étant créée, le gouvernement provincial a annoncé dans son budget 2014-2015 la création d'un Fonds d'investissement pour le développement économique communautaire (FIDEC) ainsi que des modifications au programme du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick afin de permettre aux participants aux entreprises sociales et coopératives d'y participer. • Les FIDEC permettent aux particuliers et aux entreprises d'investir dans un fonds communautaire local enregistré, stimulant ainsi l'économie locale plutôt que d'investir au niveau international par le biais de RÉER. D'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, obtiennent du succès avec ce type de programme. Plus de 50 FIDEC y ont été établis, mobilisant 7 500 investisseurs et générant plus de 50 millions de dollars. Une fois mis en œuvre, ce programme ouvrira de nouvelles possibilités financières pour la province et aidera les collectivités à élaborer de nouveaux projets viables. • Poursuivant sur la lancée du travail effectué par le comité et le groupe de travail, la SIÉS a travaillé avec les organismes gouvernementaux et intervenants à l'élaboration d'activités de réseautage, de formation et de perfectionnement pour le secteur sans but lucratif. Aussi, afin de mettre en valeur les entreprises sociales au Nouveau-Brunswick, une série de vignettes et de vidéos ont été créées (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/sociale.html). La SIÉS travaille également avec les RIC et les organismes communautaires à l'établissement de partenariats et à l'élaboration de projets. La valeur totale des projets au sein des RIC s'établit à 455 183 \$ pour la période allant de 2009 à 2014. Quelque 1 573 personnes y ont participé. 	<p>Terminé</p>

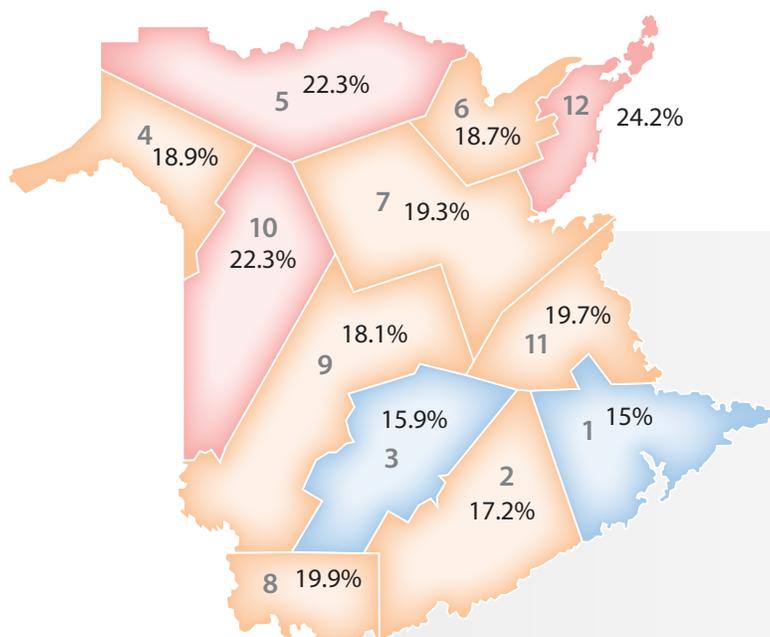
Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
<p>16. Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer la main-d'œuvre qualifiée, grâce aux possibilités de formation, d'éducation et de bénévolat offertes dans le cadre de la transition au travail et grâce également à la formation en cours d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a dévoilé une nouvelle stratégie intitulée Travailler ensemble à l'alphabétisation des adultes : stratégie d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick. La stratégie met l'accent sur quatre priorités : réduire les obstacles et accroître la participation; augmenter le nombre et l'éventail des possibilités d'apprentissage; assurer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation pour les adultes; consolider les partenariats afin d'élaborer un système d'alphabétisation des adultes efficace (février 2011). En collaboration avec le Réseau communautaire d'apprentissage pour adultes, EPFT a mis au point une formation en littératie numérique. <p>3 février 2014 - EPFT continue à offrir des programmes et des services qui répondent aux priorités établies dans Travailler ensemble à l'alphabétisation des adultes : stratégie d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>La stratégie est terminée; la formation continue</p>
<p>17. Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Depuis décembre 2009, les investissements faits par le gouvernement pour accroître l'accès à l'éducation postsecondaire comprennent un montant d'un million de dollars pour créer des places supplémentaires dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et un montant de 108 millions de dollars pour les nouvelles constructions et la rénovation des édifices existants . Le Nouveau-Brunswick a investi plus de 3 millions de dollars pour aider les Autochtones à poursuivre des études postsecondaires (juin 2013). <ul style="list-style-type: none"> Le Nouveau-Brunswick a annoncé un gel des frais de scolarité dans les quatre universités publiques et dans les collèges communautaires (janvier 2010). Depuis lors, les collèges ont imposé de modestes augmentations : 200 \$ par année (2011 et 2012) et 150 \$ par année (2013). En matière de droits de scolarité, le gouvernement a adopté une politique autorisant une hausse des frais de scolarité à l'université ne dépassant pas 3 % par année à partir de 2014-2015 (les frais de scolarité à l'Université St. Thomas n'augmenteront pas de plus de 3 % de la moyenne provinciale des universités publiques, à l'exclusion des frais de scolarité à l'Université St. Thomas et d'une indexation de 170 \$ par année à partir de 2014-2015). La hausse de 3 % des frais de scolarité à l'UNB, l'U de M et l'Université Mount Allison correspond à ce qu'on a toléré dans les deux dernières années et demeure inférieure à la hausse moyenne au Canada, qui se situe à environ 4,25 % en 2012-2013 et à 3,35 % en 2013-2014 (Statistique Canada). L'Université St. Thomas, qui pratique actuellement les frais de scolarité les plus bas dans la province, pourra les harmoniser à la moyenne provinciale dans les quelques années à venir. 	<p>Continu</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Des projets sont en cours pour accroître le nombre d'Autochtones qui poursuivent des études postsecondaires. Projets visant à accroître la participation des groupes sous-représentés, comme les Autochtones, les personnes handicapées, les résidents des milieux ruraux, les hommes et les apprenants qui reprennent des études postsecondaires. <ul style="list-style-type: none"> 3 février 2014 – On rapportait la présence de 159 étudiants autochtones dans les CCNB en janvier 2013, comparativement à 136 en janvier 2012. On indique une hausse du nombre d'étudiants autochtones à l'université, mais les chiffres restent à communiquer. 	<p>Continu</p>

Initiatives prioritaires	Détails des initiatives	État des initiatives
	<ul style="list-style-type: none"> Les projets destinés à accroître l'accès au collège communautaire du Nouveau-Brunswick se poursuivent. En septembre 2011-2012, le gouvernement a investi 3,5 millions de plus dans de nouvelles places, puis 1,13 million de plus en 2012-2013. En 2013-2014, 720 000 \$ ont été investis pour des places de 2^e année dans les programmes annoncés l'année précédente 	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> En 2011-2012, le financement accordé pour améliorer l'accès aux études postsecondaires des étudiants issus d'une famille à faible revenu a été augmenté à 1,5 million de dollars. 	Continu
18. Élaborer un plan de communication pour sensibiliser les citoyens est essentiel au succès du plan de réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> Octobre 2012 – Le conseil de la SIÉS a adopté une stratégie de communication Des messages clés ont été préparés afin d'aider les RIC et la SIÉS à créer une sensibilisation et une reconnaissance publiques La stratégie de communication a aidé les RIC à réaliser les activités de sensibilisation du public à leurs plans de réduction de la pauvreté et à leurs initiatives en matière de programmes. Développement d'un réseau de communication comptant des centaines d'intervenants et groupes, tant au niveau provincial qu'au niveau des RIC. Soutien aux RIC en matière de communication. Rencontres individuelles avec les RIC Outils de communication à l'intention des RIC (guides de rédaction, d'entrevues avec les médias, soutien en matière de langues officielles) 	Continu
Prestation et reddition de comptes		
19. Adopter la Loi sur l'inclusion économique et sociale.	<ul style="list-style-type: none"> La Loi sur l'inclusion économique et sociale a reçu la sanction royale. 	Terminé en avril 2010
20. Créer la Société d'inclusion économique et sociale.	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil d'administration et la SIÉS ont été créés en juin 2010. Le conseil d'administration surveille l'application et l'évaluation de la Loi sur l'inclusion économique et sociale. 	Terminé
21. Créer trois comités consultatifs de la SIÉS.	<ul style="list-style-type: none"> Les trois comités aviseurs ont été créés en novembre 2010 afin de faire avancer les dossiers de la réforme de l'aide sociale, des prestations en matière de santé, et de l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire. Les trois comités ont remis leur rapport final. 	Terminé
22. Créer les réseaux d'inclusion communautaire (RIC).	<ul style="list-style-type: none"> Les 12 réseaux d'inclusion communautaire ont été établis et approuvés par le conseil d'administration. Les RIC mettent leurs plans régionaux à jour pour le 31 mars 2014. 	Terminé Juin 2011

Annexe I – Pauvreté et pauvreté extrême par réseau d'inclusion communautaire, d'après la MFR

Mesure de faible revenu avant impôt (2009 à 2012) pour les personnes vivant dans la pauvreté

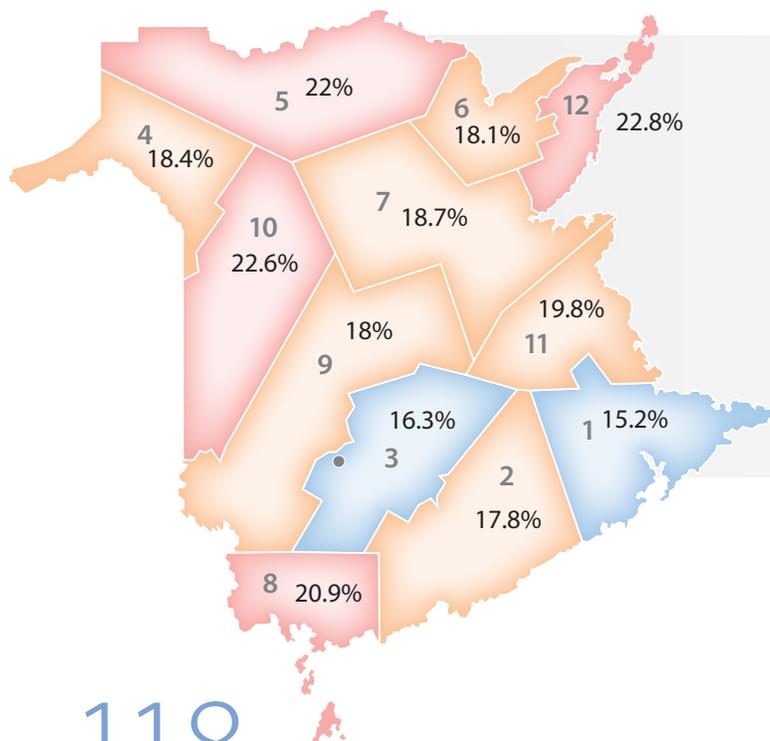
Bien que les RIC ont été créés vers la fin de 2011, les cartes des RIC présentées dans cette section donnent un aperçu des MFR avant et après impôt pour la période allant de 2009 à 2012. Pour plus de renseignements, voir la section des Indicateurs de rendement.



MFR avant impôt 2009

NB 18 % / 132 490

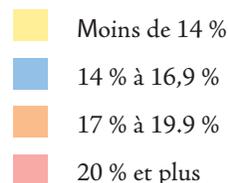
- 24,2 % des personnes dans le RIC12 vivaient dans la pauvreté
- Dans le RIC1 : 15 %



MFR avant impôt 2012

NB 18 % / 132 840

- 22,8 % des personnes dans le RIC12 vivaient dans la pauvreté
- Dans le RIC1 : 15,2 %



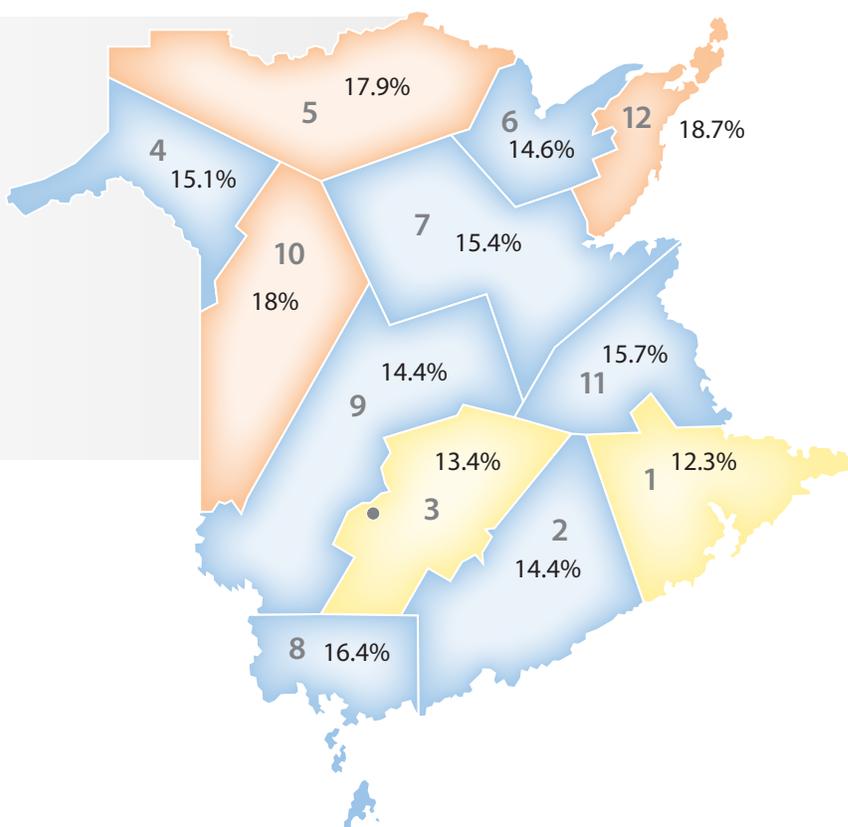
Source : Statistique Canada, données fiscales

Mesure de faible revenu après impôt (2009 à 2012) pour les personnes vivant dans la pauvreté

MFR après impôt 2009

NB 14,7 % / 1 07 860

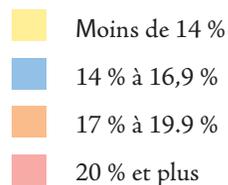
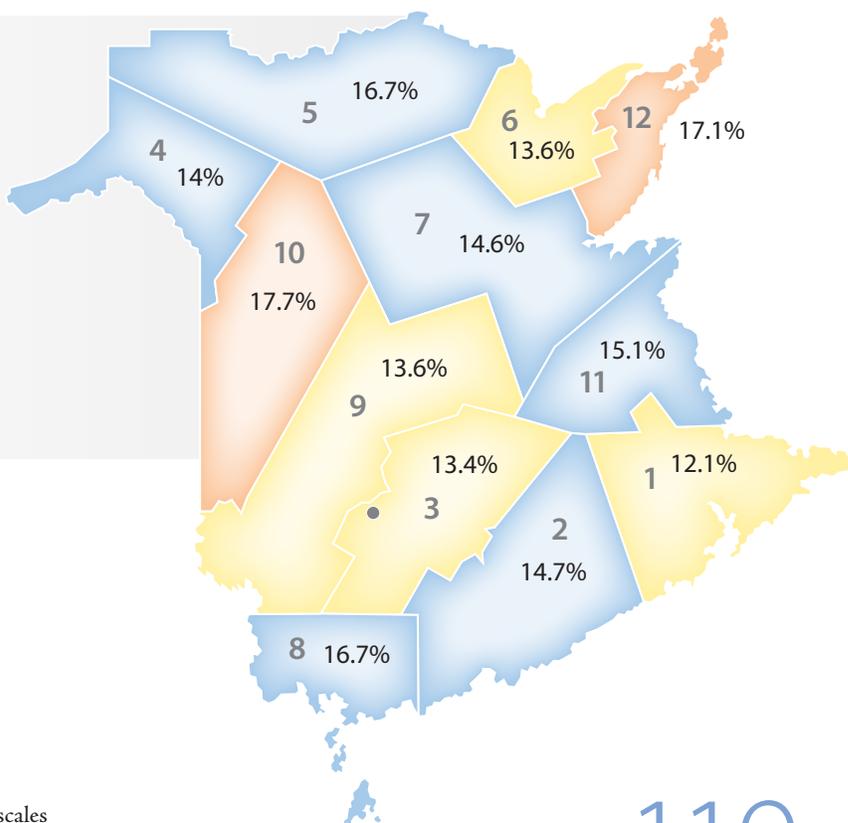
- 18,7 % des personnes dans le RIC12 vivaient dans la pauvreté
- Dans le RIC1 : 12,3 %



MFR après impôt 2012

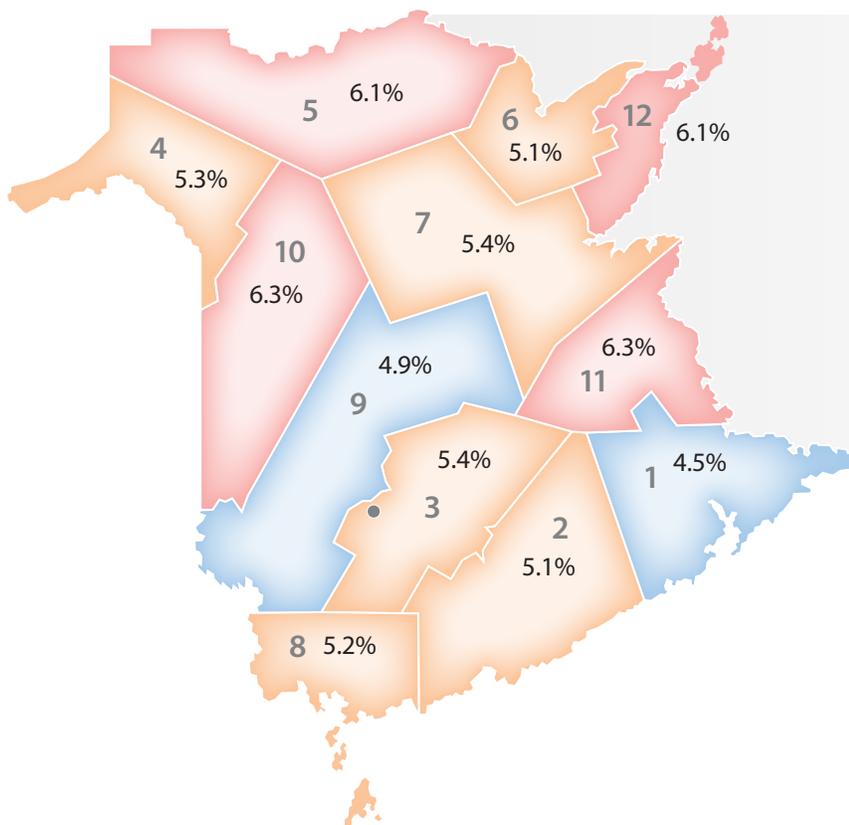
NB 14,2 % / 1 04 890

- 17,1 % des personnes dans le RIC12 vivaient dans la pauvreté
- Dans le RIC1 : 12,1 %



Source : Statistique Canada, données fiscales

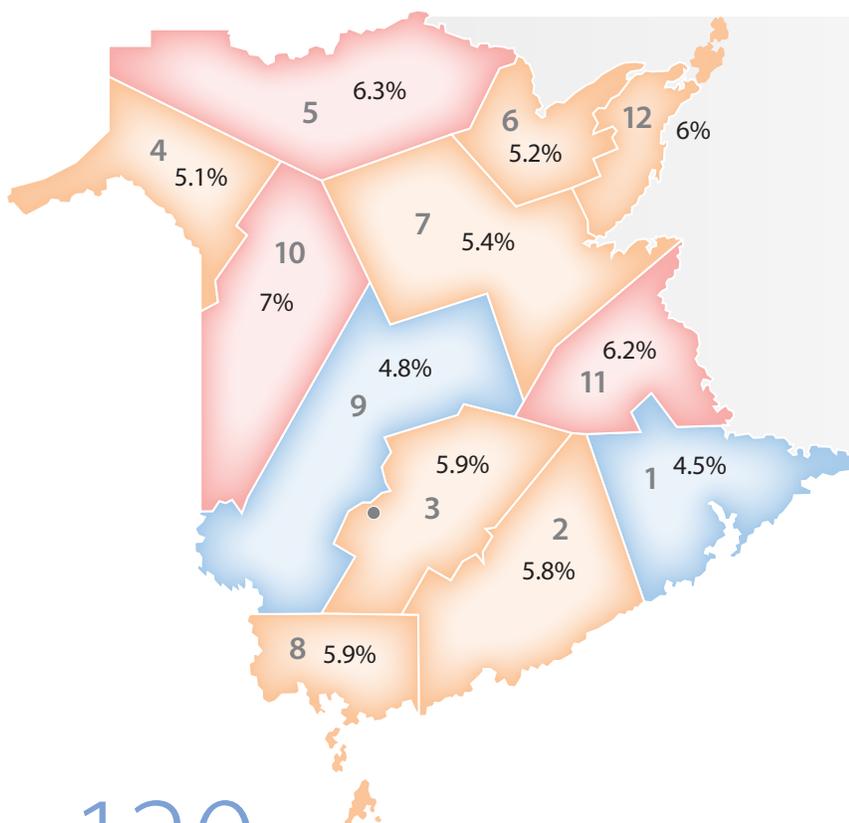
Mesure de faible revenu avant impôt (2009 à 2012) pour les personnes vivant dans la pauvreté extrême



MFR avant impôt 2009

NB 5,3 % / 38 630

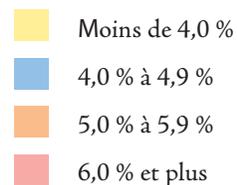
- 6,3 % des personnes dans le RIC10 vivaient dans la pauvreté extrême
- Dans le RIC1 : 4,5 %



MFR avant impôt 2012

NB 5,5 % / 40 670

- 7 % des personnes dans le RIC10 vivaient dans la pauvreté extrême
- Dans le RIC1 : 4,5 %



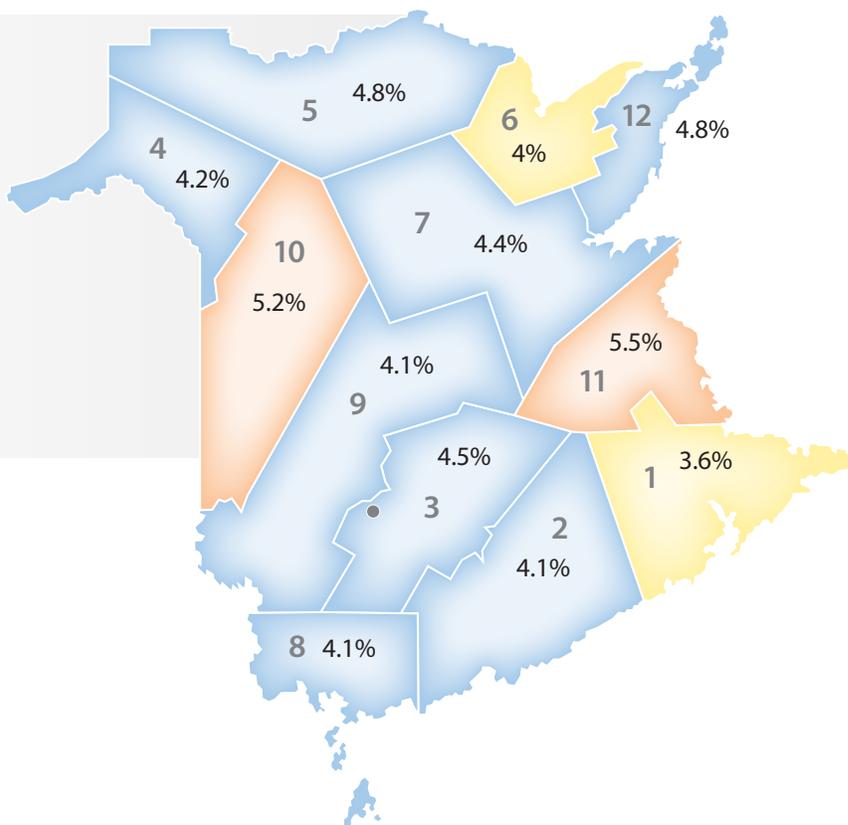
Source : Statistique Canada, données fiscales

Mesure de faible revenu après impôt (2009 à 2012) pour les personnes vivant dans la pauvreté extrême

MFR après impôt 2009

NB 4,3 % / 31 290

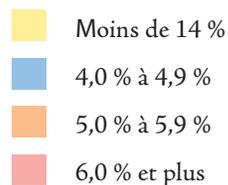
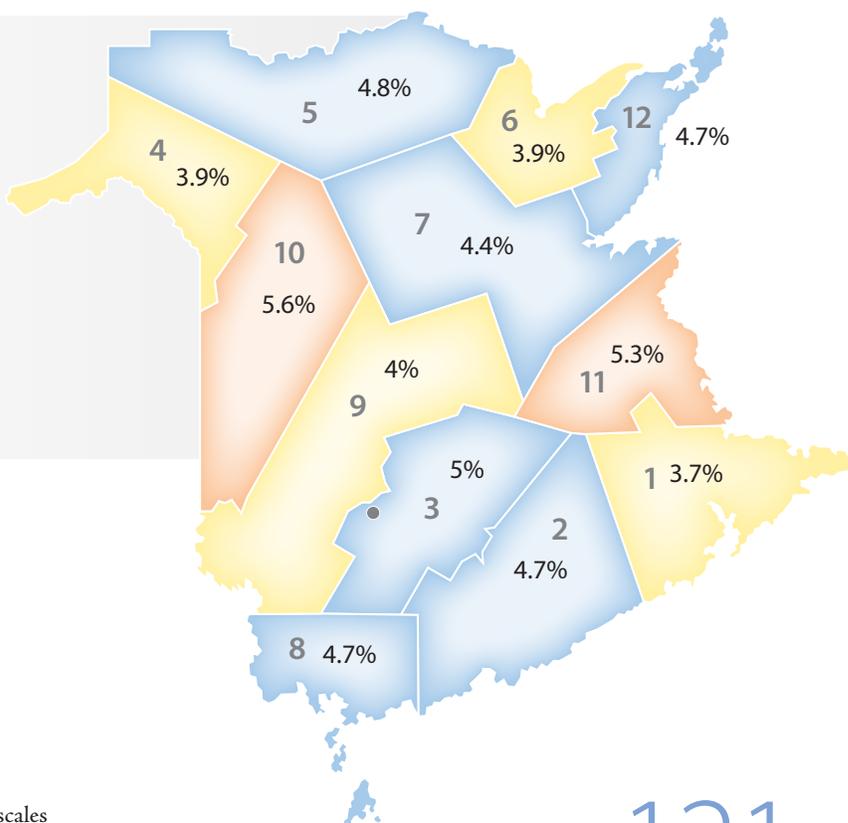
- 5,5 % des personnes dans le RIC11 vivaient dans la pauvreté extrême
- Dans le RIC1 : 3,6 %



MFR après impôt 2012

NB 4,5 % / 32 850

- 5,3 % des personnes dans le RIC11 vivaient dans la pauvreté extrême
- Dans le RIC1 : 3,7 %



Source : Statistique Canada, données fiscales